



Loi du 23 décembre 2022 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026	3
--	---

Sommaire

Chapitre I^{er} - Recettes courantes	6
Ministère des Finances	7
Ministère des Finances : trésor	16
Chapitre II - Recettes en capital	25
Ministère des Finances	26
Ministère des Finances : trésor	27
Chapitre III - Recettes des opérations financières	28
Opérations financières	29
Chapitre IV - Dépenses courantes	30
Ministère d'État	31
Ministère des Affaires étrangères et européennes	44
Ministère de la Culture	59
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	69
Ministère des Finances	74
Ministère de l'Économie	84
Ministère de la Sécurité intérieure	97
Ministère de la Justice	101
Ministère de la Fonction publique	114
Ministère de l'Intérieur	120
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	124
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	148
Ministère des Sports	159
Ministère de la Santé	165
Ministère du Logement	180
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	183
Ministère de la Sécurité sociale	190
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	196
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	206
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	226
Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes	236
Ministère de la Digitalisation	238
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	240
Ministère de la Protection des consommateurs	244

Chapitre V. - Dépenses en capital	247
Ministère d'État	248
Ministère des Affaires étrangères et européennes	252
Ministère de la Culture	257
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	259
Ministère des Finances	260
Ministère de l'Économie	265
Ministère de la Sécurité intérieure	270
Ministère de la Justice	272
Ministère de la Fonction publique	274
Ministère de l'Intérieur	275
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	277
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	281
Ministère des Sports	283
Ministère de la Santé	284
Ministère du Logement	287
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	289
Ministère de la Sécurité sociale	291
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	293
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	296
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	308
Ministère de la Digitalisation	312
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	313
Ministère de la Protection des consommateurs	314
Chapitre VI. - Dépenses des opérations financières	315
Opérations financières	316
Chapitre VII. - Recettes pour ordre	318
Chapitre VIII. - Dépenses pour ordre	323

Loi du 23 décembre 2022 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 15 décembre 2022 et celle du Conseil d'État du 23 décembre 2022 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}.

L'objectif budgétaire à moyen terme des administrations publiques, tel qu'il est prévu à l'article 3 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles, le 2 mars 2012 et approuvé par la loi du 29 mars 2013, est défini par référence au solde structurel des administrations publiques.

Pour l'année 2022, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à +0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Pour la période 2023 à 2026, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à +0,0 pour cent du produit intérieur brut.

Art. 2.

Le solde nominal des administrations publiques évolue comme suit au titre de la période 2022-2026 :

	2022	2023	2024	2025	2026
En % du PIB	-0,4%	-2,2%	-1,1%	-1,1%	-0,9%
En millions d'euros	-292	-1.813	-970	-982	-799

Art. 3.

Les soldes nominaux et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2022 à 2026 :

En % du PIB	2022	2023	2024	2025	2026
- Administration centrale	-1,7%	-3,4%	-2,3%	-2,1%	-1,7%
- Administrations locales	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
- Administrations de sécurité sociale	1,3%	1,2%	1,1%	0,9%	0,7%
- Administrations publiques :					
- Solde nominal	-0,4%	-2,2%	-1,1%	-1,1%	-0,9%
- Solde structurel	-0,2%	-2,0%	-0,9%	-1,0%	-0,8%

Art. 4.

L'évolution de la dette publique se présente comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026
Dette publique brute	19 195	21 840	23 820	25 689	27 226
% du PIB	24,6%	26,3%	27,7%	28,8%	29,5%
<u>Dette publique totale par sous-secteur</u>					
- Administration centrale	18 291	20 874	22 854	24 723	26 260
- Administrations locales	934	934	934	934	934
- Sécurité sociale	-30	32	32	32	32

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

Art. 5.

L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'État est arrêtée comme suit :

	2022 Budget	2023 Projet	2024 Prévisions	2025 Prévisions	2026 Prévisions
Budget courant					
Recettes	19,42	21,48	22,84	23,81	24,83
Dépenses	18,43	21,24	21,74	22,72	23,70
Excédents	+0,99	+0,24	+1,10	+1,10	+1,12
Budget en capital					
Recettes	0,10	0,11	0,11	0,11	0,19
Dépenses	2,58	2,94	3,11	3,19	3,20
Excédents	-2,49	-2,83	-3,00	-3,08	-3,01
Budget total					
Recettes	19,51	21,59	22,96	23,93	25,01
Dépenses	21,01	24,18	24,85	25,90	26,90
Excédents	-1,49	-2,58	-1,89	-1,98	-1,88
Opérations financières					
Recettes	2,37	4,66	2,48	3,37	3,24
Dépenses	1,22	2,07	0,53	1,53	1,73
Excédents	+1,15	+2,60	+1,95	+1,84	+1,50

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliards d'euros aux différences d'arrondi près.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

*Le Premier Ministre, Ministre d'État,
Ministre des Communications et des Médias,
Ministre des Cultes,
Ministre de la Digitalisation,
Ministre de la Réforme administrative,*
Xavier Bettel

*La Vice-Premier Ministre,
Ministre de la Protection des consommateurs,
Ministre de la Santé,
Ministre déléguée à la Sécurité sociale,*
Paulette Lenert

*Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de la Défense,
Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,*
François Bausch

*Le Ministre des Affaires étrangères
et européennes,
Ministre de l'Immigration et de l'Asile,*
Jean Asselborn

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Claude Meisch

Crans-Montana, le 23 décembre 2022.
Henri

*Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Ministre à la Grande Région,*
Corinne Cahen

*Le Ministre de la Fonction publique,
Ministre aux Relations avec le Parlement,
Ministre délégué à la Digitalisation,
Ministre délégué à la Réforme administrative,*
Marc Hansen

*Le Ministre de l'Énergie,
Ministre de l'Aménagement du territoire,*
Claude Turmes

*La Ministre de la Culture,
Ministre de la Justice,*
Sam Tanson

*La Ministre de l'Intérieur,
Ministre de l'Égalité entre les femmes
et les hommes,*
Taina Bofferding

*Le Ministre des Classes moyennes,
Ministre du Tourisme,*
Lex Delles

*Le Ministre du Logement,
Ministre de la Sécurité intérieure,*
Henri Kox

*Le Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire,
Ministre de l'Économie,*
Franz Fayot

*Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural,
Ministre de la Sécurité sociale,*
Claude Haagen

*Le Ministre des Sports,
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Économie sociale et solidaire,*
Georges Engel

La Ministre des Finances,
Yuriko Backes

*La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,*
Joëlle Welfring

Chapitre Ier – RECETTES COURANTES

Programme pluriannuel des recettes courantes (2022 — 2026)

Département	Budget 2022	Crédits 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
64 – Ministère des Finances	19.096.007	21.113.084	22.472.660	23.439.165	24.440.647
65 – Ministère des Finances: Trésor.....	321.233	367.185	371.446	375.149	386.195
TOTAL DES RECETTES COURANTES.....	19.417.240	21.480.269	22.844.106	23.814.314	24.826.842

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

64.0 — Impôts directs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
64 — MINISTERE DES FINANCES							
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)							
Section 64.0 — Impôts directs							
37.000	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités.....	1.980.000	2.050.000	1.950.000	1.950.000	1.980.000
37.001	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	149.032	154.301	146.774	146.774	149.032
37.010	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	860.000	1.100.000	1.140.000	1.180.000	1.220.000
37.011	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires.....	5.240.000	6.100.000	7.000.000	7.520.000	7.990.000
37.012	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
37.013	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.....	473.276	558.621	631.552	675.000	714.569
37.014	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants.....	6.000	6.500	7.000	7.500	8.000
37.020	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux.....	500.000	650.000	670.000	690.000	710.000
37.021	13.60	Impôt sur la fortune.....	800.000	840.000	880.000	920.000	960.000
37.022	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
37.023	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard.....	26.000	26.000	27.000	28.000	28.000
37.024	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	7.000	8.000	8.000	8.000	8.000
37.025	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	54.000	61.000	62.000	63.000	64.000

64.0 — Impôts directs			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
37.026	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	22.500	18.500	19.000	19.500	20.000
37.027	13.60	Contributions de crise	29	*	*	*	*
37.028	13.90	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire	*	*	*	*	*
37.029	13.60	Prélèvement immobilier	5.000	4.000	4.000	4.000	4.000
		Total de la section 64.0	10.124.337	11.578.422	12.546.826	13.213.274	13.857.102
Section 64.1 — Impôts indirects							
36.090	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées ...	*	*	*	*	*
36.092	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	17.600	13.600	14.400	15.200	16.000
		Total de la section 64.1	17.600	13.600	14.400	15.200	16.000
Section 64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances							
16.010	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	300	138	138	138	138
16.070	01.22	Taxe pour frais administratifs et produits de la vente d'objets divers	600	600	600	600	600
36.100	01.22	ILNAS: recettes du service de Métrologie légale	150	230	230	230	230
36.101	13.90	ILNAS: recettes d'étalonnages du service de Métrologie industrielle et scientifique	40	70	80	90	100
38.000	13.90	ILNAS: imputation des recettes de redevances d'accréditation	19	19	20	21	21
38.040	13.90	Autres transferts de revenus des ménages	*	*	*	*	*
38.050	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	*	*	*	*	*
		Total de la section 64.2	1.109	1.057	1.068	1.079	1.089

64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat							
28.001	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du contrat du 18 novembre 2015 entre l'Etat et la SEO	1.000	2.000	2.000	2.000	2.000
28.003	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
28.005	13.90	Redevances à payer par les sociétés des satellites.....	50	50	50	50	50
Total de la section 64.3.....			2.550	3.550	3.550	3.550	3.550
Section 64.4 — Remboursements de dépenses							
10.010	13.90	Remboursements divers de sommes indûment touchées ...	*	*	*	*	*
11.350	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.090	13.90	Ecotart: remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat.....	*	*	*	*	*
14.380	12.12	Installations d'éclairage routier: remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	300	300	300	300	300
Total de la section 64.4.....			1.300	1.300	1.300	1.300	1.300
Administration des douanes et des accises							
Section 64.5 — Douanes et accises							
16.070	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	35	35	35	35	35
28.000	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
36.010	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	984.408	1.016.691	985.279	952.855	954.133
36.011	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales.....	183.809	173.776	164.997	155.313	149.249

64.5 — Douanes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
36.012	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	201.935	263.626	299.644	332.577	340.021
36.013	13.60	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	53.814	57.875	58.752	59.629	60.506
36.014	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
36.015	13.60	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	110.483	112.132	107.943	103.441	100.187
36.016	13.60	Produit de la contribution spéciale à l'assurance-dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
36.017	13.60	Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	*	—	—	—	—
36.018	13.90	Produit de la contribution taxe CO2	259.584	279.191	268.382	256.477	248.954
36.020	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs.....	67.000	68.000	67.000	66.000	65.000
36.021	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	14.500	15.000	15.000	15.000	15.000
36.022	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	150	150	150	150	150
36.023	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	4.600	3.878	3.878	3.878	3.878
36.024	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	50	50	50	50	50
36.060	13.60	Taxe sur les cabarets.....	600	600	600	600	600
36.071	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	50	50	50	50	50
38.000	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	50	50	50	50	50
38.050	13.60	Produits d'amendes, de confiscations et recettes similaires	20	20	20	20	20
39.001	01.22	Remboursement par l'Union Européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	6.000	5.000	5.000	5.000	5.000
Total de la section 64.5.....			1.892.589	2.001.624	1.982.330	1.956.625	1.948.383

64.6 — Impôts, droits et taxes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (sections 64.6 à 64.9)							
Section 64.6 — Impôts, droits et taxes							
16.010	12.40	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne.....	—	14.298	14.697	14.697	14.697
16.011	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	90	90	90	90	90
16.012	12.40	Refacturation de frais divers par l'Administration de la navigation aérienne.....	—	15	15	15	15
16.060	12.40	Quote-part EUROCONTROL des redevances pour services en route de la circulation aérienne.....	—	4.125	3.996	3.996	3.996
16.061	12.40	Quote-part de l'Administration de la navigation aérienne des redevances pour services en route de la circulation aérienne.....	—	8.116	7.689	7.689	7.689
36.000	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée.....	4.779.338	5.377.600	5.689.600	5.912.100	6.176.900
36.030	13.60	Droits d'hypothèques	95.505	78.800	83.300	88.100	93.200
36.031	13.60	Hypothèques: salaires	1.175	1.175	1.175	1.175	1.175
36.032	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société.....	1.380.302	1.225.665	1.277.149	1.326.463	1.373.470
36.050	13.60	Droits d'enregistrement.....	524.670	517.400	555.400	596.300	640.400
36.100	11.70	Taxe sur les assurances	66.200	69.200	72.300	75.600	79.100
36.101	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	750	750	750	750	750
38.040	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	11	11	11	11	11
38.041	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe.....	6	8	8	8	8
38.050	13.60	Droits de timbre.....	21.400	20.900	22.100	23.400	24.700

64.6 — Impôts, droits et taxes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
39.010	11.10	Taxes et annuités provenant de la gestion des brevets d'invention.....	1.850	2.080	2.080	2.080	2.080
39.011	13.90	Recettes en relation avec la gestion de la flotte fluviale et de l'équipage.....	42	42	42	42	42
Total de la section 64.6.....			6.871.339	7.320.274	7.730.401	8.052.515	8.418.322
Section 64.7 — Recettes domaniales							
16.000	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	1.387	1.654	1.654	1.654	1.654
16.010	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises.....	81.362	76.412	76.412	76.412	76.412
16.020	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	595	649	649	649	649
16.050	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	1.655	1.301	1.301	1.301	1.301
16.051	10.10	Recettes provenant de l'Institut viti-vinicole	55	55	55	55	55
16.052	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	4.108	4.763	4.763	4.763	4.763
16.060	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	3.496	3.496	3.496	3.496	3.496
16.061	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	1.700	2.500	2.500	2.500	2.500
16.062	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	744	744	744	744	744
16.063	01.25	Loyer du bâtiment de la Cour de justice des Communautés européennes	*	*	*	*	*
16.070	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement.....	39	39	39	39	39
16.071	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	10	75	75	75	75
16.072	01.20	Ventes mobilières	*	*	*	*	*
17.000	02.10	Vente de biens militaires durables	*	*	*	*	*
28.000	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	1.200	*	*	1.200	1.200

64.7 — Recettes domaniales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
28.020	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	184	300	300	300	300
28.021	13.90	Recettes en relation avec la gestion du domaine public fluvial.....	60	100	100	100	100
Total de la section 64.7			96.594	92.088	92.088	93.288	93.288
Section 64.8 — Recettes d'exploitation et autres							
12.320	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes.....	100	100	100	100	100
12.321	13.90	Taxes, amendes, redevances liées au contrôle de la chaîne alimentaire.....	320	100	100	100	100
12.322	13.90	Pharmacie: perception de nouvelles taxes liées à l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament.....	3	3	3	3	3
12.323	13.90	Taxe sur la délivrance de l'autorisation d'exercer dans le domaine de la Santé.....	350	350	350	350	350
12.360	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	9	9	9	9	9
12.361	10.10	Recettes en relation avec des prestations par des services relevant du département de l'agriculture	115	115	115	115	115
12.380	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	700	700	700	700	700
16.000	13.90	Redevance d'utilisation du réseau ferroviaire	21.000	21.000	21.000	21.000	21.000
16.046	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	3.000	2.350	2.350	2.350	2.350
16.072	13.90	Réalisation de mesures par le service d'analyses radiologiques de la radioprotection	15	15	15	15	15
16.074	13.90	Vente de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs).....	50	50	50	50	50
16.075	13.90	Régime de taxation des autorisations	80	80	80	80	80
16.076	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours	5.100	6.000	6.000	6.000	6.000

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
16.077	05.30	Taxes dans le cadre des demandes d'autorisation en vue de la réalisation d'essais cliniques, d'études ou d'expérimentation cliniques.....	25	25	25	25	25
16.078	07.40	Taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées.....	8.595	8.982	8.982	8.982	8.982
28.000	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 2011 relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz.....	1.000	6.091	5.054	6.114	4.795
36.100	13.60	Droits en sus et amendes	9.500	12.500	12.500	12.500	12.500
36.101	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides.....	75	75	75	75	75
38.000	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
38.001	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises.....	325	325	325	325	325
38.002	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments.....	*	*	*	*	*
38.003	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines	1.500	1.750	1.750	1.750	1.750
38.004	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés.....	*	*	*	*	*
38.005	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	*	*	*	*	*
38.006	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
38.007	13.90	Taxe d'instruction et taxe annuelle en relation avec les licences d'exploitation et les cartes de conducteurs de taxis	248	193	205	213	231
38.050	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	150	150	150	150	150
38.051	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	27.630	31.000	31.550	32.120	32.700
38.052	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	90	90	90	90	90
38.053	03.00	Produit des avertissements taxés dus dans le cadre d'infractions contre la loi sur les forêts	—	5	8	8	8

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
38.054	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)..	400	400	400	400	400
39.020	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines payées par des entreprises étrangères	3.000	3.500	3.500	3.500	3.500
Total de la section 64.8			86.879	99.458	98.986	100.623	99.902
Section 64.9 — Remboursements							
12.360	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures).....	*	*	*	*	*
12.361	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles.....	*	*	*	*	*
12.380	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	35	35	35	35	35
12.381	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	10	10	10	10	10
14.380	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances.....	1.650	1.650	1.650	1.650	1.650
38.000	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	15	15	15	15	15
Total de la section 64.9.....			1.710	1.710	1.710	1.710	1.710
Total du département 64.....			19.096.007	21.113.084	22.472.660	23.439.165	24.440.647

65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
65 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR							
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)							
Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes							
11.300	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	2.570	2.217	2.217	2.217	2.217
11.301	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	6.800	7.000	7.000	7.000	7.000
11.302	10.30	Communes: remboursement de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
12.300	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat.....	100	100	100	100	100
12.301	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC.....	2	2	2	2	2
26.000	13.10	Intérêts payés par les syndicats de communes sur prêts liés au rachat de terrains et halls	*	*	*	*	*
Total de la section 65.0.....			11.472	11.318	11.318	11.318	11.318
Section 65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale							
11.353	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	2	2	2	2	2
42.000	06.12	Assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance pension.....	*	*	*	*	*
42.001	13.90	Assurance maladie et Mutualité des employeurs: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance maladie	*	*	*	*	*

65.1 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc.			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
42.002	13.90	Autres organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	730	836	837	838	838
42.003	13.90	Caisse pour l'avenir des enfants: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	*	*	*	*	*
42.004	06.12	Assurance dépendance: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	*	*	*	*	*
Total de la section 65.1.....			731	838	839	840	840
Section 65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics							
11.300	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	126	125	125	125	125
11.301	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage.....	90	90	90	90	90
11.321	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel.....	120	*	*	*	*
11.323	05.22	Autres établissements publics: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat.....	14.500	14.500	14.500	14.500	14.500
27.000	13.90	Etablissements publics divers: part de l'Etat dans le bénéfice.....	*	*	*	*	*
28.015	12.60	POST : part de l'Etat dans le bénéfice.....	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
28.016	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice.....	40.000	50.000	50.000	50.000	50.000
28.017	13.90	ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation): part de l'Etat dans le bénéfice.....	3.300	3.300	3.300	3.300	3.300
42.310	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements.....	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
Total de la section 65.2.....			75.136	85.016	85.016	85.016	85.016

65.3 — Remboursements versés par les sociétés			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières							
10.320	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance.....	212	212	212	212	212
11.320	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement).....	200	34	34	34	34
11.330	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	165	165	165	165	165
11.340	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat.....	41	41	41	41	41
16.071	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	33	33	34	35	35
38.000	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit.....	518	538	553	570	587
38.003	13.90	Administration des Services Vétérinaires: inspection des viandes	350	350	350	350	350
38.010	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative).	*	*	*	*	*
38.011	13.90	Remboursement d'aides étatiques.....	*	*	*	*	*
38.012	13.90	SNCF (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
38.013	13.90	Remboursement d'aides étatiques versés par le Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises.....	*	*	*	*	*
38.014	13.90	Recettes provenant de la mise en œuvre du droit de la consommation.....	*	*	*	*	*
Total de la section 65.3.....			2.519	2.373	2.389	2.407	2.424
Section 65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires							
10.011	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition.....	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.000	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la navigation aérienne	11.500	11.500	11.500	11.500	11.500
16.000	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat.....	1.100	1.100	1.200	1.300	1.300
16.010	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs.....	55	55	60	65	65
16.020	13.90	Administration des transports publics: versement des recettes.....	300	610	620	630	630
16.040	06.32	Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (aitia) (anc. Maisons d'enfants de l'État) : versement des frais d'entretien recouverts des pensionnaires.....	250	250	256	261	265
16.041	06.32	Recettes provenant de la participation des bénéficiaires de la protection internationale aux frais d'hébergement; recettes diverses.....	4.000	5.500	6.000	6.000	6.000
16.042	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger.....	*	*	*	*	*
16.043	06.32	ONE (Office national de l'enfance) : versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance.....	2.550	2.500	1.318	1.318	1.318
16.050	10.10	Ministère de l'agriculture: versement des recettes et remboursements.....	150	150	150	150	150
16.051	Divers codes	Département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	3	3	3	4	4
16.052	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.400	1.500	1.500	1.500	1.500
16.053	08.30	INS (Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes.....	100	100	100	100	100
16.056	13.90	Ministère de la Culture : versement des recettes	*	*	*	*	*
16.057	13.90	CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat): recettes provenant de la production de cartes d'identité.....	750	800	800	800	800
16.058	13.90	CTIE (Division "Imprimés et fournitures de bureau de l'Etat"): versement des recettes autres que des publications.....	*	*	*	*	*

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
16.070	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements.....	300	300	300	300	300
16.071	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements.....	125	125	130	130	130
16.072	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes.....	1.800	2.720	3.104	3.104	3.104
16.073	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes...	220	170	170	170	170
16.074	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement.....	40	40	40	40	40
16.075	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la Centrale des bilans.....	*	*	*	*	*
16.076	06.32	Centre de rétention: versement des recettes.....	60	60	60	60	60
16.079	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes.....	445	520	545	570	595
16.080	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes.....	60	50	60	60	60
16.081	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: recettes provenant de la mise à disposition de la chambre anéchoïque du laboratoire d'essais de l'ILNAS.....	*	*	*	*	*
36.100	07.33	Administration de la gestion de l'eau: produit des analyses du laboratoire.....	*	*	*	*	*
36.101	03.20	Police grand-ducale: remboursement de frais en matière de police judiciaire et de police administrative.....	*	*	*	*	*
36.102	07.30	Environnement : recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.....	8.000	8.000	8.000	9.500	9.500
38.042	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée.....	50	50	50	50	50
38.043	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire.....	150	150	150	150	150

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
38.044	01.40	Bureau des passeports, visas et légalisations: recettes des titres délivrés.....	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
38.045	01.40	Immigration: recettes de la délivrance des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers	1.000	960	960	960	960
38.046	01.40	Département des Affaires étrangères: autres recettes et remboursements.....	600	600	600	600	600
38.047	13.90	Département des Sports: versement des recettes.....	*	*	*	*	*
38.055	12.10	Administration des Ponts et Chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais.....	45	45	46	47	47
39.000	01.32	Département de l'Economie: versement des recettes et remboursements.....	350	350	350	350	350
Total de la section 65.4.....			40.404	43.209	43.073	44.719	44.748
Section 65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé							
27.000	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A.: dividende.....	*	*	*	*	*
28.010	13.90	Dividendes provenant de la participation de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé.....	128.000	163.500	171.700	180.300	189.300
Total de la section 65.5.....			128.000	163.500	171.700	180.300	189.300
Section 65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union Européenne et par d'autres organismes internationaux							
10.000	13.90	Institutions de l'Union Européenne et autres organismes internationaux publics ou privés: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise.....	*	*	*	*	*
10.010	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale.....	161	500	500	500	500
11.300	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions.....	120	120	140	160	160
11.301	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel.....	*	*	*	*	*

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.302	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	21	21	22	23	23
11.360	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	285	285	290	295	295
11.361	13.90	Société Internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle.....	1.350	1.350	1.400	*	—
12.300	13.90	Remboursements au titre des missions FRONTEX	*	3.735	3.735	3.735	3.735
12.380	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	*	*	*	*	*
14.010	12.34	Société Internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	100	50	50	*	—
16.045	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	*	*	*	*	*
16.060	13.90	Participation de pays partenaires à des capacités liées à l'effort de la défense.....	*	*	*	*	*
39.001	13.90	Union Européenne : participation aux dépenses dans le cadre du Fonds européen pour le retour et du Fonds Asile Migration	655	680	680	680	680
39.002	13.90	Union Européenne: recettes provenant de la facilité pour la reprise et la résilience (RRF)	25.977	21.240	16.205	11.005	11.005
39.003	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	*	*	38	*	*
39.005	13.90	Remboursements de la part de l'Union européenne au titre des ressources propres de cette union	*	*	*	*	*
39.006	13.90	Union Européenne: recettes provenant d'instruments budgétaires européens divers.....	*	*	*	*	*
39.008	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)	13	13	13	13	13
Total de la section 65.6.....			28.683	27.995	23.074	16.412	16.412

65.7 — Recettes d'exploitation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 65.7 — Recettes d'exploitation							
10.002	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999.....	6	6	6	6	6
16.011	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique	80	80	80	80	80
26.009	13.90	Intérêts reçus sur prêts octroyés au secteur public.....	—	*	*	*	*
26.010	13.10	Intérêts créditeurs sur avoirs en compte et dépôts à terme .	1.000	1.000	2.000	2.000	2.000
26.011	13.90	Intérêts négatifs reçus en amont sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux	*	*	*	*	*
26.012	01.23	Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: intérêts.....	*	*	*	*	*
38.000	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de trésorerie	1	*	*	*	*
38.001	01.23	Rémunérations reçues sur garanties de l'Etat octroyées.....	*	*	*	*	*
Total de la section 65.7			1.088	1.087	2.087	2.087	2.087
Section 65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
10.000	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi.....	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
10.001	13.90	Avocats: remboursements d'assistance judiciaire trop perçue.....	20	20	20	20	20
10.002	13.90	Ministère de la Justice: versement des recettes et remboursements	65	65	65	65	65
10.003	13.90	Recettes en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne.....	140	140	140	140	140
10.005	13.90	Remboursement des frais liés aux activités de l'autorité nationale de surveillance des prestataires de services de navigation aérienne.....	*	*	*	*	*
10.006	13.90	Remboursement des frais liés aux activités d'autorité de l'aviation militaire.....	*	*	*	*	*

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
10.010	13.90	Recettes diverses non ventilées	2.100	2.100	2.200	2.300	2.300
16.000	12.20	Recettes en relation avec des prestations effectuées par l'Administration des chemins de fer	—	100	100	100	100
16.040	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	5.100	5.100	5.100	5.100	5.100
16.041	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur d'éducation et d'accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	5.800	5.800	5.800	5.800	5.800
16.042	13.90	Intervenants bénéficiaires de chèques-service accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat	100	100	100	100	100
16.043	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur handicap: restitution sur la contribution versée par l'Etat	4.800	3.000	3.000	3.000	3.000
16.044	06.36	Offices Sociaux: remboursement du solde des frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale avancés par l'ONIS	—	200	200	200	200
16.045	13.90	ONG (organisations non gouvernementales): remboursement du solde des frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS avancés par l'ONIS	—	150	150	150	150
16.050	13.90	Enseignement: recettes de l'établissement de l'équivalence des diplômes.....	*	*	*	*	*
16.051	13.90	Etudiants: restitution d'aide financière CEDIES trop perçue	74	74	74	74	74
36.040	07.30	Produit provenant de la vente de droits d'émissions destiné au Fonds climat et énergie.....	12.000	12.000	12.000	12.000	14.000
38.001	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail.....	*	*	*	*	*
38.052	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques ..	*	*	*	*	*
38.053	13.90	Dons en faveur du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises	*	*	*	*	*
39.010	13.60	Transfert en provenance de la Belgique dans le cadre de l'union belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	*	*	*	*	*
98.000	13.90	Recettes en provenance de la clôture d'entités relevant de l'Administration centrale	*	*	*	*	*
Total de la section 65.8.....			33.200	31.850	31.950	32.050	34.050
Total du département 65.....			321.233	367.185	371.446	375.149	386.195

Chapitre II – RECETTES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des recettes en capital (2022 — 2026)

Département	Budget 2022	Crédits 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
94 – Ministère des Finances	89.370	104.570	104.570	104.570	104.570
95 – Ministère des Finances: Trésor.....	7.572	7.808	7.677	7.778	81.788
TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	96.943	112.378	112.247	112.348	186.358

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

94.1 — Autres recettes en capital

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
94 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 94.1 — Autres recettes en capital							
56.040	13.60	Droits de succession.....	85.000	100.000	100.000	100.000	100.000
57.010	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945).....	70	70	70	70	70
58.010	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location.....	*	*	*	*	*
58.031	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués.....	500	500	500	500	500
76.040	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques.....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
76.050	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques.....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
77.030	01.20	Ventes de biens meubles durables.....	800	1.000	1.000	1.000	1.000
Total de la section 94.1.....			89.370	104.570	104.570	104.570	104.570
Total du département 94.....			89.370	104.570	104.570	104.570	104.570

95.1 — Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR							
Trésorerie de l'Etat							
Section 95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
12.371	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	72	75	76	77	77
17.000	02.00	Pays membres de l'OTAN: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	*	*	*	*	*
53.360	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	7.500	7.500	7.600	7.700	7.700
59.000	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues...	*	*	*	*	*
63.007	07.10	Remboursement d'aides revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	*	*	*	*	*
66.030	13.90	Remboursements par le CGDIS d'une part du coût des immeubles transférés.....	*	*	*	*	74.011
76.000	07.10	Recettes provenant de l'aliénation de terrains destinées au Fonds spécial de soutien au développement du logement ..	—	232	*	*	*
Total de la section 95.1			7.572	7.808	7.677	7.778	81.788
Total du département 95			7.572	7.808	7.677	7.778	81.788

Chapitre III – RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des recettes des opérations financières (2022 — 2026)

Département	Budget 2022	Crédits 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
99 – Opérations financières	2.369.178	4.661.382	2.484.388	3.369.395	3.237.401
TOTAL DES RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES ...	2.369.178	4.661.382	2.484.388	3.369.395	3.237.401

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

99.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
99 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 99.0 — Opérations financières							
29.000	13.90	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises	1.240	301	302	303	303
58.030	01.24	Recettes en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	875	*	*	*	*
84.090	01.53	Institutions financières internationales: Restitutions en rapport avec des ajustements de valeur de la participation dans le capital et remboursement de prêts octroyés par l'Etat	*	*	*	*	*
86.000	01.23	Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: principal	*	*	*	*	*
86.030	04.42	Produit de vente de participations de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé	*	*	*	*	*
96.000	14.10	Produit d'emprunts nouveaux	1.200.000	2.645.000	1.980.000	1.869.000	1.537.000
96.001	01.23	Produit de certificats de trésorerie nouveaux	*	*	*	*	*
96.002	01.23	Remboursement de prêts octroyés par l'Etat	62	80	85	91	97
96.003	13.90	Produit d'emprunts nouveaux pour refinancement de la dette publique	1.167.000	2.016.000	504.000	1.500.000	1.700.000
96.004	13.90	Surcote sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux .	*	*	*	*	*
96.040	07.20	Remboursement du capital des prêts, octroyés aux syndicats de communes, liés au rachat de terrains et halls .	*	*	*	*	*
Total de la section 99.0			2.369.178	4.661.382	2.484.388	3.369.395	3.237.401
Total du département 99			2.369.178	4.661.382	2.484.388	3.369.395	3.237.401

Chapitre IV – DEPENSES COURANTES

Programme pluriannuel des dépenses courantes
(2022 — 2026)

Département	Budget 2022	Crédits 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
00 – Ministère d'Etat	259.671	279.838	288.556	294.101	299.675
01 – Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	801.172	1.007.043	1.016.839	1.038.443	1.064.724
02 – Ministère de la Culture	156.033	166.358	169.029	173.883	178.570
03 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	602.908	625.055	651.909	677.154	706.194
04 – Ministère des Finances	1.078.088	1.394.807	1.290.905	1.389.536	1.528.065
05 – Ministère de l'Economie	135.481	151.013	159.156	157.751	160.936
06 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	303.963	356.880	370.867	380.407	389.481
07 – Ministère de la Justice.....	220.614	256.138	262.812	269.193	276.374
08 – Ministère de la Fonction publique.....	856.366	965.049	1.113.775	1.260.984	1.410.167
09 – Ministère de l'Intérieur.....	1.628.251	1.843.960	2.065.476	2.188.482	2.307.892
10 et 11 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.....	3.095.599	3.482.832	3.635.602	3.742.439	3.852.104
12 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	1.862.476	2.001.674	2.063.456	2.127.435	2.178.554
13 – Ministère des Sports	37.397	41.086	42.673	43.195	43.501
14 – Ministère de la Santé	250.004	282.104	297.878	310.826	316.353
15 – Ministère du Logement.....	49.960	62.076	67.786	76.433	78.945
16 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	1.034.557	1.101.211	1.151.269	1.178.878	1.220.392
17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale.....	4.179.806	4.727.093	4.899.210	5.141.220	5.370.093
19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.....	65.127	63.131	65.747	70.144	66.128
20 et 21 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	1.438.253	1.616.021	1.713.631	1.771.604	1.822.084
22 – Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.....	103.880	121.253	121.569	124.565	128.082
23 – Ministère de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes.....	22.996	24.418	26.012	26.871	27.635
24 – Ministère de la Digitalisation.....	212.015	233.996	236.893	238.973	241.118
25 – Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire	23.700	431.570	25.265	28.686	29.390
26 – Ministère de la Protection des Consommateurs.....	6.807	5.086	5.263	5.379	5.499
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	18.425.125	21.239.692	21.741.574	22.716.582	23.701.956

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
00 — MINISTERE D'ETAT							
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc							
10.000	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.265	1.382	—	—	—
10.002	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	489	523	536	544	553
10.003	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.....	204	218	223	227	231
10.012	13.90	Dotation à la famille grand-ducale en prévision de la loi y relative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
11.005	01.10	Rémunération du personnel (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat).....	8.319	9.682	10.127	10.446	10.775
11.301	13.90	Dépenses de personnel spécifiques de la Maison du Grand-Duc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	1.446	1.491	1.538
12.010	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	16	16	17	17
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440	273	282	291	301
12.013	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	85	85	85	85
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102	104	106	108	108
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	18	18	18	18
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78	224	250	275	300
12.140	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	171	174	178	181	181

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	546	576	566	577	577
12.270	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	395	560	578	598	620
12.271	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	721	995	1.027	1.062	1.100
12.272	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	236	249	257	266	275
12.273	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123	150	140	145	150
12.301	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	120	124	128	133
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	252	452	466	482	500
12.322	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; visites à caractère officiel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	—	—	—	—
24.010	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	106	63	64	65	66
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.512	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays	—	*	—	—	—
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal.....	—	3	—	—	—
12.771	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: Château de Berg.....	—	1	—	—	—
Total de la section 00.0.....			14.006	15.868	16.489	17.006	17.528

00.1 — Chambre des Députés & Cour des Comptes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 00.1 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)							
10.000	01.10	Chambre des Députés. (Crédit non limitatif).....	52.567	59.282	63.968	65.030	66.193
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.932	2.790	2.538	2.614	2.697
10.002	13.90	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.900	—	—	—
10.003	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	718	640	664	681	701
10.004	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.524	2.190	2.423	2.504	2.592
10.020	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	4.964	5.141	5.339	5.486	5.605
Total de la section 00.1			61.705	71.943	74.933	76.314	77.788
Section 00.2 — Conseil d'Etat							
10.000	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.144	2.273	2.194	2.226	2.294
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	2.777	3.174	3.319	3.424	3.532
Total de la section 00.2.....			4.922	5.447	5.513	5.650	5.826
Section 00.3 — Gouvernement							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	11.336	10.784	11.279	11.634	12.001
11.006	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement	4.034	4.273	4.469	4.610	4.755
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209	204	210	214	217
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	30	31	31	32

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	25	25	26	26
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31	40	41	41	42
12.012	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	800	815	828	843
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	922	756	768	788	785
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102	104	106	108	108
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.450	1.500	1.500	1.500	1.500
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.812	1.035	616	380	136
12.131	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22	23	23	23	23
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement.....	859	751	786	811	836
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	515	530	550	550
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	320	335	360	385

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.343	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.648	5.621	5.728	5.815	5.921
12.345	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	265	65	65	65	65
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1.000	1.000	*	*
12.370	01.30	Service de la communication de crise, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	15	—	—	—	—
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.529	3.872	3.992	4.059	4.126
33.012	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	120	120	120	120
34.040	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	10	10	10	10	10
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
41.050	13.90	Dotations financières de l'Etat au profit du service "Autorité nationale de sécurité". (Crédit non limitatif).....	220	220	220	220	220
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1.000	1.000	*	*
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.	2	—	—	—	—
12.510	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	—	—	—
12.550	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	3	—	—	—	—

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.821	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	8	—	—	—	—
Total de la section 00.3.....			35.374	35.706	36.307	34.830	35.340
Section 00.4 — Service Information et Presse							
11.005	01.10	Rémunérations du personnel.....	3.267	3.443	3.601	3.715	3.832
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.070	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	48	48	48	48
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165	195	165	165	165
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	780	720	720	740	760
12.340	01.10	Journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	340	380	420	370	370
12.341	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	138	146	149	152	155
12.346	12.60	Frais de développement de réseaux électroniques d'information	50	51	52	53	54
33.001	13.90	Cotisation annuelle à des organisations internationales	10	10	10	10	10
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.841	13.90	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	—	5	—	—	—
Total de la section 00.4.....			4.791	4.998	5.165	5.253	5.394
Section 00.5 — Conseil économique et social							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	571	644	673	695	717

00.5 — Conseil économique et social

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires - membres et experts fonctionnaires de l'Etat, employés de l'Etat et employés publics (CES, CESGR, CESE). (Crédit non limitatif).....	52	68	70	71	72
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4	4	4	4	4
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien.....	26	26	27	27	28
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	227	232	236	240
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	5	6	6	6	6
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	61	62	63
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
Total de la section 00.5.....			923	1.040	1.079	1.106	1.135
Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
11.005	02.00	Rémunération du personnel.....	4.826	5.628	5.886	6.072	6.263
11.100	02.00	Indemnités d'habillement	*	—	—	—	—
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers.	3	11	11	11	11
12.010	02.00	Frais de route et de séjour.....	2	2	2	2	2
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24	27	28	29	30
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	545	570	590	600
12.125	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	355	355	355	355	362

00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.130	13.90	Frais de publication.....	27	14	14	14	27
12.190	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	215	177	231	236	250
12.270	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	424	424	424	424	424
12.300	13.90	Service de la communication de crise: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	15	15	15	15
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses.....	29	149	150	150	150
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
12.385	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	780	1.442	1.868	1.966	2.004
Total de la section 00.6.....			8.960	10.788	11.555	11.864	12.138
Section 00.7 — Cultes							
11.005	08.50	Rémunération du personnel.....	25.141	25.540	26.712	27.553	28.421
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	24	32	33	33	34
33.010	08.50	Subside au culte musulman. (Crédit non limitatif).....	494	529	545	554	563
33.011	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6	6	6	6	6
33.012	08.50	Subside au culte protestant. (Crédit non limitatif).....	*	38	38	38	38
33.013	08.50	Subside au culte israélite. (Crédit non limitatif).....	1	90	90	90	90
33.015	08.50	Subside au culte catholique. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.016	08.50	Subside au culte orthodoxe. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

00.7 — Cultes		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.017	08.50	Subside au culte anglican. (Crédit non limitatif).....	137	147	151	154	156
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2	2	2	2	2
Total de la section 00.7			25.806	26.384	27.577	28.431	29.311
Section 00.8 — Médias et Communications							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	3.878	4.418	4.620	4.766	4.916
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	188	119	119	119	119
12.010	12.60	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.011	12.60	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	1	1	1	1	1
12.012	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
12.013	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	11	11	11	11
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.041	13.90	Frais de bureau (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	5	5	5	5
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	80	80	80	80
12.081	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.548	2.013	400	400	400

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.121	12.60	Frais d'experts et d'études (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	89	89	89	89
12.191	12.60	Frais de formation professionnelle.....	20	20	20	20	20
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500
12.346	13.90	Indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de formation, frais de maintenance, frais de publicité, de sensibilisation et d'information, acquisition de machines de bureau, dépenses diverses (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	13	18	24	26
12.347	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	885	600	600	600	600
12.348	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo et l'autorité compétente GOVSATCOM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93	20	25	28	22
12.349	13.90	Dépenses en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	351	1.100	702	410	500
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	55	55	55	55
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.810	8.467	9.355	9.757	9.964
12.390	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Luxembourg - Innovative Initiatives ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	800	800	800	800

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
31.010	13.90	Subventions dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.435	2.500	2.400	2.000	580
31.020	08.40	Promotion de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
31.050	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
31.051	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.780	10.444	11.810	13.959	15.000
31.053	08.40	Initiatives en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	380	403	403	403	403
31.054	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.500	10.668	11.135	11.481	11.672
31.055	13.90	Co-financement public de la radiodiffusion DAB+ en multiplex numérique au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	150	150	150	150
31.056	13.90	Co-financement de l'installation de couverture DAB+ dans les tunnels autoroutiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	720	*	*	*	*
31.057	13.90	Subvention dans le cadre de l'accès des ménages défavorisés aux services de communications électroniques à ultra haut débit. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.650	1.000	1.000	1.000
32.020	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale « Digital Luxembourg - Innovative initiatives ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	325	360	360	360	360
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	9	9	9	9
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.909	9.263	10.333	11.204	12.040
41.012	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	40.576	40.576	40.576	40.576	40.576

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	1.480	1.480	1.480	1.480	1.480
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.062	7.567	7.851	8.094	8.229
41.015	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif).....	1.579	1.783	2.392	2.605	2.918
41.016	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique « GIE - MyConnectivity ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.400	1.500	1.500	1.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.890	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Luxembourg - Innovative Initiatives »	—	1	—	—	—
		Total de la section 00.8.....	102.596	106.822	109.058	112.742	114.283
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	546	782	818	844	870
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers	5	5	5	5	5
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	9	9	9	9
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien.....	4	21	21	22	22
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8

00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	9	10	10	10	10
		Total de la section 00.9.....	588	842	879	905	933
		Total du département 00.....	259.671	279.838	288.556	294.101	299.675

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
01 — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES							
Section 01.0 — Dépenses générales							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	16.281	19.317	20.204	20.840	21.497
11.130	01.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	21	21	21	21	22
12.012	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	1.630	1.661	1.686	1.717
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	16	16	16	17
12.061	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	142	145	148	150	153
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	74	74	79	93
12.140	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	36	37	37	38
12.190	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60
12.192	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	250	*
12.230	01.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	148	151	153	156

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.251	01.42	Prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	205	250	250	250	250
12.252	01.40	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	510	528	537	546	556
12.253	01.40	Activités en relation avec le siège de membre du Luxembourg au Conseil des Droits de l'Homme, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	622	700	713	357	—
12.254	13.90	Activités en relation avec la Présidence du Luxembourg du Conseil de l'Europe, département et missions diplomatiques, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	79	700	700	85
12.255	13.90	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg à un siège comme membre au Conseil exécutif de l'UNESCO, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	210	700	700
12.300	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	717	741	1.484	1.766	793
12.310	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	40	45	46	47	47
12.340	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	366	358	375	385	395
12.352	01.42	Aide aux personnes en situation de détresse à l'étranger ; aide, information et sensibilisation ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	20	24	24	24
12.361	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires étrangères et européennes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	26	26
12.362	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	10	10	10	10	10

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.017	13.90	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre du Fonds "Asile, Migration et Intégration" (AMIF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	414	416	400	405	403
35.010	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	14	14	14	15
Total de la section 01.0.....			21.220	24.632	27.161	28.522	27.057
Section 01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger							
11.005	01.42	Rémunération du personnel.....	18.265	20.095	21.017	21.679	22.362
11.090	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.577	11.890	12.207	12.287	12.511
11.140	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.048	2.565	2.614	2.653	2.702
11.141	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	383	590	601	610	622
11.300	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.047	18.325	18.591	18.900	19.252
12.011	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.805	1.839	1.867	1.901
12.012	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	491	563	573	582	593
12.084	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	805	819	835	847	863

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.251	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	616	2.966	4.207	3.317	1.651
12.256	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	222	235	240	243	248
12.260	01.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.780	1.803	1.837	1.937	2.115
12.270	01.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.355	7.010	6.667	7.130	7.900
12.300	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger, dons, cadeaux, pourboires, étrennes, divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	996	1.006	1.025	1.072	1.113
Total de la section 01.1			61.585	69.670	72.255	73.126	73.833
Section 01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux							
11.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	39	42	45	48
12.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43	47	50	54	58
35.030	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.698	8.858	9.021	9.025	9.068
35.031	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité.....	1.100	1.110	1.150	1.150	1.200
35.032	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.125	4.201	4.282	4.366	4.445

01.2 — Contributions à des organismes internationaux			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
35.033	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51	52	53	54	55
35.060	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	280	285	290	300
35.061	01.54	Contribution financière à l'Institut Européen d'Administration Publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	570	555	540	525	511
Total de la section 01.2.....			14.897	15.143	15.423	15.509	15.686
Section 01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions							
12.101	13.90	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: loyers d'immeubles, charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques et contrôle des comptes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	74	78	80	82
12.140	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.800	1.738	1.848	1.913	2.064
33.010	13.90	Promotion de l'image du Luxembourg; contributions volontaires, co-financements ou subsides à des porteurs de projets luxembourgeois afin de soutenir des événements, projets ou actions de caractère national ou international; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	300	300	250	250
35.040	Divers codes	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.100	1.200	1.300	1.400
35.060	13.90	Promotion de l'image du Luxembourg; contributions volontaires, co-financements ou subsides à des actions de caractère international; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	*	100	150	200
Total de la section 01.3.....			2.965	3.212	3.526	3.693	3.996
Section 01.4 — Immigration							
11.005	01.40	Rémunération du personnel.....	20.639	23.194	24.259	25.023	25.811

01.4 — Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	—	9	11	11	13
12.000	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	480	682	700	701	711
12.012	01.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	182	186	188	192
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	145	148	150	153
12.080	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	688	1.003	1.031	1.036	1.055
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34	128	68	19	19
12.150	01.40	Frais d'examens médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	24	25	25	25
12.190	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.250	01.40	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24	24	24	25	25
12.251	01.42	Centre de rétention: Frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.077	3.509	3.619	3.637	3.704
12.252	01.42	Structure d'hébergement d'urgence: Frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.555	4.857	4.994	5.018	5.110
12.300	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	750	764	776	790
12.301	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	544	*	*	563	*
12.330	01.40	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration" et du Fonds pour la sécurité intérieure. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46	49	39	39	40

01.4 — Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.300	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
35.030	01.40	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	40	47	56	66	75
35.061	13.90	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.557	4.596	4.552	4.551
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.751	13.90	Centre de rétention: Frais de fonctionnement.....	*	17	—	—	—
12.752	13.90	Frais d'exploitation courants	*	24	—	—	—
Total de la section 01.4.....			31.179	39.228	40.547	41.857	42.303
Section 01.5 — Direction de la Défense							
11.005	02.10	Rémunération du personnel.....	5.379	5.293	5.536	5.711	5.891
11.090	13.90	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	9	50	50	50
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	2	2	2	2
11.300	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.010	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	304	300	300	308
12.020	13.90	Heures de vol search and rescue sur le territoire luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	600	600	650	650
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2	2	2	2
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	938	1.775	910	700	700

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.140	13.90	Participation à des foires, salon, et autres manifestations, sponsoring; promotion et frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	313	142	142	142
12.190	13.90	Frais de participation à des cours, stages, séminaires et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	10	10	10	10
12.230	02.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	125	12	12	12
12.260	02.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	230	202	193	132	107
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	1.151	1.062	1.073	1.084
12.300	02.00	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine de la cyber défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.739	1.439	1.639	1.889	1.889
12.301	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des technologies spatiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.210	20.061	24.502	27.356	25.222
12.302	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des systèmes de communication et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	4.143	3.874	5.965	6.478
12.303	13.90	Prestation de service dans le cadre de la médecine militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.500	5.000	5.000	5.000
12.310	13.90	Participation aux frais liés aux prestations de services réalisées au profit de la Défense par d'autres entités publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	311	335	340	340
24.000	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
33.010	02.00	Subside aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve.....	10	10	10	10	10
33.011	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	10	10	10	10	10

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
34.040	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
35.030	02.00	Contributions aux frais pour mise à disposition de personnel détaché au Luxembourg dans le cadre de conventions bilatérales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	*	*	*	*
35.031	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.528	2.809	2.849	2.850	2.850
35.032	02.00	Contributions du Luxembourg aux frais de postes d'experts auprès d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88	88	110	110	110
35.033	02.00	Contributions aux quotes-parts de divers programmes de défense, centres d'excellence, agence, états-majors et quartiers généraux multinationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	254	730	1.203	1.603	1.603
35.035	02.10	Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.833	35.453	35.078	33.084	30.429
35.036	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.000	18.000	25.000	26.500	28.000
35.037	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'exploitation de l'unité binationale d'avions de transport militaire A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.500	14.500	15.900	16.200
35.038	Divers codes	Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.255	14.709	24.853	28.972	29.049
35.041	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.950	*	*	*	*
37.010	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.020	2.100	2.100	2.100	2.100

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
34.540	13.90	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat.....	—	10	—	—	—
Total de la section 01.5.....			97.597	122.663	149.885	160.476	158.251
Section 01.6 — Défense nationale							
11.005	02.10	Rémunération du personnel.....	69.648	77.263	80.810	83.355	85.981
11.080	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92	163	98	99	101
11.081	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.090	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.241	1.040	1.313	1.343	1.359
11.100	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	—	—	—	—
11.110	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	31	38	33	34	34
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	22	50	51	52	52
11.131	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	30	473	485	493	501
11.141	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	964	1.154	1.020	1.036	1.055

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.150	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	711	1.874	1.921	2.048	2.181
11.300	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	566	1.386	600	608	620
12.000	02.10	Indemnités pour services de tiers	287	390	304	308	314
12.010	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	371	348	392	399	406
12.020	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.991	4.265	3.164	3.214	3.273
12.120	02.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.251	3.314	1.039	1.055	1.074
12.190	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.629	1.604	1.623	1.313
12.192	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	32	33	34
12.260	02.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.092	10.603	12.068	12.200	12.359
12.270	02.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.206	3.365	3.393	3.445	3.508
12.303	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.401	4.223	2.541	2.579	2.626
12.304	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.982	4.297	4.213	4.279	4.357
12.310	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	58	74	61	62	63
12.320	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	77	104	82	83	85

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.350	02.10	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.359	2.358	2.078	2.110	2.149
12.352	02.10	Frais à l'occasion d'exercices et de transport pour exercices, cours, formations et réunions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	685	1.267	598	607	618
12.360	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	490	499	519	527	537
12.370	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique.....	46	47	50	50	51
12.381	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	51	53	54	55
32.010	09.30	Compensation de gaz à effet de serre	400	407	423	429	437
35.030	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89	93	94	40	41
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	—	—	—	—
11.641	13.90	Frais d'alimentation	—	5	—	—	—
11.650	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	1	4	—	—	—
12.510	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	—	—	—
12.690	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	17	14	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	43	—	—	—
12.803	13.90	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	—	22	—	—	—
12.820	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	1	—	—	—	—
12.850	02.10	Frais d'armement et munition.....	2	—	—	—	—
35.530	13.90	Contributions à des institutions internationales.....	—	2	—	—	—
Total de la section 01.6.....			102.635	120.893	119.038	122.164	125.184

01.7 — Action humanitaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 01.7 — Coopération au développement et action humanitaire							
11.005	01.53	Rémunération du personnel.....	6.332	6.997	7.319	7.549	7.787
12.012	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	650	700	780	800
12.050	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	8	11	11	11	11
12.070	01.53	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.120	01.53	Efficacité de l'aide au développement: Expertise, suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	1.100	1.200	1.200	1.300
12.140	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	350	380	380	380
12.190	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	200	200	200	200
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	300	300	300	300
32.020	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	100	110	110	110
33.000	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.000	4.000	4.100	4.100	4.100
33.010	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement.....	438	485	500	515	530

01.7 — Action humanitaire			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
35.000	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.750	6.000	5.800	3.500	3.300
35.030	Divers codes	Coopération au développement: contributions aux budgets, aux programmes et à des priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	51.000	54.000	56.000	60.000	64.000
35.032	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	500	500	500	500
93.000	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	308.117	357.652	377.796	392.723	410.655
Total de la section 01.7			380.234	432.346	454.916	471.868	493.973
Section 01.8 — Office national de l'accueil							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	12.537	18.047	18.875	19.470	20.083
12.010	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	12	15	20	22	24
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53	87	89	91	93
12.120	06.36	Frais d'experts, d'études et de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	449	654	453	416	416
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	97	102	115	115	115
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.473	37.147	26.366	22.885	23.304
12.300	06.36	Frais de formation	42	56	60	78	78
12.302	06.36	Services de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.529	49.876	40.427	37.831	37.820

01.8 — Office national de l'accueil

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.010	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale initiant et mettant en oeuvre des projets en faveur de l'accueil des personnes étrangères.....	30	30	30	30	30
33.012	06.36	Prestations d'accueil et d'encadrement à des demandeurs de protection internationale et autres ressortissants de pays tiers logés provisoirement dans les structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.012	72.029	46.796	39.560	41.727
33.017	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	399	131	—	—
34.010	06.36	Soutien ponctuel en faveur de certains ressortissants de pays tiers logés provisoirement dans les structures d'hébergement; frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	500	500	500	500
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	205	220	225	230	250
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	12	—	—	—
33.512	13.90	Prestations d'accueil et d'encadrement à des demandeurs de protection internationale et autres ressortissants de pays tiers logés provisoirement dans les structures d'hébergement	—	51	—	—	—
34.510	13.90	Soutien ponctuel en faveur de certains ressortissants de pays tiers logés provisoirement dans les structures d'hébergement; frais de contentieux	—	30	—	—	—
Total de la section 01.8.....			88.859	179.256	134.088	121.230	124.441
Total du département 01.....			801.172	1.007.043	1.016.839	1.038.443	1.064.724

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
02 — MINISTÈRE DE LA CULTURE							
Section 02.0 — Culture. - Dépenses générales							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	4.560	5.854	6.123	6.316	6.515
11.131	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	6	6	7	7	7
12.002	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers...	8	10	10	10	10
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10	8	8	8	9
12.012	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	41	42	42	43
12.020	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11	9	9	9	9
12.120	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	175	52	53	54	55
12.250	08.00	Mise en oeuvre du plan de développement culturel: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	120	120	120
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	40	40	41	41	42
12.262	08.00	Frais relatifs au département "Artothèque" du ministère.....	30	30	31	32	32
12.270	08.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	89	91	93	94
12.271	08.00	Location d'un immeuble dans l'intérêt de la Biennale de Venise: charges locatives accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26	26	26	27	27
12.272	08.10	Frais de gardiennage; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.300	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	28	28	29	29	30
12.302	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	71	72	74

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.303	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	125	125	128	129	132
12.305	08.00	Frais en relation avec l'utilisation de licences informatiques	40	—	—	—	—
12.306	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.307	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.309	08.00	Coordination de la stratégie numérique culturelle nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	950	969	984	1.002
12.310	08.10	Frais en relation avec l'organisation des journées européennes des patrimoines culturel et naturel	48	—	—	—	—
12.311	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation d'expositions de grande envergure par les divers départements du Ministère. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.312	08.00	Commandes d'oeuvres musicales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	65	66	67	69
12.313	08.00	Participation aux frais de formation du personnel des associations oeuvrant dans le domaine culturel.....	60	60	61	62	63
12.314	08.00	Frais en relation avec la sensibilisation au patrimoine culturel	100	100	102	104	105
12.321	08.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	31	31	32
12.322	08.10	Creative Europe Desk	—	50	51	52	53
32.010	08.00	Aide financière de l'Etat aux organismes professionnels du secteur culturel.....	75	75	77	78	79
32.011	13.90	Participation aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'une entreprise.....	—	10	10	10	10
33.000	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	9.394	11.094	11.288	11.436	11.614
33.001	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	140	140	143	145	148

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.003	08.50	Contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien courant d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68	68	69	70	72
33.004	08.00	Dotation à la "Fondation Musée national de la Résistance".	406	400	408	414	422
33.005	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.033	2.066	2.100	2.150	2.150
33.006	08.10	Participation au financement des activités du Centre national de la culture industrielle.....	—	500	510	517	527
33.007	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	274	245	250	254	259
33.008	08.10	Participation au financement des activités de l'ensemble professionnel de musique contemporaine : United Instruments of Lucilin.....	500	750	1.000	1.250	1.250
33.009	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022". (Crédit non limitatif).....	9.000	3.390	—	—	—
33.010	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles.....	700	720	720	770	770
33.011	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations.....	45	30	30	30	30
33.012	08.20	Participation de l'Etat au financement des festivals de théâtre: conventions avec des associations.....	100	—	—	—	—
33.013	08.00	L'accès à la culture: subsides	90	90	90	90	90
33.014	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	85	100	100	100	100
33.015	08.10	Participation aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge du "Kierchefong", d'une a.s.b.l. ou d'une fondation.....	—	40	42	43	45
33.016	08.10	Subsides pour projets de sensibilisation pour le patrimoine culturel	—	40	51	52	53
33.017	08.00	Participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	867	835	852	865	880
33.032	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	400	—	—	—	—

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.035	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes". (Crédit non limitatif).....	2.108	2.200	2.273	2.350	2.392
33.036	08.10	Participation au financement des activités des fédérations et réseaux professionnels	1.151	1.151	1.174	1.192	1.213
33.037	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non-commerciales.....	90	92	94	95	97
33.038	08.10	Aide à la structuration pour compagnies de danse	244	245	250	254	258
33.040	08.10	Dotation à la structure en charge de la préfiguration du futur Centre des Monuments du grand-Duché du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	—	157	160	163	165
33.041	08.10	Dotation à structure en charge de la préfiguration de la future Maison de la Danse. (Crédit non limitatif).....	—	520	541	558	575
33.042	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain". (Crédit non limitatif).....	—	2.750	2.860	2.950	3.042
34.060	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique.....	200	300	306	311	316
34.062	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	425	325	332	337	343
34.063	13.90	Participation aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'un particulier	—	10	10	10	10
34.070	08.10	Concours, récompenses et prix culturels	35	57	45	43	55
34.072	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	10
35.010	08.00	Location d'une scène de théâtre dans l'intérêt du festival d'Avignon. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	31	31	32
35.030	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	228	228	228	228	228
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	43	44	44	45

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.011	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.600	4.700	4.800	4.900	5.000
41.012	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	24.100	24.500	25.000	25.500	26.400
41.013	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	2.900	3.108	3.229	3.328	3.430
41.015	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	2.695	—	—	—	—
41.016	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	8.900	9.000	9.359	9.654	9.957
41.017	08.30	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine culturel.....	100	100	104	107	111
41.018	08.00	Réalisation par divers acteurs d'enquêtes statistiques nationales sur le secteur culturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	29	—	—	—
41.019	08.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'établissement public "Kultur LX - Arts Council"	2.135	2.653	2.759	2.846	2.935
41.021	08.00	Dotation à la structure en charge du futur Centre des Monuments du Grand-Duché du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
41.050	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	865	1.740	1.775	1.802	1.834
41.051	08.20	Education culturelle et artistique	50	50	50	50	50
43.000	Divers codes	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures culturelles gérées par des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.511	1.566	1.598	1.622	1.651
43.007	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles.....	67	117	67	67	67
43.008	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
43.009	13.90	Participation aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'une commune ou d'un syndicat de commune.....	—	40	40	40	40
93.000	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.200	3.615	3.790	3.893	4.098
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.631	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	*	—	—	—
12.502	13.90	Indemnités pour services de tiers.	1	1	—	—	—
12.512	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	16	—	—	—
33.535	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes"	2	—	—	—	—
41.515	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	2	—	—	—	—
		Total de la section 02.0.....	86.829	88.040	87.034	89.244	91.675
		Section 02.1 — Institut national pour le patrimoine architectural					
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	3.387	3.816	3.991	4.117	4.246
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	—	—	—	—
12.010	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	22	23	24	24	24
12.020	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	6	6	6	6
12.080	08.10	Bâtiments abritant l'Institut national pour le patrimoine architectural: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19	40	47	48	49
12.120	08.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200

02.1 — Institut national pour le patrimoine architectural

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.190	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	1	1	4	4	4
12.260	08.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	85	83	85	86	88
12.261	08.10	Publication de l'inventaire scientifique: frais divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	135	175	178	180	183
12.320	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425	636	649	659	671
35.060	08.10	Participation au financement de projets interrégionaux	2	2	2	2	2
Total de la section 02.1.....			4.282	4.982	5.185	5.325	5.473
Section 02.2 — Musée national d'histoire et d'art							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	7.813	8.636	9.033	9.317	9.611
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11	—	—	—	—
41.050	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Musée national d'histoire et d'art	2.966	2.966	3.250	3.300	3.350
Total de la section 02.2.....			10.790	11.602	12.283	12.617	12.961
Section 02.3 — Bibliothèque nationale							
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	10.756	12.187	12.746	13.148	13.562
11.100	08.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	—	—	—	—
41.050	08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Bibliothèque nationale.....	7.124	7.550	7.703	7.819	7.960
Total de la section 02.3.....			17.883	19.737	20.449	20.966	21.521
Section 02.4 — Archives nationales							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	3.994	4.657	4.871	5.024	5.182
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—

02.4 — Archives nationales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.300	13.90	Assainissement des Archives publiques (étatiques et communales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100	100	100
41.050	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Archives nationales.....	1.570	1.903	1.920	2.019	2.101
41.051	01.34	Dotation dans l'intérêt de la réalisation des tableaux de tri ..	485	485	485	485	485
Total de la section 02.4.....			6.052	7.146	7.377	7.630	7.870
Section 02.5 — Centre national de l'audiovisuel							
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	5.086	5.086	5.320	5.487	5.660
11.070	08.10	Rémunérations des volontaires et de personnel en formation auprès de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	30	—	—	—	—
33.003	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création	35	35	37	38	39
41.050	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre National de l'Audiovisuel.....	2.875	2.900	2.950	3.000	3.050
Total de la section 02.5.....			8.026	8.021	8.307	8.525	8.749
Section 02.6 — Musée national d'histoire naturelle							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	8.451	9.123	9.542	9.843	10.153
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	—	—	—	—
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	4	4	4
33.002	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie".....	660	715	730	741	754
33.010	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	13	13	14	14	14
34.070	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique.....	27	27	28	28	29

02.6 — Musée national d'histoire naturelle			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
34.071	08.10	Prix national du patrimoine naturel "Präis Hëllef fir d'Natur"	5	5	5	5	5
41.050	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Musée national d'histoire naturelle	2.275	2.325	2.375	2.500	2.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600	08.10	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	*	—	—	—
		Total de la section 02.6	11.437	12.212	12.697	13.134	13.458
		Section 02.7 — Centre national de littérature					
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	2.235	2.336	2.444	2.521	2.600
41.050	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre national de littérature	618	520	548	557	567
		Total de la section 02.7	2.853	2.856	2.992	3.077	3.167
		Section 02.9 — Institut national de recherche archéologique					
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	2.524	3.514	3.675	3.791	3.911
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	—	—	—	—
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	3	3	3	3
12.220	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles préventives et d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	5.300	6.000	6.500	6.750
12.221	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.470	2.470	2.513	2.546	2.500
12.270	08.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	241	246	250	254

02.9 — Institut national de recherche archéologique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.300	08.10	Frais de fonctionnement de l'Institut national de recherche archéologique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	280	233	270	274	279
32.010	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des entreprises privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	*	*	*	*
33.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des associations sans but lucratif et fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	*	*	*	*
34.090	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	*	*	*	*
41.010	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	*	*	*	*
43.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	*	*	*	*
43.020	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	*	*	*	*
Total de la section 02.9.....			7.882	11.762	12.708	13.364	13.697
Total du département 02.....			156.033	166.358	169.029	173.883	178.570

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
03 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales							
11.005	04.60	Rémunération du personnel.....	5.809	6.659	6.965	7.184	7.411
11.060	04.40	Indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	16	17	17	18
11.130	04.40	Indemnités pour services extraordinaires.					
	04.60	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	101	104	107	109
11.132	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	346	359	369	379
12.000	04.40	Indemnités pour services de tiers.					
	04.60	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13	19	19	19	19
12.001	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.034	1.055	1.076	1.147
12.010	04.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	2	2	2	2
	04.60						
12.012	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	50	60	60	60	60
	04.40						
12.020	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.050	04.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du service des aides financières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	80	80	80	80
12.120	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
12.125	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	217	290	290	290	300
12.142	04.40	Frais d'organisation de manifestations destinées à l'information en matière d'études et de formations.....	200	230	250	275	275

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.192	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	3	4	4	4	4
12.260	04.60	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	48	48	48	48	48
12.270	04.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	189	92	92	92	92
12.300	04.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	30	30	30	30
12.302	04.40	Accréditation des formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	287	290	290	290	300
12.303	04.43	Evaluation externe de l'Université, des centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	430	380	370	350
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	66	—	—	—	—
		Total de la section 03.0.....	8.891	9.884	10.196	10.464	10.776
		Section 03.1 — Enseignement supérieur					
32.010	04.43 04.44	Aide particulière aux entreprises, établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'étudiants BTS en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	315	315	315	400
33.000	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	50	60	70	80	90
33.001	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	725	725	725	750	800
33.002	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY". (Crédit sans distinction d'exercice).....	220	220	220	220	220
33.010	04.40	Subsides aux associations estudiantines.....	10	12	12	12	12

03.1 — Enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
34.060	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collège d'Europe de Bruges et de Natolin. (Crédit non limitatif).....	99	102	105	108	111
34.062	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
34.063	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	144.000	160.705	168.744	175.902	182.038
34.065	04.42	Bourses aux étudiants dans le cadre des accords de coopération entre le Luxembourg et d'autres pays. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
35.010	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne.....	1.491	1.491	1.554	1.584	1.614
35.040	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne.....	166	166	166	166	166
35.060	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.010	04.43	Dotation de l'Etat dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	9.400	9.400	9.400	9.400
41.011	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.341	2.371	2.417	2.452	2.580
41.012	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE "Media and Digital Design Centre". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	300	600	700	800
41.013	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE «Plateforme Nationale d'Echange de Données»	6.000	5.000	6.000	7.000	10.000
41.050	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant le brevet de technicien supérieur.....	145	147	150	152	154
44.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center.....	207	207	207	207	207

03.1 — Enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
44.003	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice).....	72	73	74	75	76
Total de la section 03.1.....			166.327	181.296	190.761	199.124	208.670
Section 03.2 — Université du Luxembourg							
11.005	04.40	Rémunération du personnel.....	5.244	5.117	5.352	5.520	5.694
33.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université".....	45	45	45	45	45
33.001	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Université de la Grande Région - UniGR".....	35	35	35	35	35
41.010	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif).....	220.670	223.950	228.780	234.880	242.000
41.011	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la formation médicale au sein de l'Université du Luxembourg.	9.711	9.711	9.711	9.711	10.000
41.012	04.42	Bourses pour études supérieures à l'Université du Luxembourg en faveur d'étudiants ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux.....	435	435	435	435	435
Total de la section 03.2.....			236.140	239.293	244.358	250.626	258.209
Section 03.3 — Recherche et innovation							
33.000	04.60 08.30	Contributions financières à divers organismes et organisations afin de soutenir des activités d'enseignement supérieur et de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	310	320	330	340
33.006	04.60	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de l'agriculture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	160	165	170
33.011	04.60	Contributions financières au Grand Séminaire du Luxembourg - Centre Jean XXIII. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	646	690	712	712	712
33.015	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion du programme de recherche européen: participation aux frais de fonctionnement du GIE Luxinnovation.....	755	783	812	842	867

03.3 — Recherche et innovation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.013	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche.....	69.030	70.000	75.000	80.000	85.000
41.015	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	14.430	15.210	15.820	16.420	16.850
41.021	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	52.940	53.970	55.500	57.000	58.800
41.022	04.60	Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000	8.500	12.300	14.170	17.000
41.024	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Health (LIH)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	44.300	44.970	45.970	47.300	48.800
Total de la section 03.3.....			191.551	194.583	206.594	216.939	228.539
Total du département 03.....			602.908	625.055	651.909	677.154	706.194

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
04 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 04.0 — Dépenses générales							
10.000	01.23	Dotation au profit du Conseil national des finances publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	11.293	13.511	14.131	14.577	15.036
11.090	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	62	66	69	72	76
11.130	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41	41	41	41	41
12.000	11.70	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	—	—	—	—
12.012	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770	770	780	790	800
12.020	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	7	7	7	7
12.040	01.20	Frais de bureau.....	75	75	75	75	75
12.080	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140	150	150	150	150
12.120	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	784	940	940	940	940
12.123	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	22.570	22.870	22.870	22.870
12.124	13.90	Soutien au développement de la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	4.079	4.079	4.079	4.079
12.190	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10	10	10	10	10
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	75	75	75	75

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.270	01.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.000	60.000	63.000	66.000	70.000
12.300	01.10	Crédit commun: dépenses imprévues et dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.301	08.00	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée internationale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	—	—	—	—
12.320	13.90	Restauration de documents anciens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
32.010	13.90	Indemnités de départ et de préavis de fin de contrat dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation d'une station-service. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.011	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances.....	59	84	67	67	67
34.040	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.000	01.43	Quote-part à verser à l'Union européenne à titre de ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.588	81.500	84.500	86.500	89.500
35.001	01.43	Quote-part à verser à l'Union européenne comme contribution assise sur le revenu national brut. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420.738	663.500	439.000	451.000	467.500
35.002	13.90	Quote-part à verser à l'Union européenne comme contribution assise sur le volume des déchets en plastique non-recyclés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.000	12.500	12.000	12.000	11.500
35.010	13.90	Transfert vers la Belgique dans le cadre de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.000	45.000	45.000	45.000	45.000
35.030	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	66	66	67	67	67

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
35.060	01.43	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.900	*	*	*	*
41.010	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	3.848	3.949	4.144	4.349	4.400
41.011	01.20	Dotation de l'établissement public "Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.036	59.019	60.495	61.402	62.446
93.000	01.20	Alimentation du fonds de rééquilibrage budgétaire institué par la loi modifiée du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 04.0.....			690.647	968.064	751.652	770.223	794.790
Section 04.1 — Inspection générale des finances							
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	4.912	5.283	5.526	5.700	5.879
12.000	01.23	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	01.23	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.020	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	7	7	8	8	8
12.120	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950	1.000	1.000	1.000	1.000
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	75	75	75	75
12.190	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	33	15	20	25	25
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	27	27	27	28
Total de la section 04.1.....			5.931	6.411	6.659	6.838	7.019

04.2 — Trésorerie de l'Etat			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 04.2 — Trésorerie de l'Etat							
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	3.344	3.620	3.786	3.905	4.028
11.300	13.90	Régularisation de créances non recouvrables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	27	27	27	37
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	117	41	5	61	61
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	56	56	56	*
12.190	01.23	Frais de perfectionnement du personnel.....	17	10	10	10	10
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	22	22	25	25
12.300	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	300	310	320	330	330
12.310	13.10	Intérêts négatifs sur avoirs en compte et dépôts à terme. (Crédit non limitatif).....	15.000	13.000	6.500	*	*
Total de la section 04.2.....			18.927	17.086	10.726	4.414	4.492
Section 04.3 — Direction du contrôle financier							
11.005	01.30	Rémunération du personnel.....	5.307	5.177	5.415	5.585	5.761
11.130	01.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.010	01.30	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.040	01.30	Frais de bureau.....	6	4	5	5	6
12.120	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	2	2	2
12.190	01.30	Formation du personnel	1	5	1	1	1
Total de la section 04.3.....			5.321	5.193	5.428	5.600	5.776

04.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 04.4 — Contributions directes							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	90.069	105.586	110.433	113.911	117.500
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	136	136	136	136	136
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	25	25	25	25	25
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43	45	45	45	45
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	148	97	97	97	97
12.055	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	3.250	3.400	3.400	3.400	3.400
12.110	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	200	200	200	200
12.120	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.405	3.405	1.330	1.130	1.130
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.277	1.203	1.235	1.234	1.218
12.190	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	88	84	84	84	84
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.301	1.268	1.266	1.253	1.235
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.108	12.093	12.093	12.093	12.093
12.300	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux; frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	310	310	310	310

04.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	180	180	180	180
		Total de la section 04.4.....	119.581	128.033	130.833	134.098	137.651
Section 04.5 — Enregistrement, domaines et TVA							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	42.785	46.852	49.002	50.546	52.138
11.100	01.22 01.25	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
11.110	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	5	5	5	5	5
11.130	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires.....	58	58	58	58	58
11.132	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif).....	217	217	217	217	217
12.000	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	83	73	73	73	73
12.010	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	15	15	16	17	18
12.020	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	16	17	18	18
12.050	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	980	1.050	1.060	1.070	1.080
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.125	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.900	4.940	5.305	4.920	4.490
12.190	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	55	60	65	65
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215	216	218	223	223
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.375	3.049	2.860	2.860	2.865

04.5 — Enregistrement, domaines et TVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.300	01.22 01.25	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.278	1.450	1.351	1.380	1.467
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	1.550	1.650	1.700	1.750
12.320	01.22	Dépenses à faire dans le cadre de la procédure en débet en matière de faillite, règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	3.150	3.200	3.250	3.300
23.000	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	—	—	—	—
24.010	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	7	9	9	9	9
Total de la section 04.5			55.783	62.703	65.100	66.410	67.775
Section 04.6 — Douanes et accises							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	44.971	48.691	50.926	52.530	54.185
11.100	01.22	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	397	527	507	507	507
11.120	01.22	Gratifications pour croix de service	23	30	41	41	39
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	431	388	390	390	390
12.010	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	28	28	28	28	28
12.011	13.90	Frais de route et de séjour (Plan VIGILNAT). (Crédit non limitatif).....	1	*	*	*	*
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	375	375	375	375
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	921	950	980	1.010	1.040

04.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.200	8.300	8.050	7.700	6.800
12.190	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	46	56	55	55	55
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	631	646	627	627	627
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	2.162	2.170	2.170	2.170
12.300	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	270	285	274	274	274
12.320	01.22	Fiches et imprimés, documents et documentation administratifs; honoraires et frais d'experts; frais de banque; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440	448	448	448	448
24.010	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	73	75	75	75	75
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.820	01.22	Achats de biens et services spécifiques	1	—	—	—	—
		Total de la section 04.6.....	55.783	62.961	64.946	66.230	67.013
		Section 04.7 — Cadastre et topographie					
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	13.405	14.406	15.068	15.542	16.032
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	9	—	—	—	—
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	23	25	25	25	25
12.000	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19	19	29	29	29
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	18	18	20	20	20

04.7 — Cadastre et topographie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	40	40	40	40
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	1.271	1.200	1.068	1.418
12.190	01.22	Cours de formation et de perfectionnement du personnel ...	17	25	25	25	25
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	350	350	350	350
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	479	527	527	527	527
12.330	01.22	Création et mise à jour des données cartographiques de référence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	305	460	775	145	330
12.370	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	65	65	65	65
12.390	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	3	3	3	3	3
24.010	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
Total de la section 04.7.....			15.978	17.209	18.127	17.840	18.864
Section 04.8 — Dette publique							
12.300	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.100	6.400	3.500	4.750	4.750
12.301	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
21.005	13.10	Intérêts échus sur dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103.218	119.469	231.857	309.938	414.938
21.006	13.90	Intérêts à payer sur dépôts de fonds opérés par des entités appartenant au périmètre de consolidation des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	750	1.000	1.000	1.000

04.8 — Dette publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
93.000	07.20	Intérêts échus sur prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
93.002	07.20	Intérêts échus sur prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	819	528	1.076	2.195	3.996
Total de la section 04.8.....			110.137	127.147	237.433	317.883	424.684
Total du département 04.....			1.078.088	1.394.807	1.290.905	1.389.536	1.528.065

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
05 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 05.0 — Economie							
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	25.337	28.259	29.556	30.487	31.447
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	6	6	6	6
11.300	11.70	Luxembourg Trade and Investment Offices: indemnités, salaires et charges sociales des employés recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.789	1.826	1.881	1.937	1.995
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	660	700	700	700	700
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	18	18	18	18
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	27	27	27	27
12.080	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	348	416	384	388	392
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.250	1.300	1.350	1.350
12.121	11.10	Observatoire de la Compétitivité, et Conseil national de la Productivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	420	103	105	108	110
12.122	13.90	Luxembourg Stratégie: Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	400	400	*	*

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.140	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	995	940	1.030	970	1.000
12.141	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice).....	780	780	796	812	828
12.191	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	200	190	190	190	190
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	75	75	75
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215	175	175	175	175
12.300	11.10	Office de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	688	688	688	688	688
12.303	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.250	5.800	6.500	7.300	7.300
12.305	11.10	Observatoire de la Compétitivité et Conseil national de la Productivité: : frais de fonctionnement.....	90	67	68	70	72
12.307	11.70	Single Window for Logistics Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	—	—	—	—
12.308	13.90	Luxembourg Stratégie: frais de fonctionnement.....	—	40	40	*	*
12.310	11.10	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	816	838	855	872	889

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.326	11.10	Mise en oeuvre du plan sectoriel "zones d'activités économiques": frais d'experts et d'études, frais de communication et de sensibilisation, frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	150	150	50	30
12.327	11.70	Frais de remplacement en cas de conflit d'intérêt du Médiateur de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
14.010	07.50 11.10	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: Gestion et entretien d'infrastructures, de bâtiments et équipements à usage public ou privé ainsi que de zones de verdure dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales, dépenses et frais connexes: dépenses.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.500	1.000	650	650
31.030	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	1.500	2.500	2.500	2.500
31.050	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	889	900	900	900	900
31.051	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	250	100	100	100	100
31.053	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.054	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	266	210	212	214	216
31.055	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	376	376	376	376

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
31.056	11.70	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion du commerce extérieur et de la prospection économique; frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
31.057	13.90	Participation financière de l'Etat au projet de recherche JUMP. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	300	*	*	*
32.012	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	45	68	68	68	68
32.013	13.90	Mesures et interventions dans le cadre de l'affiliation de l'Etat à EuroNCAP, dépenses et frais connexes: participations à ces dépenses.....	542	542	542	542	542
32.015	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	205	205	205	150	150
32.017	11.70	Veille et diffusion des connaissances	55	55	55	55	55
33.002	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers.....	101	154	101	154	101
33.010	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.011	11.00	Subside à la branche luxembourgeoise de "Transparency International"	15	15	15	15	15
33.031	13.90	Subsides à caractère bénévole aux administrations privées; sponsoring d'événements.....	100	110	110	110	110
33.032	13.90	Subside aux clusters logistique et maritime	85	70	70	70	70
35.060	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	131	208	208	208	208
41.006	13.90	Participation de l'État à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre de Commerce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	51	51	—	—
41.008	13.90	Convention de partenariat projet HelloFuture	50	*	*	*	*
41.009	13.90	Participation financière à la Fondation Product Circularity Data Sheet (PCDS).....	800	800	800	800	800

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.011	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)".....	3.370	3.400	3.430	3.470	3.800
41.013	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert".....	2.175	2.227	2.263	2.300	2.335
41.015	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg.....	1.470	1.520	1.570	1.620	1.620
41.016	11.10	Remboursement des frais relatifs au courrier postal dans le cadre du service d'intérêt économique général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.500	13.000	12.500	12.000	12.000
41.017	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxinnovation". (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.700	1.828	1.896	1.966	1.966
41.018	13.90	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: chaire universitaire et programme de recherche " Secteur logistique". (Crédit sans distinction d'exercice).....	302	310	319	*	—
41.019	13.90	Dotation de l'Etat au Groupement d'Intérêt Economique "LU-CIX". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.735	2.735	2.735	2.735	2.735
41.020	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "NEOBUILD". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	256	256	256	256	256
41.021	13.90	Dotation Luxembourg Space Agency. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.200	5.690	5.790	5.960	5.960
43.001	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques : Participation aux frais de gestion et d'entretien d'infrastructures, de bâtiments et équipements, ainsi que de zones de verdure dans le cadre de la mise en œuvre de zones d'activités économiques régionales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques régionales, dépenses et frais connexes ; participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	10	11	11	12
43.002	13.90	Mise en place de personnes dédiées à la planification et la viabilisation de zones d'activités économiques régionales ainsi qu'à la planification et la gestion d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements mutualisés réalisés en leur sein : participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	240	480	480	480

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
44.000	11.10	Participation aux frais de fonctionnement des cours organisés par les écoles japonaise, chinoise et coréenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	61	61	61	61
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
32.515	13.90	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises privées	150	—	—	—	—
		Total de la section 05.0	72.269	81.238	83.622	84.049	85.434
		Section 05.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
11.005	01.32	Rémunération du personnel.....	20.784	23.525	24.605	25.380	26.180
11.070	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	*	11	35	36	36
11.100	01.32	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
11.130	01.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	9	9	9	9	9
12.000	01.32	Indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	3
12.010	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4	4	4	4	4
12.020	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	12	12	12	12
12.120	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.050	1.073	1.287	1.281	1.334
12.121	01.32	Centrale des bilans	50	50	50	50	50
12.125	01.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	550	440	415	415
12.190	01.32	Frais de formation	60	60	65	65	65
12.192	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	20	25	43	25	35
12.193	13.90	Conférence IARIW (International Association for Research in Income and Wealth); frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	25	*	—	—	—

05.1 — STATEC

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.260	01.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	575	539	537	526	527
12.270	01.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.198	1.277	4.411	1.225	1.240
12.300	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne et programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.067	2.178	2.222	2.257	2.405
12.302	01.32	Système INTRASTAT: développements informatiques et maintenance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	409	409	342	297	199
12.310	01.32	Recensement de la population. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	520	255	350	100	100
12.320	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	350	419	419	369	371
24.010	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	355	395	384	384	369
33.011	11.00	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations	5	5	5	5	5
34.090	13.90	European Statistics Competition (frais d'organisation et récompenses)	—	27	30	33	33
35.060	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales.....	6	6	6	6	6
41.010	01.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif STATEC Research	990	1.000	1.130	1.160	1.180
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.621	13.90	Centrale des bilans	3	—	—	—	—
		Total de la section 05.1	28.844	31.830	36.386	33.640	34.576
		Section 05.2 — Conseil de la concurrence					
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	1.454	*	*	*	*

05.2 — Conseil de la concurrence

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	*	*	*	*
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.140	13.90	Frais de publicité et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	*	*	*	*
12.190	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	*	*	*	*
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	*	*	*	*
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	270	*	*	*	*
41.000	13.90	Participation financière à l'Autorité de concurrence du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	2.310	2.519	2.583	2.647
Total de la section 05.2.....			1.818	2.311	2.520	2.584	2.648
Section 05.4 — Commissariat aux affaires maritimes							
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	1.648	2.575	2.693	2.778	2.865
11.131	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	10
41.050	12.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	*	*	200	200	200
Total de la section 05.4.....			1.658	2.585	2.903	2.988	3.075
Section 05.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)							
11.005	09.00	Rémunération du personnel.....	6.240	6.869	7.185	7.411	7.644
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	—	—	—	—

05.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	9	9	9	10	10
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	8	8	9	9	9
12.010	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	6	6	6	6
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22	36	26	27	27
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	129	135	178	175	137
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	48	35	38	55	38
12.250	11.10	Frais de fonctionnement des laboratoires de l'ILNAS	90	114	166	120	130
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	87	91	103	105	106
12.270	11.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.177	1.280	1.304	1.324	1.348
12.300	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19	24	24	19	19
12.301	11.10	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'ILNAS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	289	300	300	300
12.304	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	568	583	600	610
12.320	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du service de Métrologie: dépenses diverses.....	12	17	12	13	13
32.010	11.10	Contribution financière à des entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de métrologie ...	—	15	15	15	15
35.060	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	233	236	240	244	248
41.011	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance".....	1.120	1.160	1.200	1.240	1.280

05.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.013	04.60	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: Programme de recherche "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT"	211	211	211	211	211
		Total de la section 05.5.....	10.212	11.103	11.610	11.883	12.152
Section 05.6 — Classes moyennes							
12.120	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	110	190	130	220
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	60	115	100	80	80
24.010	11.40	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques	40	41	41	43	43
31.031	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
31.050	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger.....	125	125	125	125	125
31.051	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50	50	50	50	50
31.052	11.40	Cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	4	4	4	4	4
32.016	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, de séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	315	320	320	320
33.000	11.40	Mise en place des mesures retenues dans le cadre du PAKT Pro Commerce, PAKT Pro Artisanat et Creative Industries Cluster Luxembourg, de même que les études, les réflexions et les actions en matière de complémentarité des sexes, en vue de soutenir et renforcer les entreprises luxembourgeoises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	1.000	1.000	1.000	1.000

05.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.000	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	2.150	2.150	2.150	2.150	2.150
41.002	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	115	125	125	125	125
41.003	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des métiers. (Crédit non limitatif).....	25	*	—	—	—
41.004	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	150	150	150	150	150
41.005	13.90	Financement de projets d'optimisation au sein de la Chambre des Métiers.....	800	800	800	800	800
41.006	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxembourg for shopping".....	600	500	400	300	200
41.007	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Observatoire National PME"	250	350	350	350	350
Total de la section 05.6.....			5.919	5.935	5.905	5.727	5.717
Section 05.7 — Tourisme							
12.120	11.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.124	11.60	Frais d'experts et frais d'élaboration d'études et de concepts touristiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	885	665	249	249	249
12.125	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	73	7	7	8
12.140	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	1.100	1.000	1.100	1.100
12.141	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	481	491	501	511	511

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.300	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	380	530	548	565	588
12.302	13.90	Dépenses en relation avec la mise en œuvre de projets liés au développement du secteur touristique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	325	325	325	325
33.011	08.10	Participation aux frais de gérance des musées de la région de la Moselle luxembourgeoise : Centre mosellan, musée A Possen et Schengen asbl.....	577	692	827	842	837
33.012	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	800	789	791	808	816
33.014	11.60	Participation aux frais de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg et de la Basilique d'Echternach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68	68	69	70	72
33.015	13.90	Participation aux frais en relation avec la gestion des labels touristiques et de la classification des hébergements touristiques.....	—	217	224	231	238
33.019	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	*	—	—	—
33.021	11.60	Participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.010	3.175	3.231	3.286	3.345
33.028	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85	—	—	90	90
33.029	11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	110	140	140	140	150
33.030	11.60	Frais en relation avec l'organisation de congrès et autres manifestations internationales à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	415	420	425	430	435

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
35.010	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	200	400	400	400
41.000	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg for Tourism. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.144	6.000	6.333	6.666	7.000
41.001	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg Convention Bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.010	1.020	1.030	1.040	1.050
43.001	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	80	85	90	90	90
43.004	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	*	—	—	—
43.010	01.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	20	20	20	30	30
Total de la section 05.7.....			14.760	16.012	16.210	16.881	17.334
Total du département 05.....			135.481	151.013	159.156	157.751	160.936

06.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
06 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE							
Section 06.0 — Dépenses générales							
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	2.052	2.575	2.693	2.778	2.865
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	3	3	3
12.010	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27	27	20	21	21
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	3	4	4
12.070	13.90	Location et entretien des équipements informatiques.....	—	10	10	10	10
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	100	50	50	50
12.230	03.20	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.250	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	180	131	131	132	52
35.060	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	85	85	87	87	87
35.061	03.20	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	—	—	—	—
Total de la section 06.0.....			7.107	2.941	3.007	3.094	3.102
Section 06.1 — Police grand-ducale							
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	248.525	289.594	302.887	312.428	322.269

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.080	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52	147	147	147	106
11.090	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	54	246	250	250	250
11.100	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	1.300	*	—	—	—
11.120	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	175	212	215	220	225
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	551	609	589	680
11.131	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	71	20	31	41	51
11.141	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	105	105	105	105
11.150	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	630	815	876	915	966
11.300	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	205	205	205	205
12.000	03.20	Indemnités pour services de tiers	25	30	40	50	50
12.010	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420	440	450	460	470
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.908	3.967	4.012	4.007	4.007
12.023	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.002	4.966	5.137	5.209	5.339
12.070	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.870	5.024	5.141	5.323	5.423
12.071	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.585	1.905	1.810	1.755	1.740
12.072	03.20	Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	474	818	868	780	692

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	115	125	150	175	200
12.121	03.20	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.684	2.519	968	594	187
12.190	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	1.000	1.200	1.200	1.200	1.300
12.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	63	55	55	55
12.260	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.613	3.908	4.723	4.362	2.974
12.261	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.500	5.649	5.784	5.846	6.047
12.270	03.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.377	21.923	22.346	22.756	23.211
12.301	03.20	Acquisition de petits matériels de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	296	281	314	290
12.303	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44	72	45	50	55
12.310	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	55	60	62	64	65
12.320	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	41	43	45	46	47
12.330	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	55	59	60	61	62
12.350	03.20	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.014	2.409	2.527	2.266	2.045
12.360	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	352	365	375	380	395

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	70	8	—	—	—
12.801	13.90	Matériel de protection C.B.R.N.	—	5	—	—	—
		Total de la section 06.1.....	291.583	347.748	361.403	370.650	379.510
		Section 06.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	5.121	6.059	6.338	6.537	6.743
12.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	152	131	119	125	125
		Total de la section 06.2.....	5.273	6.191	6.457	6.662	6.868
		Total du département 06.....	303.963	356.880	370.867	380.407	389.481

07.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
07 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 07.0 — Justice							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	9.988	11.819	12.362	12.751	13.153
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	10	10	10	10
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	3	9	9	9	9
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	70	70	70
12.012	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	130	132	134	136
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, gardiennage, dépenses diverses	64	26	27	27	28
12.120	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.404	1.400	500	500	500
12.130	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	40	20	20	20
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	113	50	38	38
12.190	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	350	350	350	350
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43	17	17	17	17

07.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.230	03.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	163	12	12	12	12
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	89	102	104	106	108
12.303	03.10	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290	290	290	290	290
12.305	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.310	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	350	350	350	350
12.311	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160	130	130	130	130
33.010	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales.....	8	8	8	8	8
33.011	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus	3	3	3	3	3
33.012	13.90	Participation de l'Etat aux frais des Organisations oeuvrant dans le domaine des droits humains au Luxembourg.....	—	75	75	75	75
33.013	13.90	Subsides pour appel à projets - Accès à la culture	15	15	15	15	15
34.050	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
34.070	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	5	5	5	5	5
34.090	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500
35.060	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	141	141	41	41	41

07.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.010	13.90	Remboursement des frais de fonctionnement du registre national des identifiants numériques d'entreprise « ReGINE » au GIE LBR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500	500	500	500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.810	13.90	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire	—	25	—	—	—
34.550	13.90	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	1	4	—	—	—
		Total de la section 07.0.....	14.866	17.494	16.929	17.310	17.717
		Section 07.1 — Services judiciaires					
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	89.112	97.449	101.922	105.133	108.444
11.080	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
11.100	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	5	—	—	—	—
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	70	106	106	106	106
11.133	03.10	Indemnités pour services extraordinaires: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	11	11	11
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	11	11	11	11	11
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	48	48	48	48
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.449	4.595	4.809	4.814	4.902
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	35	40	41	41	42
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	305	310	316	321	327
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	49	49	50	51	52

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.050	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.222	2.226	2.268	2.303	2.345
12.125	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	345	75	80	85
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	167	170	173	176	179
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	35	80	10	10
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	675	730	723	735	749
12.270	03.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.136	2.263	2.259	2.272	2.288
12.300	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.332	8.703	8.026	8.018	8.018
12.301	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	25	10	10	10	11
12.302	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	139	244	249	252	257
12.305	03.20	Méthodes particulières de recherches; frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - de la traite des êtres humains - de la protection et de la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.310	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000	7.300	7.300	7.300	7.300
12.320	13.90	Confection des tables décennales des actes de l'état civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10	10	10	—
12.330	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	16	17	17	18	18

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.335	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	26	26	27	27
33.000	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif).....	880	880	880	880	880
33.001	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	131	167	164	168	173
33.002	13.90	Frais de fonctionnement de la médiation civile et commerciale. (Crédit non limitatif).....	150	150	150	150	150
33.090	13.90	Programme de transition entre la vie en prison et la vie en société. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	252	259	267	276
34.090	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve.....	125	125	127	129	132
34.091	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse.....	80	80	82	83	84
34.092	13.90	Programme d'aide aux mineurs tombant sous le régime de la justice pénale. (Crédit non limitatif).....	50	50	50	50	50
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	24	22	23	23	23
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	—	—	—	—
12.500	03.10	Indemnités pour services de tiers	2	—	—	—	—
12.501	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiateurs.....	—	3	—	—	—
12.510	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	2	—	—	—
12.512	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	2	—	—	—
12.800	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales.....	76	220	—	—	—
12.830	13.90	Exécution du régime des peines de substitution; frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	—	*	—	—	—

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.500	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch.....	—	3	—	—	—
		Total de la section 07.1.....	118.198	126.658	130.271	133.502	137.002
Section 07.2 — Administration pénitentiaire							
11.005	03.30	Rémunération du personnel.....	52.153	65.348	68.347	70.500	72.721
11.080	13.90	Direction: Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
11.100	03.30	Direction: Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	236	—	—	—	—
11.110	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Indemnités pour pertes de caisse.....	*	*	*	*	*
11.111	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Indemnités pour pertes de caisse.....	*	*	*	*	*
11.112	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Indemnités pour pertes de caisse.....	*	*	*	*	*
11.120	03.30	Direction: Gratifications pour croix de service.....	40	50	51	52	53
11.130	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Indemnités pour services extraordinaires.....	67	52	50	45	45
12.000	03.30	Direction: Indemnités pour services de tiers.....	8	10	10	10	10
12.010	03.30	Direction: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	4	4	4	4
12.011	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	16	17	17	17	18
12.012	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	7	7	7	7	7
12.013	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	7	18	18	19	19
12.020	13.90	Direction: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	6	6	6	6
12.021	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14	15	15	15	16

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.022	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	24	25	25	26
12.023	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	11	11	11	11
12.040	03.30	Direction: frais de bureau.....	10	8	8	8	8
12.041	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau.....	31	15	15	16	16
12.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau.....	11	11	11	11	11
12.043	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais de bureau.....	32	33	33	34	34
12.044	13.90	Institut de formation pénitentiaire: frais de bureau.....	8	6	6	6	6
12.050	03.30	Direction: achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	6	6	6	6	6
12.051	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	371	178	180	180	180
12.052	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	13	13	13	14
12.053	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	103	240	245	248	253
12.060	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications.....	83	116	118	120	122
12.061	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications.....	27	27	27	28	28
12.062	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Location et entretien des installations de télécommunications.....	66	137	139	141	144
12.070	03.30	Direction: Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	221	225	225	230
12.080	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours.....	221	225	228	232	236

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.081	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	48	50	51	52	53
12.082	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	164	599	488	496	505
12.083	13.90	Direction: exploitation et entretien;dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21	22	23	23	23
12.084	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.496	2.736	2.782	2.828	2.880
12.085	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	398	655	667	677	689
12.086	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	831	1.316	1.281	1.300	1.324
12.125	03.30	Direction: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	65	80	80	80
12.141	13.90	Direction : Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.150	13.90	Direction : frais d'expertise et de psychothérapies au profit des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89	89	90	92	93
12.151	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.717	2.740	2.772	3.014	3.014
12.152	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	714	723	730	738	747
12.153	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	1.205	1.227	1.246	1.269

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.190	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	304	280	250	250
12.191	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	108	114	117	120	123
12.192	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	26
12.193	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	352	156	159	163	167
12.210	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.399	1.205	1.027	1.044	1.064
12.211	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	197	201	204	208
12.212	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	1.040	945	978	1.027
12.213	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.023	636	542	551	561
12.214	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	737	669	692	728
12.230	13.90	Direction: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.231	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.232	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.233	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29	5	5	5	5
12.234	13.90	Institut de formation pénitentiaire: frais de représentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.260	13.90	Direction: Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84	174	177	180	183

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.310	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	202	107	101	100	100
12.311	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	285	171	166	160	157
12.312	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	39	45	46	46	47
12.313	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	48	49	50	51	52
12.314	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	363	144	157	162	170
12.315	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	146	126	137	142	149
12.320	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	227	230	233	237	242
12.321	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	177	180	184	186	190
12.322	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	98	30	30	30	30
12.330	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg et aux Hôpitaux Robert Schuman et au Centre Hospitalier Emile Mayrisch. (Crédit sans distinction d'exercice).....	128	165	167	170	172
12.331	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.637	4.886	5.091	5.104	5.199
12.332	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.157	3.323	3.331	3.548

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.333	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	111	113	115	117
12.334	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Remboursement au Centre Hospitalier Emile Mayrisch des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	4.922	5.153	5.160	5.255
12.335	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.032	3.174	3.177	3.235
12.336	13.90	Direction : Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	9	23	15	15	15
12.337	13.90	Direction : Frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif).....	4	8	8	8	8
12.340	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Droit d'accise et taxe de consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.350	03.30	Centre pénitentiaire Luxembourg: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	93	86	85	75	75
12.351	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	11	11	11	11	12
12.352	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'acquisition et d'entretien de matériel de protection individuelle; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	154	251	105	107	109
12.353	13.90	Institut de formation pénitentiaire: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	3	3	4	5	5
12.354	13.90	Direction: Acquisition de croix de service.....	*	10	—	10	—
12.370	03.30	Direction: Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.575	1.823	1.898	1.904	1.939
33.000	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	547	617	652	663	685

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
34.090	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	1.355	1.600	1.500	1.400	1.400
34.091	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	266	315	315	315	315
34.092	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	144	737	751	763	776
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.....	—	*	—	—	—
12.550	13.90	Direction: frais de télécommunication.....	3	—	—	—	—
12.821	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières.....	*	—	—	—	—
33.500	13.90	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus.....	11	—	—	—	—
Total de la section 07.2.....			81.011	104.533	107.731	110.293	113.353
Section 07.3 — Juridictions administratives							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	5.118	5.957	6.231	6.427	6.629
11.100	03.10	Indemnités d'habillement.....	*	—	—	—	—
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	492	503	503	503	503
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	179	179	179	179	179
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	15	15	16	17
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	92	96	240	240	240
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10	10	10	10	10

07.3 — Juridictions administratives

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	116	119	121	123	125
12.300	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	4	4	4	4	4
Total de la section 07.3.....			6.037	6.895	7.315	7.514	7.720
Section 07.4 — Conseil national de la Justice							
11.005	13.90	Traitements des fonctionnaires	*	*	*	*	*
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	100	166	171	177	182
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	100	79	82	84	87
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	10	10	10	11
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1	1	1	1
Total de la section 07.4.....			202	258	265	273	282
Section 07.5 — Bureau de gestion des avoirs							
11.005	13.90	Traitements des fonctionnaires	*	*	*	*	*
41.050	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Bureau de gestion des avoirs). (Crédit non limitatif).....	300	300	300	300	300
Total de la section 07.5.....			300	300	300	300	300
Total du département 07.....			220.614	256.138	262.812	269.193	276.374

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
08 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE							
Section 08.0 — Fonction publique.- Dépenses diverses							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	5.637	6.241	6.528	6.733	6.945
11.006	01.33	Rémunération du personnel détaché hors de l'Etat luxembourgeois.....	631	678	709	731	755
11.020	01.33	Indemnités des élèves et étudiants.....	1.127	2.571	2.600	2.600	2.600
11.100	01.33	Indemnités d'habillement spéciale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64	47	50	50	50
11.130	01.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	397	400	400	400	400
11.150	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	*	*	*	*
11.170	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	50	50	50	50
11.310	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130.935	124.455	199.980	276.220	354.930
11.311	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.312	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.313	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.001	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	19	19	19	19	19
12.010	01.33	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	*	1	1	1	1
12.012	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21	40	40	40	40
12.050	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	25	25	25	25	25
12.110	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	345	280	280	280
12.190	01.33 01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	150	120	140	120
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	20	25	25	25	25
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	155	265	305	310	315
33.000	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.212	3.188	3.188	3.188	3.188
34.010	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.696	1.952	2.000	2.000	2.000
34.080	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.000	01.33	Subside à la Chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau.....	37	37	37	37	37
41.001	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics.....	—	—	—	130	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	01.33	Indemnités pour services extraordinaires.....	23	13	—	—	—
		Total de la section 08.0.....	148.254	143.166	219.021	295.644	374.445
		Section 08.1 — Pensions					
11.130	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.150	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
93.000	01.33 12.20	Alimentation du Fonds de pension introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	683.460	793.380	865.144	935.006	1.004.490
		Total de la section 08.1.....	683.515	793.435	865.199	935.061	1.004.545
		Section 08.2 — Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État					
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	12.155	13.896	14.534	14.992	15.464
12.010	01.33	Frais de route et de séjour	4	5	5	5	5
12.030	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.570	1.700	1.750	1.800	1.850

08.2 — CGPO		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.140	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	280	305	310	315	315
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages, journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.250	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	90	90	90	90	90
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	15	15	15	15	15
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.300	01.33	Frais liés aux procédures de recrutement et à la sélection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430	430	430	430	430
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
		Total de la section 08.2.....	14.578	16.475	17.168	17.681	18.203
		Section 08.3 — Institut National d'Administration Publique					
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	4.721	5.604	5.861	6.046	6.236
11.130	01.33	Direction de l'institut et indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	310	310	310	310
12.000	01.33	Service de tiers: frais de formation et d'études, frais de perfectionnement et de stage à l'étranger, frais d'organisation et de formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	886	887	887	887	887
12.122	01.33	Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	740	800	800	700	750
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	51	51	51	51	51
12.261	13.90	Acquisitions et entretien de petit outillage et équipements informatiques; dépenses diverses.....	35	35	35	35	35

08.3 — Institut National d'Administration Publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
Total de la section 08.3.....			6.763	7.707	7.964	8.049	8.289
Section 08.4 — Sécurité dans la fonction publique							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	1.177	1.528	1.598	1.648	1.700
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	6	7	7	7
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	2	2	2	2	2
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	2	4	4	4	4
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.120	01.34	Frais d'experts et d'études, frais d'échantillonnage et d'analyse par un laboratoire dans le cadre de la surveillance des exigences réglementaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	45	25	20	20
12.190	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	17	18	18	18	19
12.200	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102	102	105	105	105
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	13	15	15	15	15
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	25	10	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.690	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	1	—	—	—	—
Total de la section 08.4.....			1.387	1.734	1.778	1.823	1.876

08.6 — Service médical - Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 08.6 — Service médical. - Dépenses diverses							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	1.775	2.420	2.532	2.611	2.694
12.000	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	15	10	10	10	10
12.010	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	2	2
12.190	01.33	Frais de formation du personnel	7	12	13	14	15
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	32	38	38	38	38
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	38	51	51	51	51
Total de la section 08.6.....			1.868	2.532	2.644	2.725	2.809
Total du département 08.....			856.366	965.049	1.113.775	1.260.984	1.410.167

09.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
09 — MINISTERE DE L'INTERIEUR							
Section 09.0 — Dépenses générales							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	10.216	11.390	11.913	12.288	12.675
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	2	2	2	2
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	3	6	6	6	6
12.010	01.10	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	31	31	31	31
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	36	36	36	36
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	30	30	30	30
12.110	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	35	15	*	*
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	45	45	45	45
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	25	25	25	25
12.140	01.10	Frais de sensibilisation et d'information dans le cadre de la directive SEVESO. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	100	20	20	20
12.141	01.10	Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	135	150	150	150	150
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
12.260	01.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	65	60	60	60

09.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.270	01.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92	125	128	131	131
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	*	—	—	—
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	*	—	—	—
		Total de la section 09.0	10.784	12.081	12.502	12.865	13.252
		Section 09.1 — Finances communales					
43.000	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	992	992	992	992	992
43.002	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays	36	36	36	36	36
43.003	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	19.756	—	—	—	—
43.004	08.20	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
43.010	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
43.011	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.250	1.250	1.250	1.250
93.000	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: dotation complémentaire. (Crédit non limitatif).....	933.914	1.112.857	1.274.481	1.369.825	1.454.986
93.002	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif).....	427.932	463.260	516.610	537.460	561.990
93.003	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	13.400	13.600	13.400	13.200	13.000

09.1 — Finances communales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
93.004	13.90	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: produit de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif).....	53.759	57.875	58.752	59.629	60.506
		Total de la section 09.1.....	1.451.338	1.649.920	1.865.570	1.982.442	2.092.809
Section 09.3 — Caisse de prévoyance							
42.000	06.12	Part contributive des communes transitant par le budget de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61.021	66.300	70.140	73.150	76.300
42.002	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	4.102	3.873	3.705	3.545
		Total de la section 09.3.....	65.521	70.402	74.013	76.855	79.845
Section 09.5 — Incendie et Secours							
12.152	03.50	Frais résultant de missions ne tombant pas sous le champ d'application de la convention en vigueur entre l'asbl Luxembourg Air Rescue et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.050	03.50	Subside à l'asbl Luxembourg Air Rescue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
33.000	03.40	Subvention extraordinaire à la Fédération nationale des pompiers du Grand-Duché.....	—	50	*	*	*
33.010	03.40	Subvention à la Commission des jeunes pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
33.012	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
33.013	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	240	240	240	240
33.020	03.40	Subvention à l'Amicale des vétérans du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15

09.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.030	13.90	Subvention extraordinaire au comité d'organisation World Rescue Challenge 2022 asbl	100	—	—	—	—
35.010	01.10	Secours dans le cadre de catastrophes naturelles et en cas d'assistance internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	5.000	*	*	*
35.040	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Sismologique Euro-Méditerranéen). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
35.060	03.50	Frais résultant d'assistance au et du Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux et du mécanisme de protection civile de l'Union. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.001	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours. (Crédit non limitatif).....	32.204	35.850	39.062	39.303	41.813
41.002	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	4.500	5.195	5.345	5.495	5.645
41.003	03.50	Réaffectation à l'établissement public "Corps grand-ducal d'incendie et de secours" du produit de l'impôt spécial à charge des assureurs. (Crédit non limitatif).....	5.100	5.200	5.300	5.400	5.500
41.004	01.10	Réaffectation à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.401	58.960	62.381	64.820	67.724
43.000	03.40	Subventions engagées pour équipements courants au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
Total de la section 09.5			100.608	111.558	113.391	116.321	121.985
Total du département 09			1.628.251	1.843.960	2.065.476	2.188.482	2.307.892

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
10 et 11 — MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 10.0 — Dépenses générales							
11.005	04.00	Rémunération du personnel.....	37.322	46.949	49.104	50.651	52.246
11.060	04.00	Cotisations sociales des élèves majeurs fréquentant les établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général et le centre national de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	70	72	73	74
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	121	123	125	128
12.001	Divers codes	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	106	108	110	112
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56	119	186	188	192
12.012	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	90	102	104	105
12.020	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	23	23	24	24
12.090	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.116	2.155	2.197	2.240	2.275
12.110	04.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	95	97	98	100
12.190	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	3	3	3	3	3
12.261	04.00	Frais de publication, d'information et de sensibilisation : dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.840	1.847	1.852	1.858

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.200	36.000	36.727	37.282	37.953
12.301	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif).....	29	103	55	56	57
12.302	Divers codes	Maison de l'Orientation: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	980	857	870	886
12.303	04.01	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	110	110	110	110
12.304	04.00	Observatoire national de la qualité scolaire: dépenses de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	470	1.237	1.251	1.261	1.271
12.306	04.00	Commissaire à la langue luxembourgeoise: dépenses de fonctionnement	10	10	10	10	11
12.307	04.00	Centre pour le luxembourgeois; dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	683	686	689	692
12.308	04.00	Service de médiation de l'Education nationale: dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	61	62	63	64
12.315	04.00 02.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	200	345	345	345	345
24.000	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	18	18	18	18
32.020	04.00	Congé de représentation des parents: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	12	12	13	13
33.000	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.844	7.058	7.314	7.717	8.703
33.001	04.00	Participation financière de l'État à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.196	1.912	1.984	2.052	2.072

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.002	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général aux services téléinformatiques.....	725	725	725	750	800
33.003	06.32	Promotion des sciences et des technologies auprès des jeunes	3.075	3.045	3.059	3.059	3.059
33.004	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement du centre d'éducation interculturelle-ikl.....	115	123	125	127	130
33.014	04.10	Participation aux frais de fonctionnement de la FAPEL	60	—	—	—	—
33.015	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEL	225	225	225	225	225
33.016	04.12	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEP	520	520	520	520	520
33.017	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORE chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie.....	340	460	460	460	460
33.018	04.00	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Actioun Lëtzebuergesch a.s.b.l".....	—	10	10	10	11
35.011	04.20	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Ecoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.300	1.653	1.653	1.653
35.060	04.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	27	27	28
41.010	04.33 04.34	Dotation au Centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire classique et secondaire général	280	370	370	370	370
41.052	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.700	37.407	35.000	35.000	35.000
Total de la section 10.0.....			94.727	144.311	145.468	148.155	151.567
Section 10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	7.795	9.692	10.137	10.456	10.786

10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.050	04.10	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif).....	8.750	11.400	11.630	11.806	12.018
Total de la section 10.1.....			16.545	21.092	21.767	22.262	22.804
Section 10.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	9.682	10.104	10.568	10.901	11.244
11.130	04.01	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	725	775	795	815	835
12.130	04.01	Gratuité des livres scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.500	10.000	10.864	11.171	11.477
41.050	04.01	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	4.858	5.200	5.450	5.600	5.750
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	18	—	—	—
Total de la section 10.2.....			24.765	26.097	27.677	28.487	29.306
Section 10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	3.532	4.774	4.993	5.150	5.312
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	4	4	4	4
12.000	04.10	Indemnités pour services de tiers	107	135	138	140	142
12.010	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	6	6	6	7	7
12.140	04.10	Frais de sensibilisation et d'information	25	25	26	26	26
12.191	04.10	Formation continue du personnel des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaire et du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires.....	50	74	76	77	78
12.260	04.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	20	22	22	23	23

10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.300	04.10	Frais divers en relation avec l'encadrement psychopédagogique des élèves.....	35	35	39	38	39
32.010	04.10	Renforcement des compétences socio-émotionnelles en milieu scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
34.061	04.32	Subventions aux ménages à faible revenu et subvention du maintien scolaire. (Crédit non limitatif).....	7.500	9.836	10.183	10.670	11.124
41.010	04.10	Projets de recherche avec l'Université du Luxembourg: élaboration et évaluation du test "SKIL" et évaluation de projets pédagogiques mis en place par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	77	79	81	82
Total de la section 10.3.....			11.354	14.988	15.566	16.215	16.838
Section 10.4 — Enseignement musical							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	396	433	453	467	482
12.000	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	9	9	9	9
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.190	08.00	Formation continue des enseignants, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation, dépenses diverses.....	9	9	9	9	9
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	3	3	3	3	3
33.000	08.00	Convention avec l'École de musique de l'Union Grand-Duc Adolphe.....	70	70	73	73	73
33.001	08.00	Convention avec l'Association des écoles de musique du Grand-Duché de Luxembourg.....	53	15	15	15	15
33.005	08.00	Subside à destination d'associations sans but lucratif pour des projets pédagogiques de l'enseignement musical.....	85	121	123	125	128
34.060	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet.....	8	8	14	14	14
34.090	08.00	Subventions diverses aux ménages, subsides au minerval de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif).....	173	150	153	155	158

10.4 — Enseignement musical

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.010	08.00	Convention avec l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte"	210	250	275	275	300
43.000	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.756	53.731	55.074	56.451	57.862
43.001	08.00	Participation aux frais liés à la prestation de projets pédagogiques par des enseignants de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
Total de la section 10.4			20.873	54.899	56.301	57.697	59.154
Section 10.5 — Etablissements privés d'enseignement							
44.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.941	135.663	141.869	144.226	146.550
Total de la section 10.5			120.941	135.663	141.869	144.226	146.550
Section 10.6 — Service des restaurants scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel	8.224	8.474	8.863	9.142	9.430
11.060	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	92	94	95
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	7	7	7	7	8
41.050	04.10 02.00	Dotation financière de l'Etat au profit du Service des restaurants scolaires "Restopolis". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.510	34.571	35.269	35.802	36.446
41.051	04.10	Dotation dans l'intérêt de Restopolis - Services pour l'exploitation et l'entretien de bâtiments du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif)	—	1.896	1.934	1.964	1.999
Total de la section 10.6			34.831	45.038	46.166	47.009	47.979

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 10.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques							
11.005	04.52	Rémunération du personnel.....	85.693	97.100	101.556	104.756	108.055
11.060	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	*	*
11.100	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	—	—	—	—
11.130	04.52	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	5	5	5	5
11.150	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	78	80	83	85
12.000	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	130	130	133	135	137
12.010	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10	10	10	10	11
12.012	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	61	62	63
12.140	04.52	Développement et mise en oeuvre d'une stratégie de sensibilisation et d'information sur la situation et l'inclusion des élèves à besoins spécifiques et des enfants, jeunes et adultes handicapés	20	50	50	50	50
12.190	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	102	104	105
12.253	04.52	Centre pour le développement moteur et corporel: frais d'exploitation courants	115	125	128	129	132
12.262	04.52	Centre pour le développement socio-émotionnel: frais d'exploitation courants	250	272	277	281	286
12.273	04.52	Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme: frais d'exploitation courants	160	181	184	187	191
12.274	04.52	Centre pour le développement des apprentissages: frais d'exploitation courants	135	155	158	161	163
12.275	04.52	Centre pour le développement intellectuel: frais d'exploitation courants	793	842	858	871	887

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.276	04.52	Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces: frais d'exploitation courants	57	63	64	65	66
12.277	04.52	Commission nationale d'inclusion: frais d'exploitation courants	11	11	11	11	12
12.278	04.52	Agence de transition à la vie active: frais d'exploitation courants	19	21	21	22	22
12.280	04.52	Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19	19	19	20	20
12.300	04.52	Mesures supplémentaires à mettre en place auprès d'un certain nombre d'élèves à besoins spécifiques durant le transport scolaire – dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
12.301	04.52	Scolarisation des élèves hospitalisés ou en rémission – dépenses diverses	44	48	49	50	51
12.302	04.52	Équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques - dépenses diverses	—	180	101	101	101
33.000	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des enfants et jeunes à besoins spécifiques dans des institutions spécialisées au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
33.001	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés œuvrant au bénéfice d'élèves à besoins spécifiques	4.770	4.370	4.503	4.589	4.687
33.003	06.34	Participation de l'État aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	36	—	—	—	—
33.010	06.34	Subsides aux associations s'occupant des enfants et jeunes à besoins spécifiques	1	1	1	1	1
34.010	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'élèves à besoins spécifiques	6	6	6	6	6
35.010	04.52	Contribution à l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive	19	19	19	19	21
35.011	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires auprès de la communauté germanophone de Belgique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.154	1.176	1.194	1.216

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
35.020	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	980	1.000	1.015	1.033
35.021	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires à l'étranger à la demande des instances autres que la commission nationale d'inclusion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	510	517	527
41.010	04.52	Conventions avec l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	485	485	200	126	126
41.050	04.52	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives	537	537	540	608	686
41.051	04.52	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre des compétences relatives à la vue.....	350	500	510	518	527
44.004	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt d'élèves à besoins spécifiques	58	58	61	62	63
44.009	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	490	490	499	507	516
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.753	04.52	Centre pour le développement moteur et corporel : frais d'exploitation courants	—	4	—	—	—
Total de la section 10.7.....			99.404	111.052	115.394	118.764	122.351
Section 10.8 — Service de la formation des adultes							
11.005	04.30	Rémunération du personnel.....	9.611	11.247	11.763	12.134	12.516
11.060	04.53	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	70	72	73	74
11.130	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	448	420	431	438	445
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.419	3.504	3.563	3.621

10.8 — Service de la formation des adultes			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.250	04.53	Mesures diverses dans l'intérêt de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise et de l'intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	575	325	333	339	344
12.251	04.53	Mise en place d'une université populaire: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	813	384	394	400	407
33.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.634	1.665	1.699	1.724	1.755
33.002	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement de cours d'instruction de base et d'insertion: conventions avec les associations organisatrices	355	369	384	396	408
33.003	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateurs en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	148	152	154	157
33.004	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours organisés par l'association Erwuessenebildung asbl. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100	100	100
35.010	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes : conventions avec les associations organisatrices étrangères. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	21	21
35.020	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes : conventions avec prestataires institutionnels à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	21	21
41.050	04.53	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de la formation des adultes.....	517	580	592	601	611
43.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	981	1.001	1.016	1.034
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	04.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	80	9	—	—	—
33.503	13.90	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateur.....	6	—	—	—	—
Total de la section 10.8.....			15.091	19.757	20.464	20.978	21.515

10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental							
11.005	04.20	Rémunération du personnel.....	74.509	91.917	96.136	99.164	102.288
11.131	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77	77	77	77	77
11.132	04.20	Indemnités dans l'intérêt de la collaboration aux travaux du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif).....	110	120	120	120	120
12.190	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	11	11	11	11	11
12.260	04.20	Directions de région: frais d'exploitation courants.....	327	327	327	327	327
12.275	04.20	Collège des directeurs de région: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	2	—	—	—
Total de la section 10.9.....			75.537	92.956	97.174	100.202	103.326
Section 11.0 — Enseignement fondamental							
11.005	04.20	Rémunération de personnel.....	706.924	766.356	801.531	826.780	852.823
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	193	200	203	206
11.133	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.736	4.736	4.854	4.935	5.016
12.000	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	19	20	21	21	21
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	15	15	16	16	16

11.0 — Enseignement fondamental			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	—	31	31	—
12.305	04.20 02.00	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	791	806	819	833
32.020	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.004	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association MUSEP asbl.....	5	5	5	5	5
33.005	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école".....	3	3	3	3	3
41.050	04.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	200	200	204	207	211
41.053	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement primaire international et européen aux établissements d'enseignement public.....	1.427	1.751	1.927	2.120	2.332
43.000	04.20 02.00	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.325	1.299	1.340	1.362	1.385
43.001	04.20	Remboursement aux communes des frais d'entretien des locaux occupés par les classes spécialisées de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
43.002	04.20	Participation aux frais liés à la prestation des cours de natation par des instructeurs de natation dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	460	460	460	460
43.008	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	660	1.100	1.122	1.139	1.160
Total de la section 11.0.....			716.213	776.929	812.519	838.100	864.472
Section 11.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général							
11.005	04.33	Rémunération du personnel.....	782.803	862.319	901.900	930.310	959.614
11.100	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	—	—	—	—

11.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén.					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.130	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.200	1.720	3.042	3.138	3.243
11.132	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.000	24.236	24.988	25.403	25.822
11.150	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.516	1.564	1.616
12.010	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	90	90	90	90
12.190	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	5	5	8	5	5
12.300	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	5	5	5	5
32.010	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire général en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.200	1.646	1.671	1.701
33.000	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: subside de l'Etat aux frais de secrétariat	30	30	31	32	32
35.010	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	532	547	555	564	570
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement d'un hôtel-restaurant d'application. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
41.085	04.33 04.34	Dotation financière de l'Etat au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général: frais de fonctionnement.....	22.623	23.841	24.700	25.073	25.525
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	90	—	—	—
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	5	—	—	—

11.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
Total de la section 11.1.....			833.546	915.089	958.482	987.854	1.018.224
Section 11.2 — Institut national des langues							
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	19.720	21.797	22.797	23.515	24.256
11.100	04.53	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
11.130	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	75	77	78	80
Total de la section 11.2.....			19.790	21.872	22.874	23.594	24.336
Section 11.3 — Service de la formation professionnelle							
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	20.750	24.858	25.999	26.818	27.663
11.060	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base et indemnités pour apprentis dans le cadre de la formation professionnelle initiale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	513	521	530
11.100	04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
11.130	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	750	769	782	794
11.150	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	475	490	502	511	519
12.000	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	675	675	692	703	715
12.001	04.34	Prise en charge des frais pour formations prestées par des tiers dans le cadre du programme officiel de la formation professionnelle et indemnités pour formateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	600	612	621	633
12.305	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	120	122	124	127

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.306	04.34	Prise en charge des frais générés par le projet formation Diplom+ et des projets similaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	744	720	734	745	759
12.307	04.34	Prise en charge des frais générés par le projet de formation Digital Learning Hub. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	664	996	1.016	1.031	1.050
31.020	04.32	Participation aux frais de formation des apprenants dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	420	428	435	443
32.010	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.000	36.636	41.244	41.244	41.244
32.011	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation et d'apprentis de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	769	784	796	811
32.020	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.750	11.131	11.423	11.595	11.804
32.021	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.350	2.597	2.900	2.992	3.092
33.001	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et à la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
33.002	04.00	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides.....	154	167	172	174	177
33.005	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	100	111	115	119	123
34.051	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	852	842	859	872	888
34.052	04.34	Primes d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.704	4.782	4.878	4.952	5.041

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.001	04.34	Participation aux frais d'organisation de la formation professionnelle et des cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la Chambre des métiers.....	2.250	2.404	2.799	2.841	2.893
41.002	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.946	2.135	2.211	2.281	2.357
41.005	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la révision du brevet de maîtrise	110	44	44	45	46
41.006	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la réforme du brevet de maîtrise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.425	1.425	1.425	1.425	1.425
41.007	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre d'Agriculture pour le développement de la formation CCP ouvrier agricole	10	10	—	—	—
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	2.580	2.614	2.664	2.704	2.754
41.050	04.34	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif).....	5.229	5.860	2.888	2.888	2.888
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	66	—	—	—	—
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.	12	6	—	—	—
		Total de la section 11.3.....	102.487	101.660	105.794	107.220	108.773
		Section 11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales					
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	220	80	82	83	84
12.124	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	310	310	310	310
12.125	06.36	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	80	82	83	84

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.190	06.36	Frais d'organisation de la Semaine nationale de l'Enfance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	171	120	122	124	127
12.300	06.32	Promotion et soutien du bien-être des enfants et des jeunes: Droits de l'enfant, intégration sociale, développement personnel; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	45	46	47	49
12.301	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique des services socio-éducatifs des lycées.....	15	—	—	—	—
12.302	04.00	Centres familiaux.- frais de fonctionnement et frais divers...	900	—	—	—	—
12.310	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.311	04.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des forums parentaux, du service qualité et du service droits de l'enfant. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	1.520	1.558	1.584	1.610
31.040	06.36	Participation de l'Etat aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220.400	233.845	244.550	252.251	260.172
32.010	06.36	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	06.36 02.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.729	19.743	20.646	21.296	21.965
33.001	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.487	1.659	1.735	1.790	1.846
33.003	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.788	17.485	18.285	20.730	21.381
33.004	06.36	Droits de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans l'intérêt de la promotion des droits de l'enfant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	991	970	1.008	1.040	1.073
33.008	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis dans des structures de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.027	6.895	7.211	7.438	7.672

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.009	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services logements pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.288	1.534	1.604	1.655	1.707
33.023	06.32	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
33.026	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	105	105	105	105	105
33.032	06.32	Participation de l'Etat aux frais de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	31	32	33
33.034	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes. (Crédit non limitatif).....	110	100	104	107	111
33.037	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un soutien au secteur de l'éducation non-formelle des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.627	13.560	14.189	14.635	15.095
33.038	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	232.400	243.243	254.378	262.389	270.628
33.040	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.041	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.972	28.970	30.296	31.250	32.231
33.042	06.32	Participation aux frais de loyer des organismes intervenant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.043	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de convention: foyers d'accueil de type "mère SOS". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.273	3.543	3.705	3.821	3.941
33.044	06.32	Participation de l'Etat aux frais de la mise en place des centres de prise en charge socio-éducative intense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.514	10.434	10.912	11.256	11.609

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.045	06.32	Mesures d'urgence dans l'intérêt de l'enfance et de la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
34.090	06.32	Participation de l'Etat aux assistants parentaux dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.400	16.436	16.911	17.208	17.553
41.010	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'établissement public Centre national de Prévention des Addictions - CNAPA.....	240	240	248	255	264
41.011	06.32	Renforcement des capacités du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi: collaboration avec les instituts de recherche dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.012	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	530	530	551	569	586
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	568	566	588	607	626
43.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.900	128.292	134.165	138.390	142.736
43.020	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.083	1.137	1.189	1.227	1.265
Total de la section 11.4.....			681.229	731.523	764.661	790.334	814.913
Section 11.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	12.281	13.869	14.506	14.963	15.434
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	35	35	35	35	35
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	70	65	70	70	70
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13	13	15	15	15

11.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.150	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	80	80	80
12.250	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	635	692	719	742	765
12.251	06.32	Services prestés par le département prévention: frais d'exploitation, dépenses diverses	325	333	340	340	340
12.254	06.32	Frais relatifs à des interventions auprès d'enfants et de leurs familles, à des consultations, à des interventions d'experts, à la formation continue à des projets innovateurs, à la collaboration avec les professionnels et services de santé mentale, à des colloques, séminaires, dépenses diverses	36	36	36	36	36
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	262	270	275	280	285
34.010	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat.....	14	18	20	20	20
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.750	06.32	Frais d'exploitation courants	—	*	—	—	—
		Total de la section 11.5.....	13.751	15.411	16.097	16.580	17.080
		Section 11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	18.076	19.041	19.915	20.542	21.189
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	—	—	—	—
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	13	13	13	13	13
11.131	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	115	133	129	131	133
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	15	17	15	15	15
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	3	6	6	6

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	221	225	229	233
12.151	06.32	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et thérapeutiques et frais pharmaceutiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	138	138	143	146	149
12.210	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	250	262	187	190	193
12.254	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: frais d'exploitation et frais divers	365	407	415	421	429
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	540	2.876	2.824	2.870	2.919
12.300	06.32	Dépenses relatives à l'encadrement et au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières, frais divers. (Crédit non limitatif).....	339	470	445	453	460
34.090	06.32	Transport des élèves des centres socio-éducatifs de Dreibern et de Schrassig. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	496	504	514	524	533
Total de la section 11.6.....			20.420	24.082	24.832	25.540	26.273
Section 11.7 — Office national de l'enfance							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	7.603	8.985	9.398	9.694	9.999
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	150	154	156	159
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	8	8	8	8
12.020	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	—	—	—	—
12.110	06.32	ONE: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	11	11	11
12.150	06.32	ONE: frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

11.7 — Office national de l'enfance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.190	06.32	Frais de formation	—	74	75	77	78
12.250	06.32	Frais d'exploitation courants	60	96	100	103	106
12.251	06.32	Frais d'exploitation courants des guichets régionaux ONE ..	72	52	53	54	55
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	109	110	112	114	116
33.001	02.00	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1, 6, 8 et 9 pour des mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.268	16.926	17.705	18.263	18.836
33.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	71.000	77.916	81.502	84.068	86.708
33.008	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.854	8.233	8.612	8.883	9.162
33.009	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.688	43.818	48.190	49.708	51.269
34.011	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.178	8.193	8.570	8.840	9.117
34.012	06.32	Contribution aux mesures d'accueil à l'étranger de mineurs ou de jeunes adultes en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.600	9.300	9.671	9.976	10.289
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.750	12.00	Frais d'exploitation courants	—	*	—	—	—
		Total de la section 11.7	148.535	173.871	184.160	189.954	195.913
		Section 11.8 — Service national de la jeunesse					
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	16.677	19.035	19.909	20.536	21.183

11.8 — Service national de la jeunesse					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	6	6	6	6
33.010	06.32	Participation aux frais des projets "Go". (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	102	103	105
34.012	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	16	16	16	16
34.061	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	285	293	303	313
41.050	06.32	Dotation financière de l'Etat au profit du Service National de la Jeunesse.....	8.350	3.539	3.613	3.653	3.735
41.051	06.32	Dotation dans l'intérêt des programmes soutenant les jeunes dans la transition vers la vie active. (Crédit non limitatif).....	3.600	3.500	3.500	3.500	3.500
41.052	06.32	Dotation dans l'intérêt de la formation continue organisée par le Service National de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	4.470	7.252	7.429	7.568	7.727
41.053	13.90	Dotation financière de l'Etat dans l'intérêt de l'exploitation des bâtiments gérés par le Service National de la Jeunesse.....	—	6.566	6.699	6.800	6.922
Total de la section 11.8.....			33.498	40.299	41.566	42.485	43.507
Section 11.9 — Institut de formation de l'Education nationale							
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	6.417	9.757	10.205	10.526	10.858
11.130	04.01	Formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260	282	289	293	298
11.131	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.600	1.679	1.730	1.546	1.571
11.132	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	55	57	58	59
11.133	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20

11.9 — IFEN

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.190	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.175	2.615	2.683	2.724	2.773
12.191	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif; frais d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	842	775	594	603
12.192	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290	360	367	373	380
12.193	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	335	380	388	394	401
12.260	04.01	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	120	180	184	186	190
12.300	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes.....	70	70	70	70	70
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.690	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	*	—	—	—
		Total de la section 11.9.....	12.062	16.240	16.768	16.784	17.222
		Total du département 10 et 11	3.095.599	3.482.832	3.635.602	3.742.439	3.852.104

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION							
Section 12.0 — Dépenses générales							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	11.710	12.119	12.676	13.075	13.487
11.131	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	11	18	18	18
11.300	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	153	—	—	—	—
12.001	06.36	Indemnités pour services de tiers	12	25	31	31	31
12.010	06.36	Frais de route et de séjour	9	9	9	9	9
12.012	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	8	8	8	8
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	24	24	24	24
12.120	13.90	Frais en relation avec l'accessibilité à l'information. (Crédit non limitatif).....	30	—	—	—	—
12.123	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	117	76	47	110
12.141	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'accessibilité à l'information.....	—	162	142	142	142
12.190	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	2	3	3	3	3
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	30	30	30	30

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	140	64	65	66	66
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	312	320	328	336	344
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	777	825	555	65	*
Total de la section 12.0.....			13.298	13.747	13.995	13.884	14.302
Section 12.1 — Famille							
12.121	06.20	Frais d'experts et d'études; assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.122	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.140	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	114	136	136	146	146
12.251	13.90	Centres d'hébergement d'urgence: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	—
12.306	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers.....	15	15	15	15	15
12.311	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.....	2	2	2	2	2
12.312	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	1	1	1	1	1
12.313	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à la mise à disposition d'interprètes en langue des signes afin d'assister les personnes sourdes dans leurs relations avec les administrations relevant de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	6	6	7	7	7

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.321	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.322	13.90	Mise en oeuvre du Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	143	145	145	145
12.331	06.33	Mise en oeuvre de la politique pour personnes âgées - dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	83	100	120	150	122
12.332	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	36	36	35	35
12.333	06.33	"Senioren Telefon", dépenses diverses	9	5	5	5	5
12.334	13.90	Mise en oeuvre d'actions dans le domaine du Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen"; dépenses diverses.....	21	18	18	28	18
12.335	13.90	Elaboration et travaux de mise en oeuvre du plan national gérontologique, du plan national « Soins palliatifs – fin de vie » et de la stratégie « Active ageing ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	145	40	40	40
12.336	13.90	Commission permanente pour le secteur des personnes âgées, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.337	13.90	Service national d'information et de médiation pour personnes âgées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	35	35	35	35
12.350	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
32.020	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets en faveur des seniors.....	20	*	20	*	20
32.021	13.90	Congé pour soutien familial: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales.....	8.580	8.927	10.079	10.942	11.624

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.001	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public.....	452	435	453	465	477
33.002	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.200	6.200	6.200	6.200	6.200
33.003	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.150	1.336	1.370	1.390	1.414
33.005	06.30	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux et de tranches indiciaires non prévues au moment du vote du budget. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique.....	60	60	60	60	60
33.031	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées.....	96.588	106.690	113.318	120.726	127.428
33.032	06.34	Participation à la prise en charge de situations médico-sociales atypiques dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif).....	172	150	150	150	150
33.033	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre d'Orientation Socio-Professionnelle pour le projet COSP-HR	634	705	727	739	751
33.040	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes, de centres médico-sociaux, d'initiatives de travail social communautaire, aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	29.334	34.614	38.792	41.576	44.125

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.041	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	149	149	59	59	59
33.042	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la structure d'urgence multifonctionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.837	1.983	2.053	2.096	2.139
33.050	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prestation "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	260	260	260	260
33.051	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services proposés aux personnes âgées, aux personnes en fin de vie et à leur entourage.....	10.959	12.955	14.130	15.220	16.307
33.052	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.790	1.707	1.707	1.707	1.707
33.054	06.33	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la promotion d'initiatives et d'activités contribuant à la citoyenneté, intervenant au niveau de l'entraide et traitant des sujets du vieillissement ainsi que de la prise en charge de la personne âgée	165	187	187	187	187
33.055	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
33.056	06.33	Participation de l'Etat aux frais de soutien et de suivi de l'entourage des personnes en fin de vie dans le cadre du maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	165	165	165	165
33.057	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en psycho-gériatrie et en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	105	110	115	115
33.058	13.90	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du Plan cadre national "Gesond iessen, méi bewegen".....	18	23	23	23	23
34.010	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	60	60	60
34.012	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50

12.1 — Famille			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
34.013	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	110	110	110	110
34.014	06.20	Centres d'hébergement d'urgence: prestations sociales et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
34.090	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif).....	12	12	12	12	12
41.011	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Centre de la Communication Accessible à Tous". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425	423	440	452	464
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes et aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement	2.015	2.095	2.188	2.255	2.323
43.003	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior"	*	20	*	20	*
43.020	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	373	373	373	373	373
43.040	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.826	16.190	17.523	18.786	20.277
43.041	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	570	—	—	—	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.831	06.33	Mise en oeuvre de la politique pour personnes âgées - dépenses diverses	*	—	—	—	—
		Total de la section 12.1	176.686	196.640	211.194	224.821	237.466
		Section 12.2 — Intégration					
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	*	*	*	*

12.2 — Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	4	5	5	5	5
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	45	45	45	45
12.141	13.90	Campagne dans le cadre des élections communales et européennes	—	120	120	—	—
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	100	40	40	50	60
12.300	06.36	Mesures en faveur de l'intégration: plan national d'intégration; contrat d'accueil et d'intégration (CAI); parcours d'intégration accompagné (PIA). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.550	1.550	1.550	1.550	1.550
12.310	13.90	Frais de formation	8	8	8	8	8
12.350	06.36	Conseil national pour étrangers: frais de fonctionnement....	30	30	30	30	30
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine de l'intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.191	4.664	5.121	5.532	5.963
33.001	13.90	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination ainsi que dans le cadre du Fonds social européen et du Fonds "Asile, Migration et Intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	200	200	200	200
33.010	13.90	Subsides à des projets dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations	50	50	50	50	50
41.010	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	150	150	150	150	150
43.000	06.36	Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration et de l'accueil des étrangers	400	400	400	500	500
Total de la section 12.2.....			6.563	7.262	7.719	8.120	8.561
Section 12.4 — Fonds national de solidarité							
11.005	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: rémunération du personnel.....	8.659	8.003	8.880	9.464	9.770

12.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.110	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	249	255	260	265	265
12.125	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
12.250	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif).....	523	646	662	673	684
12.270	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.075	1.258	1.270	1.280	1.290
12.300	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57	57	58	60	61
12.310	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.495	1.585	1.576	1.607	1.638
34.010	06.20	Dotation du Fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 28.7.2018 relative au revenu d'inclusion sociale, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195.655	193.613	200.869	211.159	217.482
34.011	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92	77	65	56	47
34.013	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les dépenses résultant de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires. (Crédit non limitatif).....	468	367	424	487	514
34.014	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.884	57.357	50.749	51.347	51.951

12.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
34.015	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psycho-gériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.897	7.974	8.249	8.401	8.554
34.016	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.943	58.713	60.660	63.491	65.258
42.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.577	47.896	47.386	46.465	45.619
Total de la section 12.4.....			372.579	377.805	381.114	394.760	403.138
Section 12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants							
42.000	13.90	Dotation de l'Etat à la Caisse pour l'avenir des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.269.106	1.380.243	1.422.231	1.457.767	1.486.563
42.006	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
42.011	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 12.5.....			1.269.106	1.380.243	1.422.231	1.457.767	1.486.563
Section 12.7 — Office national d'inclusion sociale							
11.005	06.20	Rémunération du personnel.....	1.941	2.226	2.328	2.401	2.477

12.7 — Office national d'inclusion sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.010	06.20	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.110	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.120	06.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	2	5	5	5	5
12.150	06.20	Frais d'expertises médicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
12.200	06.30	Frais d'assurance couvrant les dommages corporels et/ou matériels éventuels causés par les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
12.260	06.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	68	83	78	78	83
12.321	13.90	Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58	58	58	58	58
33.001	06.20	Participation aux frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.593	11.928	12.275	12.694	12.694
34.090	06.20	Fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection pour les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	55	55	55	55
43.040	06.20	Participation aux frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.250	11.337	12.119	12.503	12.859
Total de la section 12.7			23.988	25.713	26.939	27.815	28.252
Section 12.8 — Grande Région							
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	*	*	*	*	*
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41	50	50	50	50

12.8 — Grande Région

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.320	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	50	45	45	45	45
35.065	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165	168	170	173	177
Total de la section 12.8.....			256	263	265	268	272
Total du département 12.....			1.862.476	2.001.674	2.063.456	2.127.435	2.178.554

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
13 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 13.0 — Sports.- Dépenses générales							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	4.324	4.701	4.917	5.072	5.232
11.130	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	7	7	7	8	8
11.131	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	61	64	65	67	67
11.132	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.133	Divers codes	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95	86	102	102	102
11.134	08.30	Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.000	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers...	7	7	7	8	8
12.001	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	930	967	976	998	998
12.002	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.003	08.30	Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen": indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.004	08.30	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	360	400	400	400	400
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9	10	9	9	9
12.012	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	74	74	64	64

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
12.120	08.30	Frais d'experts et d'études	155	79	161	161	161
12.140	08.30	Communication, médias sociaux et campagnes de sensibilisation, frais divers	100	50	130	150	150
12.160	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	108	110	112	114	114
12.191	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	3	3	3	3	3
12.200	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	155	143	135	135	135
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	33	29	33	33	33
12.270	08.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	116	13	13	13	13
12.300	08.30	Trophée national et autres distinctions	18	10	13	19	19
12.302	08.30	Programme de gestion des centres médico-sportifs	45	45	45	45	45
12.304	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	3	2	3	3	3
12.305	08.30	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
12.310	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	60	60	60	60	60
12.320	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers.....	3	—	—	—	—
12.330	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	3	—	—	—	—
12.340	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	10	25	30	40	40

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.360	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	59	59	59	59
12.361	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	80	80	80	80	80
12.363	08.30	Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	60	60	60
12.364	08.30	Participation du Luxembourg aux Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses	80	80	—	—	—
12.365	08.30	Mesures d'appui particulières pour le sportif d'élite: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
12.366	08.30	Participation du Ministère des Sports à des événements internationaux: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	—	100	—	—
24.000	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	—	—	—	—
32.020	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	580	713	717	768	768
33.000	08.30	Convention avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la participation de l'Etat aux frais de personnel de l'organe suprême du sport luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	765	770	780	780	780
33.001	08.30	Contribution financière au "Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit non limitatif).....	1.100	1.300	1.300	1.300	1.300
33.002	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris par l'association sans but lucratif "Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science" (LIROMS).....	115	115	115	115	115
33.010	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées.....	1.750	1.800	1.810	1.820	1.820
33.011	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides.....	45	50	55	55	55

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.012	08.30	Promotion de l'image du Luxembourg dans le sport. (Crédit sans distinction d'exercice).....	525	822	900	900	900
33.013	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.000	5.500	6.000	6.000	6.000
33.017	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	250	290	290	290
33.018	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	177	177	177	177
33.020	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.395	1.500	1.550	1.600	1.600
33.021	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées.....	713	740	745	745	745
33.023	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	410	410	410	410
33.028	08.30	Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.200	2.969	3.450	3.500	3.500
33.029	08.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
33.030	08.30	Mesures en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	392	484	487	487	487
35.031	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	24	26	25	25	25
35.060	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	19	18	18	18
41.011	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	73	72	72	72

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
41.013	08.30	Participation aux frais d'exploitation du "High Performance Training and Recovery Centre (HPTRC)": convention avec le Centre national sportif et culturel.....	150	—	—	—	—
41.050	08.30	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen	105	—	—	—	—
41.051	Divers codes	Dotation financière de l'Etat au profit du service Sportlycée: participation du Ministère des Sports	75	85	75	75	75
43.000	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.350	1.615	1.721	1.822	1.822
Total de la section 13.0			25.579	26.686	28.403	28.773	28.932
Section 13.1 — Institut national des sports							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	1.945	1.993	2.084	2.150	2.218
11.100	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
41.050	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service de l'Etat à gestion séparée "Institut national des sports". (Crédit non limitatif).....	392	805	868	834	834
Total de la section 13.1			2.337	2.798	2.952	2.983	3.051
Section 13.2 — Centre national sportif et culturel							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	154	170	178	183	189
41.010	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif).....	7.313	8.327	7.920	7.950	7.950
Total de la section 13.2			7.466	8.497	8.098	8.133	8.139
Section 13.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	1.270	2.148	2.246	2.317	2.390
11.130	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	158	164	169	169

13.3 — Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	450	450	450	450
41.050	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports. (Crédit non limitatif).....	295	350	360	370	370
Total de la section 13.3.....			2.015	3.106	3.220	3.306	3.379
Total du département 13.....			37.397	41.086	42.673	43.195	43.501

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
14 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 14.0 — Ministère de la Santé							
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	7.417	7.938	8.302	8.564	8.833
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	35	36	36	37	37
12.000	05.00	Indemnités pour services de tiers	43	60	62	64	66
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	6	6	6	7	7
12.012	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	31	31	32	33
12.015	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	1	1	1	1
12.020	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	7	7	8	8
12.043	05.00	Conseil supérieur de certaines professions de santé: frais de fonctionnement	20	24	—	—	—
12.045	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	10
12.080	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	168	80	85	90	95
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	53	110	55	60	75
12.122	05.22	Système de soins de santé, planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	20	25	25	25
12.123	05.00	Frais d'experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	850	1.000	1.000	1.000	1.000

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.126	05.00	Frais d'experts et d'études: projets et programmes dans le secteur conventionné. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.128	13.90	Communication et nouveaux médias	113	106	100	110	110
12.129	13.90	Professions de santé et professions médicales, revalorisation et mise-à-jour du cadre légal: frais d'experts et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.200	1.200	1.200	1.200
12.131	13.90	Programme National Santé : Elaboration.....	10	10	10	5	—
12.132	13.90	Financement des activités visant à accompagner la digitalisation du système de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
12.150	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge à domicile dans le contexte de soins extrahospitaliers fournis au profit de personnes à besoins médicaux spécifiques exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.628	1.637	1.637	1.637
12.151	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	1	1	1	1	1
12.153	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	55	55	55	55
12.190	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	5	7	8	8	9
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	90	45	45	45	45
12.251	13.90	Service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins : indemnités et frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.800	1.755	1.765	1.765	1.765
12.260	05.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	12	12	12	13	13
12.320	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses.....	40	40	40	40	40

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	40	45	47	50	52
12.342	13.90	Assurance responsabilité civile pour les médecins en voie de spécialisation inscrits aux diplômes d'études spécialisées en médecine ou en formation spécifique en médecine générale à l'Uni.lu. (Crédit non limitatif).....	—	40	40	50	61
12.345	05.00	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
12.356	13.90	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises sanitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150
31.002	13.90	Participation aux frais des activités de l'Institut national du cancer	965	1.614	1.684	1.737	1.791
31.012	05.23	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	173	230	235	191	193
31.013	13.90	Virage ambulatoire: Remboursement à la Caisse Nationale de Santé de la part de l'Etat des frais de location d'infrastructures et d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500	500	500	500
31.031	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	5	5	5	5	5
31.032	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS.....	46	49	51	52	53
31.050	05.20	Service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	815	2.084	2.154	2.180	2.027
31.051	13.90	Actions et projets dans le cadre de la stratégie nationale eSanté en collaboration avec le GIE Agence eSanté. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.438	5.810	6.108	6.600	7.200
31.052	04.50	Interventions de l'Etat au profit des médecins lors de l'installation de cabinets de groupe. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
31.053	13.90	Service de continuité des gardes des pharmacies: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770	770	775	775	775
31.054	13.90	Service de garde vétérinaire: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	810	810	810	810	810
31.055	13.90	Gardes et astreintes des médecins dans les centres hospitaliers et établissements spécialisés: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	25.149	25.149	25.149	25.149
33.001	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge.....	1.077	1.378	1.320	1.357	1.395
33.002	13.90	Remboursement aux associations conventionnées des frais liés à l'affiliation à l'assurance-maladie de personnes non affiliées par un autre moyen. (Crédit non limitatif).....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
33.003	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement.....	90	90	90	90	90
33.004	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue.....	85	40	40	40	40
33.006	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue.	50	50	50	50	50
33.007	13.90	Participation aux frais du centre d'orientation socio-professionnelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	634	705	738	761	785
33.008	13.90	Prise en charge d'un Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (cesas)	580	631	665	686	696
33.009	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du Dos	297	304	312	320	325
33.011	05.00	Subsides à la société des sciences médicales et au conseil scientifique du domaine de la santé.....	10	10	10	10	10
33.014	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	13.956	16.458	18.879	21.401	23.360
33.015	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	26.191	34.033	42.219	48.432	51.515
33.016	05.10	Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	68	52	54	56	58

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.017	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	24.299	28.297	30.928	33.286	35.740
33.018	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	25	25	25	25	25
33.019	05.10	Subsides dans l'intérêt de la promotion de la santé, de l'action socio-thérapeutique, de la formation continue, de congrès et de publications scientifiques.....	120	120	120	120	120
33.020	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social..	27	27	27	27	27
33.021	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	6.098	6.751	7.126	7.422	7.731
33.022	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	85	87	91	95	99
33.023	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information prévus par la loi du 15.11.1978	3.523	3.640	3.841	4.001	4.167
33.024	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	556	566	575	585	595
33.025	05.00	Douleurs chroniques: prise en charge des frais non opposables à la CNS. (Crédit sans distinction d'exercice).....	146	150	154	158	162
33.026	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.027	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Santé: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
34.011	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300	2.300	2.392	2.467	2.545

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
34.030	13.90	Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais de prise en charge de patients étant des placés judiciaires au sens de l'article 71 du Code pénal et ne bénéficiant pas d'une couverture assurance maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	100	300
34.050	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	538	600	629	659	693
34.060	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides.....	2	2	2	2	2
34.061	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	310	310	310	310
34.062	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale, oncologie et neurologie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.368	6.380	6.936	7.416	7.908
34.063	13.90	Participation aux rémunérations des médecins en voie de spécialisation des autres spécialités hors Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.665	3.080	3.176	3.228	3.281
35.010	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec des centres antipoison à l'étranger: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	219	323	330	335	342
35.060	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	315	378	378	378	380
41.011	13.90	Projet de recherches cliniques: remboursement des frais générés par des médecins-chercheurs implantés dans les établissements hospitaliers nationaux. (Crédit non limitatif).....	720	720	720	756	795
42.000	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	70	71	71
42.003	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	38	38	40

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	3	—	—	—
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.....	—	35	—	—	—
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
12.750	13.90	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes et des médecins-pédiatres : frais de fonctionnement et indemnités.....	—	*	—	—	—
31.513	13.90	Virage ambulatoire: Remboursement à la Caisse Nationale de Santé de la part de l'Etat des frais de location d'infrastructures et d'équipements.....	—	500	—	—	—
34.550	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg.....	—	2	—	—	—
34.561	13.90	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger : bourses.....	—	24	—	—	—
34.562	13.90	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale, oncologie et neurologie.....	—	4	—	—	—
Total de la section 14.0.....			115.468	161.193	176.018	188.979	198.762
Section 14.1 — Direction de la Santé							
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	29.170	34.816	36.414	37.561	38.744
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	52	50	52	55	55
12.001	05.00	Service audiophonologique: indemnités pour services de tiers.....	29	30	30	30	30
12.010	05.00	Frais de route et de séjour.....	86	86	86	90	90
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	75	80	85
12.040	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau, frais d'experts et d'études et dépenses diverses	14	—	—	—	—
12.042	13.90	Carnets médicaux et vaccinaux pour les enfants et adolescents.....	25	—	—	—	—

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.101	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.183	—	—	—	—
12.120	05.00	Contrôle et inspections des médicaments et des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	50	—	—	—	—
12.121	13.90	Organisation et participation à des études et conférences nationales, européennes et internationales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	145	45	45	45
12.122	05.00	Mesures et expertises pour réduire l'irradiation au Luxembourg et dans le cadre des procédures d'autorisations, de conventions ou de traités, programme d'iode stable et dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	27	90	90	90	90
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études dans le cadre de la planification et l'organisation de la qualité en santé et autres frais liés à la promotion de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	350	360	380
12.125	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la médecine environnementale et aéronautique.....	20	—	—	—	—
12.126	05.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	175	175	250	250	250
12.127	13.90	Création de l'agence nationale du médicament et des produits de santé: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.128	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités, accords internationaux et divers. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
12.130	13.90	Service épidémiologie et statistiques et Point focal OEDT: frais d'experts et dépenses spécifiques au service	50	67	70	70	70
12.134	13.90	Plans nationaux de Santé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.860	5.028	5.137	5.238	5.540
12.140	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	250	300	350	400
12.170	05.00	Frais d'entretien et assurance qualité des appareils et équipements dans le domaine de radioprotection. (Crédit non limitatif).....	44	97	100	100	100

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.190	13.90	Frais d'inscription à des stages de formation et de spécialisation du personnel des services relevant de la Direction de la santé	60	60	70	75	80
12.250	05.00	Service de la Direction de la santé: frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	425	485	512	533	543
12.251	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, acquisition de produits de désinfection et de protection et dépenses spécifiques au service	4	—	—	—	—
12.252	05.20	Pôle Soins de santé: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au pôle.....	16	10	10	12	13
12.253	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service.....	6	—	—	—	—
12.254	05.00	Service audiophonologie: frais de bureau, d'exploitation et de bâtiment, acquisition et entretien de matériel thérapeutique et dépenses spécifiques au service	23	—	—	—	—
12.255	05.00	Service d'orthoptie: frais de bureau, frais d'exploitation et de bâtiment, acquisition et entretien de matériel orthoptique et didactique et dépenses spécifiques au service	23	—	—	—	—
12.256	05.00	Pôle Infections et environnement: frais de surveillance de la radioactivité, frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement, acquisition de produits de désinfection et de protection, acquisition et entretien de matériel médical, frais de bureau, documentations et publications, achat de biens et de services postaux et de télécommunications et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	143	150	186	191	196
12.257	05.10	Service Communication et relations internationales: frais de fonctionnement	87	87	90	95	100
12.258	05.00	Service informatique et gestion de projets: frais de bureau, acquisition et entretien d'équipement informatique, gestion des imprimantes et consommables et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	332	331	331	331	331
12.259	05.10	Division de la médecine préventive: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	3	49	50	50	50
12.260	05.10	Division de médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service.....	14	—	—	—	—

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.261	05.10	Division de la médecine de l'environnement: frais de bureau, acquisition et entretien de matériel médical, frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement et dépenses spécifiques au service	5	—	—	—	—
12.262	05.00	Division de la médecine sociale, des maladies de la dépendance et de la santé mentale: frais d'impression et de reliure, documentation et bibliothèque, acquisition de matériel médical et dépenses spécifiques au service	2	—	—	—	—
12.263	13.90	Comité national d'Ethique de Recherche Luxembourg : frais d'impression et de reliure, documentation et bibliothèque, frais d'experts et dépenses spécifiques au service	4	—	—	—	—
12.270	13.90	Bâtiments: loyers, charges, exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	600	600	600	600
12.300	13.90	Frais de laboratoire pour la mise en oeuvre de la directive 2014/40/UE relative à la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et produits connexes: frais d'échantillonnage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.302	05.10	Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: honoraires pour prestations médicales et de soins et formation médecine scolaire, acquisition de matériel médical scolaire et stérilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	880	930	940	950	960
12.303	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.000	13.625	12.530	8.521	501
12.304	05.10	Acquisition de vaccins relatifs au règlement grand-ducal du 18 octobre 2001 déterminant la liste des vaccinations recommandées et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.500	6.500	6.500	6.500	6.600
12.305	05.00	Stratégie nationale: digitalisation en santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	420	450
12.306	05.10	Centre de Coordination des Programmes de Dépistage des cancers: frais de fonctionnement et postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	830	830	830	830	830

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.309	13.90	Accueil des demandeurs de protection international: frais concernant le contrôle sanitaire, frais de détection et de prise en charge des personnes vulnérables pour raison médicale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	355	400	420	450	480
12.311	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	630	630	670	670	680
12.312	13.90	Trousses d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	100	100	100	100
12.313	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	*	*	*	*
12.314	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	30	—	—	—	—
12.316	05.00	Division de la radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	45	—	—	—	—
12.318	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "Ecole-Santé"	50	—	—	—	—
12.320	13.90	Acquisition et distribution du cannabis médical: frais de mise en oeuvre, frais d'experts, formation et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	1.503	301	301	301
12.321	13.90	Projet Cannabis récréatif : frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
12.322	13.90	Maisons médicales et maisons de la prévention: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.400	5.777	5.852	5.903	6.005
12.324	05.10	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	633	648	650	660	670
12.342	13.90	Frais de mise en place, de coordination et d'évaluation des réseaux de compétences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	1.009	1.518	2.024	2.024
12.344	13.90	Frais de mise en œuvre, de publication et de maintenance d'un système national de documentation des séjours hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	200	250	300

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.345	13.90	Point focal national de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT): participation aux frais de fonctionnement.....	34	—	—	—	—
31.051	13.90	Participation de l'Etat dans l'organisation d'une formation de médecine environnementale.....	25	—	—	—	—
33.000	13.90	Subventions en faveur du développement et le soutien de la recherche médicale à l'hôpital.....	250	250	250	270	280
33.010	13.90	Participation aux frais de fonctionnement de l'association euvrant dans la gestion et l'exploitation du stock national de pandémie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.147	833	800	800	800
41.010	13.90	Enquête annuelle "Health Behaviour in School-aged Children"	115	115	115	120	120
41.011	13.90	Financement des programmes et projets de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.075	2.104	2.138	2.138	2.138
42.000	13.90	Programmes de médecine préventive organisés avec la CNS dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination contre la grippe. (Crédit sans distinction d'exercice).....	130	—	—	—	—
42.001	13.90	Participation aux programmes de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.500	4.550	4.600	4.650
42.002	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.700	—	—	—	—
42.004	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la Sécurité Sociale: programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.850	—	—	—	—
42.005	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination des personnes âgées de 65 ans et plus, et de certaines personnes à risque contre le pneumocoque. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	—	—	—	—
42.006	13.90	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	680	—	—	—	—

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.634	13.90	Plans nationaux de Santé	—	94	—	—	—
12.803	13.90	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe.....	—	3	—	—	—
		Total de la section 14.1.....	105.546	83.442	83.639	81.740	75.708
		Section 14.2 — Laboratoire national de santé					
11.005	05.20	Rémunération du personnel.....	12.951	12.767	13.353	13.773	14.207
41.000	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif).....	10.613	15.953	16.127	17.306	18.531
		Total de la section 14.2.....	23.564	28.720	29.480	31.079	32.739
		Section 14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf					
11.005	05.23	Rémunération du personnel.....	301	83	86	89	92
31.010	13.90	Remboursement au Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du surcoût de l'énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.775	—	—	—
31.020	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.970	2.341	2.432	2.393	2.462
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
31.520	13.90	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs.....	—	214	—	—	—
		Total de la section 14.3.....	2.272	4.413	2.519	2.482	2.554

14.5 — ALMPS

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 14.5 — Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé							
11.005	13.90	Traitements des fonctionnaires	*	*	*	*	*
41.000	13.90	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé". (Crédit non limitatif).....	2.891	3.000	5.035	5.352	5.407
Total de la section 14.5.....			2.891	3.000	5.035	5.352	5.407
Section 14.6 — Observatoire national de la santé							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	*	735	769	793	818
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	*	*	*	*
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.	42	42	42	42	42
12.010	13.90	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	3	14	11	14	11
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	96	96	96	96
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	101	301	151	101	101
12.121	13.90	Frais d'études et de participation à des études nationales et internationales.....	3	3	3	3	3
12.128	13.90	Communication et nouveaux médias	69	65	65	65	65
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	3	35	3	35	3
12.191	13.90	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Observatoire national de santé	10	10	10	10	10
12.250	13.90	Frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de direction, frais de documentation et bibliothèque, frais d'impression et de reliure et dépenses diverses	30	32	35	32	32

14.6 — Observatoire national de la santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.258	13.90	Frais d'acquisition et d'entretien d'équipement informatique, gestion des imprimantes et consommables et dépenses spécifiques au service	*	*	*	*	*
		Total de la section 14.6.....	263	1.336	1.187	1.194	1.184
		Total du département 14.....	250.004	282.104	297.878	310.826	316.353

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
15 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 15.0 — Logement							
11.005	07.10	Rémunération du personnel.....	7.101	8.180	8.556	8.825	9.103
11.060	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	472	523	534	543	553
11.130	07.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	6	6	6	6
12.000	07.10	Indemnités pour services de tiers	71	76	77	79	80
12.010	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	2	2	2	2
12.012	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	2	2	2	2	2
12.020	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	5	5	6	6
12.120	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	311	331	331	331
12.140	07.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la thématique du logement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	475	500	505	520	520
12.190	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.230	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	6	6	7	8
12.260	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	220	205	210	220	225
12.270	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	515	515	520	530	535

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.300	07.10	Guichet individuel des aides au logement ; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses	3	3	3	3	3
32.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
32.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement de nouvelles missions en relation avec des projets de logements d'intérêt général: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13	14	14	15	16
33.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale: aide aux associations sans but lucratif, fondations et sociétés d'impact sociétal oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.100	1.160	1.200	1.230
33.002	07.10	Participation financière aux frais d'un conseil en location. (Crédit non limitatif).....	30	—	—	—	—
33.010	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41	41	41	41	41
34.080	07.10	Aide individuelle au logement: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.500	34.000	38.000	45.000	45.000
34.081	09.40 09.63	Subvention d'intérêt pour prêt climatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195	195	390	560	732
34.090	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.750	14.000	15.000	16.000	18.000
35.010	07.10	Participation aux frais d'études réalisées dans le cadre du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	40	40	40	40
41.010	09.70	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Klima-Agence". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.055	1.155	1.155	1.255	1.255
41.011	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par l'Observatoire de l'habitat ou d'autres établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	630	760	770	780	790

15.0 — Logement			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
43.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes et aux syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	360	420	440	450	450
43.020	07.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'outil informatique du Pacte Logement 2.0. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	15	15	15	15
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.770	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	52	—	—	—	—
Total de la section 15.0.....			49.960	62.076	67.786	76.433	78.945
Total du département 15.....			49.960	62.076	67.786	76.433	78.945

16.0 — Travail. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
16 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE							
Section 16.0 — Travail. - Dépenses générales							
11.005	06.40	Rémunération du personnel.....	5.629	5.783	6.048	6.238	6.435
11.130	06.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	11	11	11	11
12.000	06.40	Indemnités pour services de tiers	3	4	4	4	4
12.010	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	2	2	2	2	2
12.012	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	120	120	120	120
12.020	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.120	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultation et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.122	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. (Crédit non limitatif).....	50	50	50	50	50
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	23	23	23	23
12.190	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	15	15	15	15
12.210	13.90	Dépenses d'alimentation.....	—	12	12	12	12
12.230	06.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	148	18	18	18	18

16.0 — Travail. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.260	06.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	206	203	203	203	203
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	274	276	276	276	276
12.300	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.301	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.302	06.34	Observatoire du marché de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	364	300	300	300	300
32.011	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	14	14	14	14	14
32.012	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
32.013	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des salariés participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
32.014	06.40	Remboursement des frais résultant des jours de congé en cas de naissance d'un enfant et en cas d'accueil d'un enfant de moins de seize ans en vue de son adoption (Article L. 233-16 du Code du travail). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.500	9.363	9.720	9.926	10.300

16.0 — Travail. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.001	06.42	Participation financière de l'État à des organismes mettant en œuvre des actions nationales et transfrontalières ayant trait au travail et à l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	510	655	655	655	655
33.002	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	200	200	200	200	200
33.003	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.004	13.90	Participation aux frais de fonctionnement du "Musée vun der Aarbecht" (MUAR)	—	25	25	25	25
33.011	13.90	Participation aux projets de formation des délégués du personnel par la Chambre des Salariés Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	163	163	163	163	163
33.013	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des salariés	360	360	360	360	360
33.014	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère.....	118	118	118	118	118
34.090	06.40	Subsides aux apprentis et salariés méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	5	5	5	5	5
35.030	06.40	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	75	108	108	108	108
41.002	13.90	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des Salariés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	25	775	—	—
Total de la section 16.0			17.190	18.256	19.629	19.250	19.821
Section 16.1 — Agence pour le développement de l'emploi							
11.005	06.43	Rémunération du personnel.....	45.996	53.136	55.575	57.326	59.132
11.100	06.43	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	—	—	—	—

16.1 — Agence pour le développement de l'emploi			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.130	06.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	8	8	8	8	8
41.050	06.43	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Agence pour le Développement de l'Emploi). (Crédit non limitatif).....	10.929	10.637	10.030	10.184	11.435
Total de la section 16.1.....			56.935	63.782	65.613	67.519	70.575
Section 16.2 — Inspection du travail et des mines							
11.005	06.42	Rémunération du personnel.....	19.457	22.253	23.274	24.007	24.763
11.100	06.42	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	37	—	—	—	—
12.010	06.42	Frais de route et de séjour.....	17	12	12	12	12
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	42	42	43	44
12.020	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	64	68	68	69	69
12.121	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	768	850	900	950	1.000
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	150	140	140	140	140
12.190	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses.....	237	310	320	330	340
12.210	06.42	Dépenses d'alimentation.....	1	1	1	1	1
12.260	06.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	530	582	582	582	582
12.270	06.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260	224	225	225	225
34.110	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	325	325	325	325	325
35.030	06.42	Contributions à des organismes internationaux.....	1	1	1	1	1

16.2 — Inspection du travail et des mines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	1	—	—	—	—
Total de la section 16.2.....			21.878	24.807	25.890	26.685	27.502
Section 16.3 — Ecole supérieure du travail							
11.005	04.54	Rémunération du personnel.....	558	594	622	641	661
11.130	04.50	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	6	6	6	6
12.000	04.50	Indemnités pour services de tiers	6	6	6	6	6
12.010	04.54	Frais de route et de séjour	5	5	7	5	5
12.190	04.54	Cours de formation: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	104	104	154	105	105
12.260	04.54	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	19	13	15	15	15
12.270	04.54	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	13	13	13	13
Total de la section 16.3.....			709	741	822	791	811
Section 16.4 — Fonds pour l'emploi							
93.000	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	622.308	716.685	778.326	821.774	863.601
93.001	06.14	Dotations extraordinaires du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110.000	60.000	40.000	20.000	10.000
93.002	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

16.4 — Fonds pour l'emploi

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
93.003	06.14	Versement au fonds pour l'emploi d'un produit de 2,2% de l'impôt sur la fortune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.600	18.480	19.360	20.240	21.120
93.004	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110.483	112.132	107.943	103.441	100.187
Total de la section 16.4.....			860.392	907.298	945.629	965.455	994.909
Section 16.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées							
31.050	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.475	12.713	13.526	14.319	15.371
31.051	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.860	43.204	46.752	49.410	52.927
32.020	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux salariés handicapés au titre de l'article 36 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.113	1.224	1.312	1.411
33.001	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25.617	27.949	30.827	32.772	35.688
34.090	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des salariés handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157	100	100	100	100
Total de la section 16.5.....			76.109	85.079	92.429	97.912	105.497
Section 16.6 — Economie sociale et solidaire							
12.120	06.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	130	135	140	145

16.6 — Economie sociale et solidaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	—	—	—	—
12.140	06.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	80	80	80	80
12.190	06.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	185	185	185	185	185
33.000	06.30	Aides financières aux SIS, Asbl, fondations, organisations internationales et ONG pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	763	725	730	735	740
35.030	06.30	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33	—	—	—	—
Total de la section 16.6.....			1.201	1.120	1.130	1.140	1.150
Section 16.7 — Santé au Travail							
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	25	20	20	20	20
12.121	13.90	Stratégie nationale santé et sécurité au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	30	30	30	30
12.140	13.90	Formation des salariés, des employeurs et des travailleurs désignés: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	20	20	20	20
12.260	13.90	Acquisition et entretien de matériel médical, frais d'analyses et frais pharmaceutiques.....	18	12	12	12	12
12.300	13.90	Prix national santé et sécurité en entreprise	15	15	15	15	15
31.050	13.90	Participation de l'État dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
Total de la section 16.7.....			143	127	127	127	127
Total du département 16.....			1.034.557	1.101.211	1.151.269	1.178.878	1.220.392

17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
17 et 18 — MINISTRE DE LA SECURITE SOCIALE							
Section 17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	2.037	2.201	2.302	2.375	2.450
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3	3	3	3
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	16	16	16	16
12.012	06.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	55	60	60	60
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	35	35	35	35
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31	31	31	32	32
12.121	06.10	Développement du système de sécurité sociale - Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122	146	*	*	*
12.122	06.10	Frais d'experts et d'études - Observatoire de l'absentéisme. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58	61	61	61	62
12.230	06.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	21	21	21	21
12.260	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	85	85	86	86
12.270	06.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44	47	48	49	50
12.311	06.10	Programme d'action pour la réduction des risques liés au manque d'activité physique et ceux liés à une pratique sportive pouvant occasionner des blessures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.010	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation.....	60	60	60	60	60
Total de la section 17.0.....			2.515	2.761	2.722	2.797	2.874
Section 17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	9.121	9.859	10.311	10.636	10.971
12.070	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	568	753	746	761	775
12.120	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	797	612	504	513	522
12.130	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19	27	45	28	47
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	117	129	127	129	131
35.060	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	9	10	10	10	10
Total de la section 17.1.....			10.630	11.390	11.743	12.078	12.456
Section 17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	9.004	10.083	10.546	10.878	11.220
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	499	—	—	—	—
12.110	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10	10	10	10
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	80	80	80
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	190	176	167	167	168

17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif. (Crédit non limitatif).....	215	—	—	—	—
12.270	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.622	2.622	2.622	2.622
Total de la section 17.2.....			9.988	12.970	13.425	13.757	14.100
Section 17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	3.683	3.884	4.063	4.191	4.323
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	63	63	65	65
12.150	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	480	480	480	500	500
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	263	265	266	270	275
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.500	06.10	Indemnités pour services de tiers.	8	—	—	—	—
Total de la section 17.3.....			4.495	4.693	4.873	5.026	5.163
Section 17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	456	551	576	594	613
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	9	13	13	13	13
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37	40	40	40	40
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	31	32	32	33	33

17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.750	13.90	Frais généraux de fonctionnement.....	—	1	—	—	—
		Total de la section 17.4.....	534	637	662	681	699
		Section 17.5 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé					
34.010	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13, 15 et 22 du C.S.S.. (Crédit non limitatif).....	545	3.075	631	686	733
42.003	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.392.996	1.562.977	1.664.144	1.744.641	1.824.410
42.004	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.401	84.290	89.706	93.856	98.005
42.005	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire.....	20.000	20.000	—	—	—
42.006	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance-maladie: dotation pour dépenses liées aux mesures COVID-19. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.000	99.500	—	—	—
42.007	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	344.754	368.059	387.912	416.890	434.399
42.008	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	5	5	5	5
42.010	06.12	Versement à l'assurance dépendance du produit de la contribution spéciale résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique.....	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
42.510	13.90	Versement à l'assurance dépendance du produit de la contribution spéciale résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique.....	—	1.737	—	—	—
		Total de la section 17.5.....	1.897.709	2.141.643	2.144.399	2.258.078	2.359.551

17.6 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 17.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance							
11.005	06.12	Rémunération du personnel.....	7.085	7.771	8.127	8.383	8.647
12.090	06.12	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	401	—	—	—	—
12.120	06.12	Indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160	163	167	170	173
12.121	06.12	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96	63	64	3	3
12.150	06.12	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420	501	511	518	528
12.250	06.12	Frais généraux de fonctionnement.....	139	164	167	170	173
12.251	06.12	Part dans les frais communs du bâtiment administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	166	—	—	—	—
12.270	06.12	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.603	1.603	1.603	1.603
Total de la section 17.6.....			8.467	10.266	10.639	10.848	11.128
Section 17.8 — Mutualité des employeurs							
42.000	06.10	Contribution de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97.900	133.100	142.400	150.100	156.600
Total de la section 17.8.....			97.900	133.100	142.400	150.100	156.600
Section 18.0 — Assurance pension contributive							
42.000	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.140.245	2.402.139	2.560.573	2.679.806	2.799.184
Total de la section 18.0.....			2.140.245	2.402.139	2.560.573	2.679.806	2.799.184

18.1 — Assurance accidents			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		Section 18.1 — Assurance accidents					
42.001	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.421	6.793	7.125	7.449	7.787
		Total de la section 18.1	6.421	6.793	7.125	7.449	7.787
		Section 18.2 — Dommages de guerre corporels					
34.000	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	700	650	600	550
		Total de la section 18.2	900	700	650	600	550
		Total du département 17 et 18	4.179.806	4.727.093	4.899.210	5.141.220	5.370.093

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
19 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 19.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales							
11.005	10.20	Rémunération du personnel.....	5.487	5.947	6.220	6.416	6.618
11.100	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement.....	3	—	—	—	—
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	33	33	33	33	33
12.010	10.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.011	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	4	5	5	5	5
12.012	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	200	200	200
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.021	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13	13	13	14	14
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	46	46	47	47
12.081	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	2	2
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440	210	210	210	210
12.121	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	73	135	135	135	135
12.122	13.90	Mise en oeuvre du projet de loi relative à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	575	575	575	575

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.124	10.10	Frais en relation avec la mise en oeuvre de l'assistance technique du Programme de Développement Rural 2014-2020 / Plan stratégique national 2021-27; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210	150	180	220	120
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	422	380	102	102	102
12.140	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation, de promotion et de représentation du département de l'agriculture; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.150	1.181	1.183	1.185	1.187
12.141	10.10	Politique alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	278	498	498	498	498
12.190	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	2	2	2	2	2
12.191	10.10	Formation du personnel; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	23	23	23	23	23
12.230	10.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	36	36	36	36
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	35	35	36	36	36
12.261	10.10	Unité de contrôle: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	13	11	11	12	12
12.301	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.340	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	755	755	755	755	755
12.341	13.90	Plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2025 ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	560	531	431	431	431
31.050	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	35	35	35	35	35

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
31.053	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	5	5	5
31.055	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.056	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	*	*	*	*
31.060	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	954	973	975	980	985
32.011	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	*	*	*	*
33.010	01.10 01.54	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.580	3.116	3.134	3.014	2.500
33.011	13.90	Co-financement des nouvelles missions de modernisation de la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	250	250	250	250
33.016	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant les activités du réseau national de la PAC, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du plan stratégique national 2023-2027. (Crédit sans distinction d'exercice).....	265	265	265	265	265
33.018	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	35	55	60	60
34.060	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'Internat St-Joseph à Ettelbruck	63	57	57	57	57

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
34.103	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
34.104	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	495	495	495	495	495
35.001	10.10	Remboursement à l'Union européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	201	218	218	218	218
41.000	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	60	*	*
41.010	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	9	9	10	11	12
41.011	10.20	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	5.500	5.000	5.500	5.500	5.500
41.012	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	250	500	500	500
43.001	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	100	100	100	100	100
43.002	10.10	Contribution financière de l'Etat au budget de l'exposition horticole organisée en 2023 par "LUGA A.s.b.l.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.377	950	1.962	5.285	678
Total de la section 19.0.....			22.557	22.565	24.352	27.744	22.734
Section 19.1 — Viticulture							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	3.021	3.236	3.384	3.491	3.601

19.1 — Viticulture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	2	—	—	—	—
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	3	4	4	4	4
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	4	4	4	4	4
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	19	14	14	14
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	124	140	140	180	180
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
12.190	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses	26	34	26	26	27
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	284	285	290	295	300
33.011	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	640	640	640	640	640
34.101	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88	67	51	51	51
Total de la section 19.1			4.213	4.434	4.559	4.712	4.827
Section 19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	15.197	14.798	15.477	15.965	16.467
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	13	14	14	14	14
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	20	20	20	20	20
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	13	15	17	17	17
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115	110	110	110	110

19.2 — Services techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	247	146	146	146
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	438	238	236	236	236
12.150	13.90	Mesures phytosanitaires d'urgence pour l'éradication des organismes de quarantaine de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.190	10.10	Formation du personnel	19	22	27	27	27
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.250	1.364	1.372	1.372	1.372
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	525	525	525	525	525
12.330	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plantes fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif).....	50	50	50	50	50
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	137	—	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	3	4	—	—	—
Total de la section 19.2.....			18.045	17.412	17.999	18.487	18.990
Section 19.3 — Service d'économie rurale							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	8.055	10.621	11.109	11.458	11.819
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	*	—	—	—	—
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	20	20	20	20	20
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	2	2	2	2
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études	83	63	64	65	67

19.3 — Service d'économie rurale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.190	10.10	Formation du personnel, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	3	3	3	3	3
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	61	62	63	64
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	687	767	767	767	767
12.300	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	100	90	92	93	95
12.301	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	4	4	4	4	4
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124	126	129	131	131
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	*	—	—	—
		Total de la section 19.3.....	9.137	11.757	12.251	12.607	12.972
		Section 19.4 — Administration des services vétérinaires					
11.005	10.00	Rémunération du personnel.....	6.017	—	—	—	—
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	17	—	—	—	—
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	9	—	—	—	—
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39	—	—	—	—
12.050	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	154	—	—	—	—
12.051	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	—	—	—	—

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études; frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	505	—	—	—	—
12.122	05.20	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87	—	—	—	—
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	—	—	—	—
12.150	10.10	Honoraires des prestations des vétérinaires praticiens et experts en matière animale dans l'intérêt de la police sanitaire, de la sécurité alimentaire et de la sécurité publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	—	—	—	—
12.160	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.650	—	—	—	—
12.190	10.10	Cours de formation continue, conférences.....	25	—	—	—	—
12.251	10.10	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	—	—	—	—
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	54	—	—	—	—
12.261	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire de l'Etat: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14	—	—	—	—
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	—	—	—	—
12.271	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire de l'Etat: Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	—	—	—	—
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	155	—	—	—	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.650	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	2	—	—	—	—

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.771	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	443	—	—	—	—
		Total de la section 19.4.....	11.174	—	—	—	—
Section 19.5 — Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	*	*	*	*	*
11.080	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	*	61	61	61	61
12.010	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif).....	*	9	9	9	9
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	67	67	67	67
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	*	154	158	159	159
12.120	13.90	Frais d'analyses à effectuer dans les laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1.605	1.605	1.605	1.605
12.121	13.90	Frais d'échantillonnage officiel. (Crédit non limitatif).....	*	50	50	50	50
12.122	13.90	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif).....	*	50	50	50	50
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études: experts externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	144	144	144	144
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	121	21	22	22
12.150	13.90	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1.900	1.900	1.900	1.900

19.5 — ALVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.160	13.90	Achat de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de service directs en relation avec la police sanitaire du bétail vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1.750	1.750	1.750	1.750
12.190	13.90	Formation du personnel. (Crédit non limitatif).....	*	23	23	23	23
12.191	13.90	Colloques: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	*	15	15	15	15
12.250	13.90	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	60	70	60	70
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	218	222	223	223
12.270	13.90	Exploitation et location d'immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	367	367	367	367
24.010	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	75	73	90	90
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.650	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	—	28	—	—	—
12.771	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	266	—	—	—
Total de la section 19.5.....			2	6.963	6.586	6.594	6.605
Total du département 19.....			65.127	63.131	65.747	70.144	66.128

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
20 et 21 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 20.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération de personnel.....	13.757	14.978	15.665	16.159	16.668
11.100	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22	—	—	—	—
11.101	01.34	Service de protection du gouvernement: Masse d'habillement.....	20	20	20	21	22
11.131	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités pour services extraordinaires	15	15	15	15	15
11.150	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	300	350	300	270	300
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	290	320	350	380
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.021	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	260	260	260	260
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	650	700	700	700
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	350	350	350	350
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	49	49	49	49	49
12.191	01.34	Service de protection du gouvernement: Cours de formation des officiers de sécurité	58	37	25	24	30

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	325	325	325	325	325
12.261	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	11	9	9	7	7
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	38	38	38	38
12.271	01.34	Service de protection du gouvernement: Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	8	8	8	8
12.300	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.301	01.34	Service de protection du gouvernement: Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.302	01.34	Service de protection du gouvernement: Armement et équipements; frais d'acquisition, d'entretien et de maintenance du matériel; exercices de tir. (Crédit sans distinction d'exercice).....	82	69	63	60	65
12.303	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	09.30	Promotion du transport de fret conventionnel par chemin de fer ou par barge. (Crédit non limitatif).....	*	7.000	8.000	9.000	10.000
33.011	09.30	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial.....	12.925	11.000	12.000	13.000	14.000
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34	66	66	66	66
41.000	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce.....	6	7	7	7	7
41.001	13.90	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	105	155	155	155	155

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	7	—	—	—	—
		Total de la section 20.0	29.054	35.686	38.386	40.875	43.455
		Section 20.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile					
11.130	12.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	17	17	17	17	17
12.000	12.10	Indemnités pour services de tiers	4	5	5	5	5
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	290	290	290	290
12.310	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.232	13.420	14.573	14.808	15.601
12.320	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	49	56	57	58	60
32.000	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs.....	360	370	380	390	400
32.001	12.10	Participation aux frais d'éducation et de prévention routières dans les établissements scolaires du Centre de Formation pour Conducteurs	115	120	125	130	135
33.010	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	128	130	128	130	128
41.001	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif).....	2.500	2.839	2.999	3.103	3.210
41.010	12.10	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public SNCA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 20.1	15.695	17.247	18.574	18.931	19.846

20.2 — Transports ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 20.2 — Planification de la mobilité, Transports publics ferroviaires							
12.120	09.30	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.500	1.500	1.500
12.121	09.30	Cellule mobilité douce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	200	200	200	200
12.122	09.30	Observatoire digital de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	6	4	4	4	4
12.320	12.14	Frais de gestion du modèle géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	565	581	608	636	665
31.020	09.30	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	322.081	374.741	417.060	445.694	464.118
31.021	09.30	Services publics de tramways assurés par Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.132	11.943	15.681	16.888	17.603
31.022	13.90	Aides aux opérateurs ferroviaires en faveur de l'équipement de matériel roulant avec un couplage automatique	—	5	5	3.000	3.000
32.001	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. relatives aux pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	184.180	194.774	201.816	205.813	211.417
33.014	09.30	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce	36	36	36	36	36
41.011	12.13	Participation aux frais de fonctionnement de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.533	3.600	4.133	3.800	4.000
93.000	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180.809	207.645	225.615	237.494	246.896
93.001	13.90	Dotation au profit du fonds du rail en provenance de la redevance d'utilisation du réseau ferré national. (Crédit non limitatif).....	21.000	21.000	21.000	21.000	21.000

20.2 — Transports ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité.....	10	5	—	—	—
		Total de la section 20.2.....	720.452	816.534	888.658	937.064	971.438
		Section 20.3 — Administration des enquêtes techniques					
11.005	12.00	Rémunération du personnel.....	505	673	704	726	749
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.010	12.00	Frais de route et de séjour.....	*	*	*	*	*
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	15	15	15	15
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	5	5	5	5
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien.....	5	5	5	5	5
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	1	1	1	1	1
12.191	12.00	Cours de formation et de recyclage.....	11	11	11	11	11
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	3	3	3	3	3
35.060	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
		Total de la section 20.3.....	551	727	758	780	803
		Section 20.4 — Navigation et transports fluviaux					
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	2.406	2.348	2.456	2.534	2.613

20.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.100	12.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	—	—	—	—
11.130	12.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	1	1	1	1
11.150	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires.....	1	2	2	2	2
12.010	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	4	4	4	4
12.020	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	14	14	14	14
12.080	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49	55	55	55	55
12.120	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	80	80	80	80
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	66	66	66	66
12.190	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation.....	6	11	11	11	11
12.200	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
12.260	12.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	53	50	50	45	45
12.300	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	78	88	88	330	88
14.010	09.30	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	380	370	370	370	370
14.011	09.30	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56	50	50	51	52
35.010	13.90	Participation aux frais de formation et d'examen en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure.....	10	9	9	9	9
35.030	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	222	232	237	242

20.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	*	—	—	—	—
		Total de la section 20.4.....	3.424	3.373	3.491	3.811	3.655
		Section 20.5 — Direction de l'aviation civile					
11.005	12.40	Rémunération du personnel.....	4.773	4.967	5.195	5.359	5.528
11.130	12.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	12.40	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	12.40	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.012	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
12.020	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	9	9	9	9
12.120	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32	4	4	4	4
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168	266	285	290	30
12.190	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	29	35	35	35	35
12.260	12.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	89	101	101	101	101
12.270	12.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	536	539	541	543	545
35.030	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	2.500	2.800	3.000	3.100	3.200
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	270	270	270	270

20.5 — Direction de l'aviation civile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	2	—	—	—	—
		Total de la section 20.5.....	8.475	9.094	9.543	9.814	9.825
		Section 20.6 — Administration de la navigation aérienne					
11.005	12.44	Rémunération du personnel.....	19.988	21.341	22.321	23.024	23.749
11.150	13.90	Indemnités pour heures supplémentaires.....	—	18	18	18	18
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	11	11	11	11
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	244	244	244	244
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	76	76	76	76
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.550	1.550	1.550	1.550
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	150	150	150	150
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	480	480	480	480
12.210	13.90	Dépenses d'alimentation.....	—	15	12	12	12
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.017	1.021	1.025	1.029
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	2.603	2.603	2.603	2.603
12.300	13.90	Frais d'exploitation spécifiques de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	58	58	58	58
14.030	13.90	Frais de réparation et d'entretien des équipements spécifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	2.334	2.334	2.334	2.334

20.6 — Administration de la navigation aérienne

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
35.060	13.90	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	66	66	66	66
41.000	13.90	Transferts de revenus à des entités étatiques	—	4	4	4	4
41.010	13.90	Cotisations et contributions à des organismes nationaux	—	3	3	3	3
41.050	12.44	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Administration de la Navigation Aérienne). (Crédit non limitatif).....	19.608	—	—	—	—
41.051	13.90	Dotation budgétaire d'avance de trésorerie pour le volet ANSP (Air Navigation Service Provider)	8.773	—	—	—	—
Total de la section 20.6.....			48.369	29.970	30.951	31.658	32.388
Section 20.7 — Transports publics routiers							
11.005	13.90	Rémunération de personnel.....	7.135	7.940	8.304	8.566	8.835
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	2	2	2	2
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	20	20	20	20
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	6	6	6	6
12.120	09.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420	450	450	450	450
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.873	3.873	3.873	3.873	3.873
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
12.210	13.90	Dépenses d'alimentation.....	1	1	1	1	1
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	484	488	488	488	488
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	797	1.573	1.613	1.635	1.635

20.7 — Transports publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.300	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135	145	150	154	159
31.040	09.30	Services publics d'autobus réguliers assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	214.600	246.819	256.389	259.614	262.959
31.041	09.30	Frais liés à l'organisation des transports en faveur des demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif).....	300	470	470	470	470
31.042	09.30	Transports scolaires assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.922	41.462	47.422	48.134	48.952
33.010	09.30	Subsides aux associations promouvant les transports publics.....	2	2	2	2	2
33.012	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE)	200	200	200	200	200
34.091	04.50	Transports spécifiques complémentaires d'accessibilité pour personnes à besoins spécifiques assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.000	43.372	45.506	47.290	49.238
34.092	12.13	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.500	12.413	13.232	13.834	14.350
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	12	12	12	12	12
41.000	12.13	Cours de formation pour conducteurs professionnels d'autobus assurant des transports de personnes handicapées et à mobilité réduite	50	50	50	50	50
43.000	09.30	Services publics d'autobus assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
43.002	12.13	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus" ...	1.100	1.121	1.140	1.160	1.180
43.003	12.13	Subsides aux communes réalisant une installation sanitaire au terminus d'une ligne RGTR	100	75	75	75	75

20.7 — Transports publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
43.020	09.30	Services publics d'autobus assurés par le Syndicat des T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	35.655	39.000	39.000	39.000	39.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	23	—	—	—
12.625	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	8	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	19	—	—	—
31.540	09.30	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.	312	78	—	—	—
34.592	13.90	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	39	—	—	—	—
43.500	09.30	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg.....	9.520	—	—	—	—
		Total de la section 20.7	385.234	429.661	448.443	455.075	461.997
		Section 20.8 — Aéroports et transports aériens					
32.000	01.34	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	1.525	1.670	1.712	1.756	1.798
32.001	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.887	45.460	44.446	45.447	46.130
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.146	1.281	1.229	1.035	1.034
41.000	13.90	Remboursement à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours des frais locatifs du Service d'incendie et de sauvetage de l'Aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	757	1.017	1.034	1.069
		Total de la section 20.8	29.559	49.168	48.404	49.273	50.030

20.9 — Administration des chemins de fer			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 20.9 — Administration des chemins de fer							
11.005	12.20	Rémunération du personnel.....	1.940	2.198	2.299	2.372	2.446
12.010	12.20	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.012	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	60	60	60	60
12.020	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.120	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	90	90	90
12.190	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	56	56	56	56
12.210	13.90	Dépenses d'alimentation.....	—	1	1	1	1
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	94	123	123	124	125
12.270	12.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21	23	24	24	25
32.000	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	2.020	2.118	2.183	2.218	2.255
35.060	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	42	43	43	43	43
Total de la section 20.9.....			4.302	4.717	4.883	4.993	5.105
Section 21.0 — Dépenses générales							
11.005	12.00	Rémunération du personnel.....	4.001	4.289	4.486	4.628	4.773
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	9	10	13	15
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	7	8	10	15	15

21.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	99	100	110
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	5	5	6
12.110	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	250	250	250
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	550	550	650	700
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	240	26	26	26
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	40	40	45	45
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	310	315	318	330	340
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	330	352	358	358	368
12.320	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	95	95	95
35.060	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.001	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 21.0.....			5.606	6.137	6.247	6.514	6.744
Section 21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales							
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	5	5	6
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	62	84	85	86

21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	4	6	6
12.110	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	10	10
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	120	120	120
12.190	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	29	30	66	66	66
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	226	129	240	240	240
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	17	23	25
33.000	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104	133	141	148	159
34.040	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	80	250	350	400
35.060	Divers codes	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83	83	85	87	88
41.000	01.34	Subside au GIE CRTI-B.....	290	312	318	325	331
41.010	07.20	Participation aux frais de fonctionnement du Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	6.685	6.922	7.210	7.350
Total de la section 21.1.....			6.961	7.632	8.256	8.676	8.887
Section 21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	93.372	97.212	101.674	104.877	108.181
11.080	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	—	—	—	—

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	25	25	25	25	25
11.150	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	600	600	600	600
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	109	100	100	100	100
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.927	3.282	3.300	3.300	3.300
12.030	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
12.120	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	140	140	140	140
12.121	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	50	50	50	50
12.125	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215	215	215	215	215
12.126	13.90	Études et exploitation d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	1.800	1.900	2.000	2.100
12.170	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	716	732	740	745	750
12.190	12.10	Formation du personnel des Ponts et Chaussées	200	220	220	220	220
12.250	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	590	590	600	600	600
12.270	12.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.690	3.312	2.110	2.110	2.110
12.300	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.301	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	323	328	330	330	330
12.302	13.90	Signaux colores lumineux et feux d'affectation des voies sur la voirie normale de l'Etat: frais d'adaptation des programmes et frais de gestion de qualité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	50	50	50	50
12.303	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	8	8	8	8	8
12.304	13.90	Frais d'exploitation de la gestion centralisée des signaux colores lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	70	90	90	100
12.305	13.90	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée nationale ou internationale sur la voirie de l'Etat: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.306	12.10	Campagnes photogrammétriques de l'Administration des Ponts et Chaussées. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	260	260	260	260
24.010	12.10	Location de logiciels informatiques	280	280	280	280	280
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.670	13.90	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	—	*	—	—	—
		Total de la section 21.2.....	103.998	109.853	113.271	116.579	119.998
		Section 21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres					
12.300	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.200	8.800	8.000	6.500	5.500
14.000	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.240	7.240	7.250	7.250	7.250
14.001	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.558	4.858	5.200	5.250	5.300

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
14.002	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	5.520	6.029	6.029	6.029
14.003	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.748	1.873	2.000	2.000	2.000
14.004	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
14.005	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.070	970	1.000	1.000	1.000
14.006	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	320	310	320	320	320
14.007	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	970	980	990	1.000
14.008	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.050	3.150	3.300	3.400	3.600
14.009	13.90	Signaux colores lumineux sur le réseau étatique: travaux de gestion, de maintenance, d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.150	1.000	1.200	1.400	1.500
14.010	13.90	Frais de maintenance, d'entretien et de réparation de bornes de chargement électrique pour bus.....	100	60	60	60	60
14.011	13.90	Elimination de plantes invasives et ravageurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
14.012	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	160	160	160	160
14.013	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
14.014	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
14.015	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
14.030	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	790	610	700	700	700
14.040	13.90	Frais d'entretien des parkings "Park and Ride", des pôles d'échange et des plateformes multimodales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175	245	250	255	260
43.000	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.001	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	4.169	2.800	1.500	1.500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
14.502	13.90	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie.....	—	1	—	—	—
Total de la section 21.3.....			33.767	42.842	42.155	39.720	39.085
Section 21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	21.521	23.134	24.196	24.958	25.744
11.070	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	15	—	—	—	—
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	—	—	—	—
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	6	6	6	6
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	50	50	55	55	55
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	127	127	127	127	127

21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	331	331	331	331	331
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	287	748	608	303	303
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	01.34	Frais de route et de séjour	2	1	—	—	—
Total de la section 21.4.....			22.350	24.398	25.324	25.782	26.568
Section 21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres							
12.082	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.552	9.187	8.323	6.500	6.500
12.083	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.700	5.000	4.000	3.000	3.000
12.084	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	5.150	4.150	2.550	2.550
12.089	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	900	900	900	900
12.090	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.091	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.750	7.210	7.400	7.600	7.800
12.110	01.34	Location de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	24	3	*	*
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	260	260	260	260
12.125	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.300	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
12.301	01.34	Fêtes publiques et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations; installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150
Total de la section 21.5.....			20.457	28.981	26.286	22.060	22.260
Total du département 20 et 21			1.438.253	1.616.021	1.713.631	1.771.604	1.822.084

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
22 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE							
Section 22.0 — Environnement. - Dépenses générales							
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	7.735	9.488	9.924	10.236	10.559
11.130	07.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers	*	1	1	1	1
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	5	5	5	5
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	270	270	270	270	270
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.110	07.30	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	478	548	570	570	570
12.122	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	84	85	86	87	88
12.124	13.90	Poste de coordination du conseil de politique alimentaire ...	70	—	—	—	—
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	70	70	70	70	70
12.190	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, formations continues, conférences : frais d'organisation et de participation.....	5	65	65	65	65
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	70	70	70	70

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	331	331	331	331
12.270	07.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	4	4	4	4
12.301	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.305	07.30	Conseil supérieur pour le développement durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.306	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.307	09.30	Plateforme pour l'action climat et la transition énergétique : indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.308	09.30	Observatoire de la politique climatique: jetons de présence, indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
33.000	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	140	140	140	140	140
33.001	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles.....	240	388	398	408	408
33.002	09.30 09.40	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Klima-Agence". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.600	1.600	1.700	1.700
33.003	07.33	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau cofinancés par des organismes sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	103	104	104	104	104
33.004	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	44	59	59	59	59

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33.005	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	145	145	145	145
33.007	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à l'asbl "natur&émwelt" dans le cadre du Centre d'accueil "Haff Réimech". (Crédit sans distinction d'exercice).....	66	88	88	88	88
33.012	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.275	1.557	1.557	1.557	1.557
33.014	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
35.021	07.30	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	521	506	441	350	350
35.060	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	744	800	800	800	800
41.010	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST », Uni.lu et autres institutions de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.485	1.485	1.485	1.485	1.485
43.001	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	210	220	230	240	250
43.002	13.90	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	66	66	66	66	66
43.020	07.33	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	199	199	199	199
43.040	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.260	1.300	1.325	1.350	1.450

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
43.042	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.800	3.100	3.250	3.500	3.600
43.300	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	48	48	48	48	48
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.813	07.33	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement de la station de pompage alimentant le Kaylbach	16	—	—	—	—
41.510	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu.....	16	12	—	—	—
43.540	13.90	Contributions à caractère spécifique aux autres administrations locales ou régionales	—	55	—	—	—
43.542	13.90	Contributions à caractère spécifique aux autres administrations locales ou régionales	—	27	—	—	—
Total de la section 22.0.....			20.452	23.243	23.738	24.355	24.889
Section 22.1 — Administration de l'environnement							
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	15.790	17.856	18.676	19.264	19.871
11.080	13.90	Frais médicaux.....	*	*	*	*	*
11.100	07.30	Indemnités d'habillement	*	—	—	—	—
12.010	07.30	Frais de route et de séjour	1	2	2	2	2
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	49	49	49	49
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14	19	19	19	19
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.450	1.450	1.450	1.450

22.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	77	86	93	93	93
12.190	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, formations continues : frais d'organisation et de participation.....	57	70	70	70	70
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	340	420	430	440	450
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88	123	134	144	154
12.301	01.34	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	743	840	900	960	1.020
12.304	01.34	Frais de participation au fonctionnement et à l'exploitation de réseaux informatiques internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64	67	68	69	70
12.307	01.34	Frais d'établissement des dossiers d'évaluation, de restriction ou de classification et d'étiquetage de substances chimiques et divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.310	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 22.1.....			18.400	20.988	21.896	22.566	23.254
Section 22.2 — Administration de la nature et des forêts							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	36.289	40.734	42.604	43.946	45.330
11.080	Divers codes	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
11.120	Divers codes	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	10	5	5	16	8
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	430	487	487	487	487
12.000	Divers codes	Indemnités pour services de tiers	68	69	70	71	72
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	28	28	29	29	30

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.012	01.34	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	26	26	27
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	415	450	450	450	450
12.120	10.30 09.30	Frais d'experts et d'études, frais d'analyses, indemnités pour services de tiers, frais de fonctionnement et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.250	1.840	2.007	2.100
12.121	13.90	Cadastre des biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	150	150	120	120
12.125	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	240	250	260	270	280
12.190	Divers codes	Formation initiale et continue: organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépenses diverses.....	140	242	242	242	242
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	635	700	700	700	700
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	589	589	589	589
12.300	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrie, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	8	8	8	8	8
12.301	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel ...	180	183	186	189	192
12.302	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.300	1.500	1.700	1.900	2.100
12.303	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement.....	10	10	10	10	10
12.304	09.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction.....	34	34	34	34	34

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.306	10.30 09.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.550	1.550	1.550	1.550	1.550
12.307	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	16	16	16	16
12.308	10.30 07.50	Participation de l'Etat aux projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	12	12	12	12
12.310	07.50 09.30	Mesures de protection de la forêt contre les agents biotiques (insectes, champignons,...) et abiotiques (pollutions, tempêtes,...), mesures de réparation de dégâts y relatifs et mesures de prévention de risques aux infrastructures publiques ou privées émanant du domaine de l'Etat, particulièrement des forêts et autres milieux naturels affectés à l'Administration de la nature et des forêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
12.330	01.34	Achat de croix de service.....	1	1	1	2	1
12.340	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	140	140	140	140
12.380	09.30	Suivi de l'évolution des écosystèmes forestiers face au changement climatique, aux problèmes phytosanitaires et aux catastrophes naturelles: frais d'analyses, indemnités pour services de tiers; frais pour l'acquisition de matériel, frais dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
24.001	07.50	Location des baux de chasse exploités par l'Etat; indemnisation des propriétaires particuliers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	7	7	15	15
31.050	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément au règlement grand-ducal du 30 septembre 2019. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	70	70	70

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
31.051	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.052	10.30 09.30	Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts et de la gestion écologique du milieu ouvert.....	104	109	124	129	134
33.010	09.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	295	295	300	300	305
34.050	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services...	180	180	180	180	180
93.004	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
Total de la section 22.2.....			45.478	50.803	52.499	54.217	55.912
Section 22.3 — Administration de la gestion de l'eau							
11.005	07.33	Rémunération du personnel.....	15.374	17.562	18.368	18.946	19.543
11.080	13.90	Frais médicaux.....	*	*	*	*	*
11.100	07.33 07.40	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	—	—	—	—
11.130	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour	25	26	27	28	29
12.012	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	41	41
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	172	200	200	200	200
12.120	07.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.121	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175	209	329	340	340
12.122	07.33	Frais d'accréditation de laboratoire.	27	29	35	35	35
	07.40	(Crédit sans distinction d'exercice).....					
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	219	224	226	228	230
12.190	Divers codes	Formation continue des agents et organisation de conférences internationales	49	49	53	50	51
12.260	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	971	1.070	1.070	1.070	1.070
12.270	07.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	310	310	310	310
12.302	07.33	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants.					
	07.40	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.304	07.33	Frais en relation avec des projets de recherche.	*	*	*	*	*
	07.40	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)					
14.016	07.33	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau et aux cours d'eau frontaliers ainsi que des travaux extraordinaires aux embouchures de cours d'eau aux abords de la Moselle.					
	07.40	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	5.000	1.300	700	700
93.000	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	46	55	55	55
93.001	10.40	Versement au Fonds spécial des Eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53	65	60	60	60

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
93.002	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat	58	83	58	58	58
		Total de la section 22.3.....	19.550	26.219	23.436	23.427	24.027
		Total du département 22.....	103.880	121.253	121.569	124.565	128.082

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
23 — MINISTERE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES							
Section 23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	2.076	2.009	2.101	2.168	2.236
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	3	3	3
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	1	1	2	2	2
12.010	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	20	41	41	42	42
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	3	3
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	410	416	411	418	420
12.121	06.36	Frais d'experts et d'études Programme "Actions Positives" et préparation des élections. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	340	375	240	240	245
12.190	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	72	72	72	72	72
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29	29	29	30	30
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	28	47	41	41	43
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	17	18	18	18
12.300	06.36	Frais de l'Observatoire de l'Egalité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	147	147	52	52	52
12.302	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	380	368	368	368	368

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.305	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.816	20.218	21.936	22.708	23.380
33.002	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	335	355	368	377	388
33.003	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
33.004	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	90	90	90	90	90
33.010	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national	22	20	24	24	24
33.011	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60
43.000	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	120	125	127	130
43.001	06.36	Organisation d'un concours récompensant les meilleures pratiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal	30	30	30	30	30
Total de la section 23.0			22.996	24.418	26.012	26.871	27.635
Total du département 23			22.996	24.418	26.012	26.871	27.635

24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
24 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION							
Section 24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	3.607	3.730	3.901	4.024	4.151
11.100	13.90	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
11.150	13.90	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.	1	1	1	1	1
12.010	13.90	Frais de route et de séjour	2	3	3	3	3
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	50	45	45	45	45
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.750	1.750	1.750	1.750
12.140	13.90	Frais d'information, de sensibilisation et de promotion.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	200	200	200	200	200
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	20	20	20	20	20
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	11	11	11
12.300	01.10	Dépenses en relation avec des plans et initiatives pour soutenir la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.200	2.400	2.400	2.400	2.400

24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.301	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport	3	3	3	3	3
12.302	13.90	Frais en relation avec le Gov Tech Lab. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	35	35	35	35
32.020	01.10	Subsides dans le cadre de la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	300	300	300	300
Total de la section 24.0			8.860	9.563	9.734	9.857	9.984
Section 24.1 — Centre des technologies de l'information de l'Etat							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	49.086	59.365	62.089	64.045	66.063
11.060	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	63	63	64	65	66
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	*	*	*	1
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers.	*	*	*	*	*
41.050	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service CTIE. (Crédit non limitatif).....	154.000	165.000	165.000	165.000	165.000
Total de la section 24.1			203.155	224.433	227.159	229.116	231.134
Total du département 24			212.015	233.996	236.893	238.973	241.118

25.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
25 — MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 25.0 — Energie							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	3.404	3.936	4.117	4.246	4.380
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	2	2	2	2
12.012	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	65	65	65	65	65
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	4	4	4
12.120	09.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	800	800	800	800
12.190	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	30	50	40	40	40
12.230	09.00	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
12.260	09.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	60	60	60
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	1	1	1	1	1
12.320	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	50	40	40	40	40
31.040	13.90	Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel ainsi qu'en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par des contributions étatiques visant à limiter la hausse des prix d'approvisionnement en gaz naturel et en chaleur fournie à travers des réseaux de chauffage urbain pour certains clients finals. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	392.000	—	—	—

25.0 — Energie		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
31.041	13.90	Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution d'électricité basse tension. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	—	—	—
33.004	09.31	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.847	5.338	5.338	8.500	8.500
34.060	13.90	Aide aux utilisateurs des bornes de recharge électriques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	15.000	—	—	—
35.010	13.90	Frais en relation avec l'exécution de l'article 13 du règlement (UE) 2017/1938 du 25 octobre 2017 concernant des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	—	—
35.060	09.00	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	301	301	301	301	301
41.012	09.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Klima-Agence". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.600	1.600	1.700	1.700
41.014	11.10	Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 25.0.....			13.087	419.220	12.392	15.784	15.917
Section 25.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
11.005	07.20	Rémunération du personnel.....	4.688	5.533	5.787	5.969	6.157
11.130	07.20	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers	4	4	5	6	6
12.010	07.20	Frais de route et de séjour	4	4	4	4	4
12.012	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	38	40	41	42
12.020	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.120	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	950	1.010	1.030	1.030
12.122	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	105	105	110	112	112
12.125	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	100	40	30	15
12.190	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation....	30	30	30	30	30
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	30	30	30	30
12.250	07.20	Frais de fonctionnement d'ESPON	529	—	—	—	—
12.251	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	220	220	220	220
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	155	155	155	155
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
33.000	07.20	Participation de l'État au financement des démarches conventionnées avec des asbl, fondations et autres organisations en vue de la mise en œuvre d'une politique de développement territorial durable. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	70	70	72	75
35.010	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	284	485	459	121	122
35.020	07.20	Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG- GR)». (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	32	32
35.030	07.20	Remboursement de la TVA sur les projets ESPON. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
35.040	07.20	Indemnité à payer en cas d'instauration de servitudes et participation financière de l'Etat en cas d'évaluations environnementales supplémentaires à charge des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	07.20	Contributions à des organismes internationaux	27	27	27	27	27
41.000	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement et de personnel de l'« Entwicklungsgesellschaft Nordstad ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
41.001	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du GIE "Centre écologique et touristique du Parc Housen". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.002	13.90	Participation financière de l'État aux frais de fonctionnement du GIE LERAS et du GECT ESPON. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	567	590	607	624
41.010	07.20	Participation de l'Etat au financement de services et de recherches dans le domaine de l'aménagement du territoire prestés par l'Observatoire du développement spatial ou d'autres établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209	200	200	200	210
43.001	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées prévues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement régional durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	645	705	700	703	703
43.030	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	2.000	2.426	2.659	2.804	3.149
43.031	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	360	340	376	374	394
43.300	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement régional	20	20	20	25	25
Total de la section 25.1			10.613	12.349	12.873	12.903	13.473
Total du département 25			23.700	431.570	25.265	28.686	29.390

26.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
26 — MINISTÈRE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS							
Section 26.0 — Protection des consommateurs							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	2.422	2.479	2.593	2.674	2.758
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
11.130	13.90	Indemnités de médiation dans le cadre du recours collectif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	31	31	31	31
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiation dans le cadre du recours collectif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	31	31	31	31
12.010	11.10	Frais de route et de séjour	2	2	4	4	4
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	32	32	32	32
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	3	3	3	3
12.110	11.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	20	20	20	20
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	129	139	139	139
12.121	13.90	Participation de l'Etat à des projets en faveur de la protection des consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	100	100	100	100
12.122	13.90	Mise en oeuvre du projet de loi relative à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire	*	575	575	575	575
12.140	11.70	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10	10	10	10	10

26.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.230	11.10	Frais en relation avec les actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	5	10	10	10
12.250	11.70	Frais de fonctionnement du service de la Protection des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	12	20	20	20
12.260	13.90	Frais pour tests-achats en lien avec le Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	12	12	12
33.001	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	506	572	604	638	674
33.020	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	830	830	830	830	830
Total de la section 26.0.....			4.395	5.086	5.263	5.379	5.499
Section 26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire							
11.005	13.90	Rémunérations du personnel.....	1.001	—	—	—	—
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	44	—	—	—	—
12.010	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	1	—	—	—	—
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	20	—	—	—	—
12.120	05.10	Contrôle officiel des denrées alimentaires : frais d'échantillonnage et d'analyse officiels et frais de nomination des laboratoires nationaux de référence. (Crédit non limitatif).....	400	—	—	—	—
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	20	—	—	—	—
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	15	—	—	—	—

26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
12.260	05.00	Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire : frais de fonctionnement et frais relatifs à la mise en application de la réglementation du contrôle officiel. (Crédit non limitatif).....	35	—	—	—	—
12.263	05.10	Division de la Sécurité Alimentaire: frais d'exploitation et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	141	—	—	—	—
12.264	05.10	Frais d'expert et d'études sécurité alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	135	—	—	—	—
41.000	05.00	Participation financière pour les services rendus par le Laboratoire national de Santé dans le domaine de la sécurité alimentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	—	—	—	—
Total de la section 26.1.....			2.412	—	—	—	—
Total du département 26.....			6.807	5.086	5.263	5.379	5.499

Chapitre V – DEPENSES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2022 — 2026)

Département	Budget 2022	Crédits 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
30 – Ministère d'Etat	8.910	18.754	14.023	10.475	9.451
31 – Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	197.689	269.217	306.111	344.354	438.340
32 – Ministère de la Culture	21.133	17.134	16.866	12.870	12.973
33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	2.310	2.310	4.310	4.310	6.310
34 – Ministère des Finances	144.978	134.540	146.729	133.485	129.145
35 – Ministère de l'Economie	278.100	456.337	330.127	303.949	289.582
36 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	27.896	42.666	36.787	38.732	33.761
37 – Ministère de la Justice.....	3.115	2.804	1.766	1.463	1.543
38 – Ministère de la Fonction publique.....	55	60	58	58	58
39 – Ministère de l'Intérieur.....	34.890	35.400	35.860	38.760	36.860
40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.....	68.252	77.804	89.122	88.755	89.246
42 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	35.101	40.986	56.803	56.803	56.803
43 – Ministère des Sports	35.188	15.121	15.630	15.141	5.141
44 – Ministère de la Santé	67.765	60.660	63.401	75.337	95.429
45 – Ministère du Logement.....	217.579	220.819	330.169	351.169	338.669
46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	336	205	198	158	158
47 – Ministère de la Sécurité sociale.....	771	766	743	757	751
49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.....	67.530	80.265	102.694	117.129	110.973
50 et 51 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	1.050.965	1.059.877	1.199.749	1.232.296	1.169.124
52 – Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.....	321.099	394.211	357.577	361.201	370.915
54 – Ministère de la Digitalisation.....	100	100	100	100	100
55 – Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire.....	64	7.858	51	52	52
56 – Ministère de la Protection des Consommateurs.....	128	3	3	3	3
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL.....	2.583.954	2.937.896	3.108.877	3.187.358	3.195.385

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

30.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
30 — MINISTERE D'ETAT							
Section 30.0 — Maison du Grand-Duc							
72.000	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	345	263	267	272
72.001	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	540	800	824	850	879
72.002	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	350	361	373	386
72.003	13.90	Sécurisation du Palais et des châteaux de Berg et Fischbach: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.210	1.300	2.950	2.950	3.300
72.004	13.90	Travaux de sécurisation, de rénovation et de gros entretien du bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121	105	205	156	204
74.020	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	10	10	11	12	13
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	58	106	110	114	118
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	68	35	37	39	41
74.060	13.90	Acquisition et développement de logiciels, brevets et autres biens incorporels	324	158	163	169	175
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	180	150	100	100
Total de la section 30.0.....			2.881	3.389	5.074	5.030	5.488
Section 30.3 — Gouvernement							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	4	4	4	4	4

30.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
74.070	13.90	Création et installation d'un monument en l'honneur du Grand-Duc Jean. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	400	—	—	—
Total de la section 30.3.....			8	408	8	8	8
Section 30.4 — Service Information et Presse							
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	19	11	12	7	5
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	11	5	5	5	5
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	20	24	16	16	16
Total de la section 30.4.....			50	40	33	28	26
Section 30.5 — Conseil économique et social							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	10	1	1	1	1
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
Total de la section 30.5.....			16	7	7	7	7
Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	34	—	—	—	—
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	8	2	2	2	2
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	20	27	20	20	20
74.310	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux.....	244	2.529	2.356	950	276
Total de la section 30.6.....			307	2.559	2.379	973	299

30.7 — Cultes		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 30.7 — Cultes							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 30.7	*	*	*	*	*
Section 30.8 — Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	4.500	1.500	1.500	1.500
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau (SMC).....	1	1	1	1	1
74.011	08.40	Acquisition de machines de bureau (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	1	2	2	2	2
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.411	4.333	2.968	1.575	1.357
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	10	10	10	10	10
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	1	2	2	2	2
74.051	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo et l'autorité compétente GOVSATCOM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	525	95	168	53	50
74.052	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel technique en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59	3.293	1.755	1.170	585
74.060	13.90	Développement site Internet/Intranet (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	5	5	5	5	5
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (SMC)	10	*	*	*	*

30.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.081	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	8	11	11	11	11
74.315	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Luxembourg - Innovation Initiatives». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.520	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	16	—	—	—	—
		Total de la section 30.8.....	5.648	12.351	6.522	4.428	3.623
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
		Total de la section 30.9.....	2	2	2	2	2
		Total du département 30.....	8.910	18.754	14.023	10.475	9.451

31.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
31 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES							
Section 31.0 — Dépenses générales							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	40	65	70	*	*
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux.....	19	24	24	25	25
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	28	28	28	28
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	18	19	19	19	19
74.250	01.40	Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	75	75	75	75
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 31.0.....			175	212	217	147	147
Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger							
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	351	351	351	450	450
72.011	13.90	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: réalisation de mesures de sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
74.000	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	240	240	246	321	326
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art.....	32	32	32	32	32
74.250	01.42	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	500	510	550	650

31.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	484	1.153	888	362	242
74.312	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 31.1.....			2.007	2.676	2.426	2.115	2.100
Section 31.4 — Immigration							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif).....	188	147	32	32	33
74.252	01.40	Structure d'hébergement d'urgence: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21	7	7	7	7
74.302	13.90	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
Total de la section 31.4.....			210	156	41	41	42
Section 31.5 — Direction de la Défense							
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	4.254	5.000	5.000	5.000
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	2.870	3.920	3.915	2.875
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	24.000	23.068	20.000	20.000
54.063	13.90	Participation au financement du "NATO Innovation Venture Capital Fund". (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.600	6.000	6.000	6.000	6.000
72.010	13.90	Aménagement des locaux occupés par la Direction de la Défense . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	2.500	*	—	—

31.5 — Direction de la Défense			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
72.020	13.90	Participation au financement des infrastructures à caractère militaire à l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	857	2.000	6.150	5.000	5.000
74.040	13.90	Acquisition d'équipements dans le domaine des technologies spatiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.250	2.700	1.650	1.600
74.041	13.90	Acquisition d'équipements dans le domaine de la cyber-défense et des systèmes de communication et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	750	3.400	3.400	3.200
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	163.100	210.000	245.000	290.000	385.000
93.001	13.90	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
54.561	13.90	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.	822	—	—	—	—
54.562	13.90	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays	18	—	—	—	—
Total de la section 31.5.....			189.898	258.124	296.738	336.465	430.175
Section 31.6 — Défense nationale							
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	346	265	856	342	545
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	34	28	36	37	38
74.020	02.10	Acquisition équipements de communication, d'observation, audio-visuels, multimédia et de surveillance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	367	535	388	394	401
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	227	164	187	190	193
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	377	686	398	405	412

31.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	876	944	927	941	958
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.110	2.533	1.558	1.015	1.034
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	265	215	280	285	290
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	569	1.001	602	611	622
74.330	02.10	Matériel de protection, de détection et de décontamination C.B.R.N.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	126	181	156	158	161
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique	53	71	56	57	58
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport	12	44	13	13	13
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	91	167	96	97	99
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.810	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	17	—	—	—	—
		Total de la section 31.6	4.470	6.832	5.553	4.545	4.824
		Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
74.065	01.53	Développement de logiciel informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	70	—	—
		Total de la section 31.7	70	70	70	—	—
		Section 31.8 — Office national de l'accueil					
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	72	45	45	—	—
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	7	2	2	2	2
74.040	06.36	Construction, rénovation et mise en conformité de structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	600	500	500	500

31.8 — Office national de l'accueil

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.080	06.36	Acquisition de mobilier et d'autres équipements pour structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	480	500	520	540	550
		Total de la section 31.8.....	859	1.147	1.067	1.042	1.052
		Total du département 31.....	197.689	269.217	306.111	344.354	438.340

32.0 — Culture: dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
32 — MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 32.0 — Culture. - Dépenses générales							
52.000	08.00	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
52.010	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'équipement informatique du réseau de salles de cinéma régional géré par le Centre de diffusion et d'animation cinématographique (CDAC). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	35	35	35	35
52.011	08.10	Participation de l'Etat au capital de la "Fondation Musée national de la Résistance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
61.010	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre de Musiques amplifiées"	450	450	450	450	450
61.012	08.00 08.20	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	1.070	1.073	770	770	859
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides.....	100	100	100	100	100
63.041	08.10	Contribution aux dépenses effectuées dans l'intérêt de la conservation d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2	7	*	*	*
74.050	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	1	—	—	—	—
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	100	*	*	*	*
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	112	125	127	129	132

32.0 — Culture: dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	18.000	14.000	14.000	10.000	10.000
		Total de la section 32.0.....	20.836	16.790	16.483	12.485	12.576
		Section 32.1 — Institut national pour le patrimoine architectural					
74.010	08.10	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	5
74.060	08.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	3	3	4	4
74.300	08.10	Acquisition de documents historiques.....	5	3	3	3	3
		Total de la section 32.1.....	8	8	9	9	12
		Section 32.2 — Musée national d'histoire et d'art					
61.010	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement du dépôt du Musée national d'histoire et d'art à Schouweiler	180	180	200	200	200
		Total de la section 32.2.....	180	180	200	200	200
		Section 32.7 — Centre national de littérature					
74.250	01.34	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	15	15	25	16	25
		Total de la section 32.7.....	15	15	25	16	25
		Section 32.9 — Institut national de recherche archéologique					
74.000	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	32	*	*	*	*
74.070	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
74.250	08.10	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements pour l'Institut national de recherche archéologique	62	140	150	160	160
		Total de la section 32.9.....	94	140	150	160	160
		Total du département 32.....	21.133	17.134	16.866	12.870	12.973

33.1 — Enseignement supérieur			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
33 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 33.1 — Enseignement supérieur							
41.050	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	300	300	300	300	300
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.011	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.300	04.43	Participation aux frais de transformation des immeubles Biotec 1 et 2 et acquisition de 1er équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	4.000	4.000	6.000
Total de la section 33.1			2.300	2.300	4.300	4.300	6.300
Section 33.3 — Recherche et innovation							
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	10	10	10	10	10
Total de la section 33.3			10	10	10	10	10
Total du département 33			2.310	2.310	4.310	4.310	6.310

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
34 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 34.0 — Dépenses générales							
51.010	13.90	Autres transferts de capitaux aux sociétés et quasi-sociétés publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000	20.000	20.000	10.000	10.000
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.000	18.000	18.000	18.000	18.000
54.032	01.52 01.53	Participation de l'Etat au financement des frais de l'activité de l'agence de transfert de technologie financière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.305	1.305	1.305	1.305	1.305
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.000	45.000	55.000	55.000	55.000
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	7	1	1	1	1
74.080	13.90	Frais en relation avec le premier équipement de surfaces louées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
81.030	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 34.0			110.313	102.307	112.307	102.307	102.307
Section 34.1 — Inspection générale des finances							
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	6	6	6	6	6
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
74.250	01.23	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'équipements spéciaux.....	8	3	3	3	3
Total de la section 34.1			18	13	13	13	13
Section 34.2 — Trésorerie de l'Etat							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	3	3	3	3
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 34.2			1	4	4	4	4
Section 34.3 — Direction du contrôle financier							
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
Total de la section 34.3			2	2	2	2	2

34.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 34.4 — Contributions directes							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	66	—	—	—	—
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	68	60	—	—	—
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	140	20	20	20	20
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	481	322	199	386	214
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.296	582	77	109	64
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	100	180	50	50	50
Total de la section 34.4.....			5.151	1.164	345	565	348
Section 34.5 — Enregistrement, domaines et TVA							
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs.....	31	—	—	—	—
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	50	1	1	1	1
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	5	5	5	5	5
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	60	65	65	75	75
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	67	67	67	67
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	35	35	35	40	40
Total de la section 34.5.....			243	173	173	188	188
Section 34.6 — Douanes et accises							
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	75	75	75	75
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	266	282	290	294	308

34.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	79	5	5	5	5
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	90	80	80	100	90
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168	129	160	160	2.960
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	40	40	40	40
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	610	750	850	850	850
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	55	55	55	55	55
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues ...	70	70	70	70	70
Total de la section 34.6			1.663	1.486	1.625	1.649	4.453
Section 34.7 — Cadastre et topographie							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	45	—	—	—
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	325	20	—	35	42
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	192	283	241	193	259
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	159	15	25	25
Total de la section 34.7			587	512	261	258	331
Section 34.8 — Dette publique							
84.037	01.53	Décaissement de "Billets à ordre" émis au profit d'institutions financières internationales dans le cadre de reconstitutions des ressources. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.000	28.880	32.000	28.500	21.500

34.8 — Dette publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
91.006	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 34.8.....	27.000	28.880	32.000	28.500	21.500
		Total du département 34.....	144.978	134.540	146.729	133.485	129.145

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
35 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 35.0 — Economie							
31.050	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	928	450	450	450	450
51.040	11.30 09.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67.109	110.200	69.200	47.500	35.500
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création, aménagement et entretien constructif d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et de bâtiments, dépenses et frais connexes: dépenses et participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
51.042	09.30	Régime d'aide pour bornes de recharge. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
51.054	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	50.000	50.000	55.000	55.000
63.000	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition de terrains, viabilisation, aménagement ou amélioration de terrains, construction, aménagement et acquisition d'infrastructures, de bâtiments et équipements à usage public dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques régionales effectuées par les syndicats intercommunaux et autres gestionnaires de zones économiques régionales ainsi que dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques communales effectuées par les communes, dépenses et frais connexes: participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement et subventions d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	8.000	8.000	8.000	8.000

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
63.001	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: participation aux dépenses relatives à la mise en oeuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la législation en matière de développement et de diversification économiques ainsi qu'en matière environnementale effectuée par les syndicats intercommunaux et autres gestionnaires de zones d'activités économiques régionales, dépenses et frais connexes: participation à des dépenses et avances remboursables, intégralement ou partiellement et subventions d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	753	225	225	225
72.010	11.30 09.40	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et équipements à usage public, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.260	10.183	20.000	7.500	7.500
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: viabilisation, aménagement ou amélioration de terrains, acquisition, construction et aménagement d'infrastructures effectuées dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	8.000	8.000	8.000	8.000
73.072	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: Mise en oeuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la législation en matière de développement et de diversification économiques ainsi qu'en matière environnementale, dépenses et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.025	1.000	2.025	450	75
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	10	15	12	12	12
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	10	10	11	11	11
74.060	11.10	Acquisition de logiciels	12	62	62	12	12
74.061	11.10	Redevance à verser à l'asbl Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	282	282	282	282	282
74.250	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	47	65	65	65

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
93.000	11.30	Alimentation du fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000	120.000	125.000	130.000	130.000
		Total de la section 35.0.....	244.201	322.501	296.832	271.007	258.632
Section 35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques							
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau	20	20	26	20	20
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	88	88	73	39	39
74.051	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la Centrale des bilans	6	6	6	6	6
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	30	25	27	30	30
74.061	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la Centrale des bilans	12	12	12	12	12
		Total de la section 35.1.....	156	151	144	107	107
Section 35.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)							
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	734	734	—	46	76
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	—	—
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire.....	54	26	50	46	11
74.031	13.90	Acquisition d'étalons et d'équipements spécifiques pour un laboratoire de métrologie industrielle et scientifique	242	228	439	184	191
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	31	105	—	—	—
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	5	5	5	5
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels.....	60	30	*	—	—
		Total de la section 35.5.....	1.128	1.135	501	281	283

35.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 35.6 — Classes moyennes							
52.000	13.90	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	800	400	300	300
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.500	116.000	16.500	17.000	17.000
93.000	13.90	Alimentation du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises : Participation étatique. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 35.6.....			16.500	116.800	16.900	17.300	17.300
Section 35.7 — Tourisme							
51.053	13.90	Participation à la reconstruction du Parc des Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.055	13.90	Participation aux dépenses liées à la non-prorogation du Parc des Foires et Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
52.000	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres.....	20	30	30	35	35
52.010	11.60	Participation de l'Etat au financement du réaménagement du musée A Possen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	*	*
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	45	45	45	45	50
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	175	175	175	175

35.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	15.450	15.000	15.000	15.000	13.000
		Total de la section 35.7.....	16.115	15.750	15.750	15.255	13.260
		Total du département 35.....	278.100	456.337	330.127	303.949	289.582

36.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
36 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE							
Section 36.0 — Dépenses générales							
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	3	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	1	1	4	4	4
74.302	03.20	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
Total de la section 36.0			2	2	5	7	7
Section 36.1 — Police grand-ducale							
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.300	5.400	5.500	7.100	7.200
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3	10	10	10
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	72	72	115	105	260
74.020	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.940	9.345	7.919	10.197	7.997
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.420	5.135	3.115	2.436	3.450
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.252	3.313	3.436	3.536	3.700
74.051	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.139	5.602	3.605	3.665	2.665

36.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.052	03.20	Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.097	9.608	8.929	6.575	3.674
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau.....	6	6	6	6	6
74.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition	25	125	135	25	25
74.300	03.20	Acquisition de matériel de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	45	*	*	*
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.624	3.911	3.998	5.056	4.753
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.552	13.90	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques pour le volet de la digitalisation de la PGD	—	55	—	—	—
		Total de la section 36.1.....	27.881	42.625	36.774	38.717	33.746
		Section 36.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	31	—	—	—
74.250	03.10	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	8	8	8	8
		Total de la section 36.2.....	13	39	8	8	8
		Total du département 36.....	27.896	42.666	36.787	38.732	33.761

37.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
37 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 — Justice							
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	2	2	2	2
		Total de la section 37.0	1	2	2	2	2
Section 37.1 — Services judiciaires							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	54	—	—	—	—
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	37	20	20	21	21
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	17	5	5	5	5
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	6	14	14	14	15
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	7	5	5	5	5
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	41	42	43	44
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.300	1.000	234	—	—
		Total de la section 37.1	1.430	1.085	321	88	90
Section 37.2 — Administration pénitentiaire							
74.001	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de véhicules automoteurs	28	—	—	—	—
74.002	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de véhicules automoteurs	42	—	145	90	128
74.003	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de véhicules automoteurs	77	—	—	—	—
74.011	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de machines de bureau	12	—	—	—	—

37.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.012	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de machines de bureau.....	6	1	1	1	1
74.013	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de machines de bureau	83	—	—	—	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	5	—	—
74.041	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition d'équipements spéciaux.....	398	400	405	405	400
74.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition d'équipements spéciaux.....	63	65	79	66	96
74.043	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition d'équipements spéciaux.....	285	678	510	518	527
74.050	03.30	Direction: Acquisition d'équipements informatiques.....	31	21	32	32	33
74.060	03.30	Direction: Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	215	132	50	50	50
74.065	13.90	Direction: Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	345	180	72	74	74
74.081	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	17	17	15	17
74.082	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	12	12	12	12	13
74.083	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	78	208	105	107	109
Total de la section 37.2.....			1.673	1.713	1.433	1.370	1.448
Section 37.3 — Juridictions administratives							
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	10	3	10	3	3
Total de la section 37.3.....			10	3	10	3	3
Total du département 37			3.115	2.804	1.766	1.463	1.543

38.3 — Institut National d'Administration Publique			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
38 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE							
Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique							
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	5	7	7	7	7
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	25	25	25	25	25
Total de la section 38.3.....			30	32	32	32	32
Section 38.4 — Sécurité dans la fonction publique							
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	14	14	14	14	14
Total de la section 38.4.....			14	14	14	14	14
Section 38.6 — Service médical. - Dépenses diverses							
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	12	14	12	12	12
Total de la section 38.6.....			12	14	12	12	12
Total du département 38.....			55	60	58	58	58

39.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
39 — MINISTERE DE L'INTERIEUR							
Section 39.0 — Dépenses générales							
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	60	20	20	20
74.250	01.10	Frais d'équipement.....	39	39	39	39	39
Total de la section 39.0.....			89	99	59	59	59
Section 39.1 — Finances communales							
63.000	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000	30.500	31.000	31.500	32.000
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	800	800	800	800	800
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux.....	1	1	1	1	1
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Total de la section 39.1.....			34.801	35.301	35.801	36.301	36.801
Section 39.5 — Incendie et Secours							
63.001	03.50	Subventions d'équipement engagées au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
72.000	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des Services de Secours et du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Luxembourg: remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	—

39.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.001	03.50	Subventions engagées pour équipements courants au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	2.400	*
		Total de la section 39.5.....	*	*	*	2.400	*
		Total du département 39.....	34.890	35.400	35.860	38.760	36.860

40.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
40 et 41 — MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 40.0 — Dépenses générales							
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements..	5.298	5.500	5.600	5.650	5.650
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	67	20	—	20	—
Total de la section 40.0			5.365	5.520	5.600	5.670	5.650
Section 40.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition de tablettes pour les élèves de l'enseignement secondaire classique et secondaire général et d'autres équipements informatiques pour des besoins pédagogiques et administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	3.000	3.150	3.300	3.450
Total de la section 40.1			3.000	3.000	3.150	3.300	3.450
Section 40.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires							
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	2	—	—	—
Total de la section 40.3			—	2	—	—	—
Section 40.6 — Service des restaurants scolaires							
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements par le service des restaurants scolaires	3.800	3.170	3.487	3.835	4.219
Total de la section 40.6			3.800	3.170	3.487	3.835	4.219

40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		Section 40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques					
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs.....	108	50	167	169	173
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau.....	14	14	14	14	14
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux.....	400	500	400	400	400
		Total de la section 40.7.....	522	564	581	584	587
		Section 40.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental					
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux.....	15	15	15	15	15
		Total de la section 40.9.....	15	15	15	15	15
		Section 41.0 — Enseignement fondamental					
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	9	—	—	—
		Total de la section 41.0.....	—	9	—	—	—
		Section 41.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général					
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure et d'équipement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	275	224	64	64	64
61.010	04.34	Dotations dans l'intérêt de la mise en place d'un hôtel-restaurant d'application. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 41.1.....	275	224	64	64	64

41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales							
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	55.000	65.000	75.000	75.000	75.000
Total de la section 41.4.....			55.000	65.000	75.000	75.000	75.000
Section 41.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	68	40	40	41	40
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	7	3	7	7	7
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	40	40	40	40	40
74.080	06.32	Acquisition de mobilier.....	20	20	20	20	20
Total de la section 41.5.....			134	103	107	108	107
Section 41.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	62	50	—	50	25
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	8	9	10	10	9
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	24	80	122	83	84
Total de la section 41.6.....			94	139	132	143	118
Section 41.7 — Office national de l'enfance							
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	12	2	952	2	2
Total de la section 41.7.....			12	2	952	2	2

41.9 — IFEN

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		Section 41.9 — Institut de formation de l'Education nationale					
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	—	—	—	—
74.040	04.01	Acquisition d'équipements spéciaux	—	58	35	35	35
		Total de la section 41.9.....	35	58	35	35	35
		Total du département 40 et 41	68.252	77.804	89.122	88.755	89.246

42.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
42 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION							
Section 42.0 — Dépenses générales							
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.040	13.90	Subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	2.940	5.880	5.880	5.880
63.000	13.90	Aides à l'investissement des communes; subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	2.940	5.880	5.880	5.880
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	31	—	—	—	—
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	7
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	5	5	5	5
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	35.000	35.000	45.000	45.000	45.000
93.001	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 42.0			35.041	40.895	56.775	56.775	56.775
Section 42.4 — Fonds national de solidarité							
74.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	—	30	—	—	—
74.001	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de vélos de service	—	3	—	—	—

42.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.010	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau.....	4	—	—	—	—
74.065	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
74.080	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	20	3	3	3
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.550	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	—	13	—	—	—
		Total de la section 42.4.....	60	91	28	28	28
		Section 42.7 — Office national d'inclusion sociale					
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	*	—	*	*	*
		Total de la section 42.7.....	*	—	*	*	*
		Total du département 42.....	35.101	40.986	56.803	56.803	56.803

43.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
43 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales							
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	100	50	100	100	100
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	*	—	—	—	—
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	6	6	6	6	6
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	15	15	15	15	15
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives et l'entretien technique	3	—	—	—	—
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	50	20	20	20
93.000	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif)	35.000	15.000	15.490	15.000	5.000
Total de la section 43.0			35.133	15.121	15.630	15.141	5.141
Section 43.1 — Institut national des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	35	—	—	—	—
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	20	—	—	—	—
Total de la section 43.1			55	—	—	—	—
Total du département 43			35.188	15.121	15.630	15.141	5.141

44.0 — Ministère de la Santé			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
44 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 — Ministère de la Santé							
74.010	05.00	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	4
74.035	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux.....	32	15	15	15	15
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2	7	5	5	5
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	6	10	3	3	3
Total de la section 44.0			42	35	26	26	27
Section 44.1 — Direction de la Santé							
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	15	3	10	10	10
74.030	05.00	Acquisition d'appareils et matériel médical. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	170	170	200	250
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	5	5	5
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	67	77	87	97
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	20	20	20	22	22
Total de la section 44.1			545	320	282	324	384
Section 44.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf							
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	173	173	173	173	173
Total de la section 44.3			173	173	173	173	173

44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 44.4 — Santé. - Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier : participation aux frais d'investissements visés par les articles 15, point 1. et 18 (2) de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière : aides non imputables au fonds pour le financement des infrastructures hospitalières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.920	7.500	5.000	2.000	2.000
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des organismes conventionnés oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.140	966	1.005	1.005	1.036
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	203	—	150	150	150
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'organismes conventionnés oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	833	600	500	550	550
52.003	13.90	Participation de l'Etat au financement du nouveau programme informatique au sein du Centre de Transfusion Sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise.....	67	67	67	67	67
52.004	13.90	Participation de l'Etat au financement du bâtiment du Collège Médical pour la part correspondant à l'épargne réalisée au niveau des frais de loyer.....	76	—	—	—	—
52.005	13.90	Prise en charge des équipements pour les formations de l'Ecole pour le Dos	17	—	—	—	—
52.007	13.90	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: Acquisition d'équipements spéciaux	118	118	118	—	—
52.008	13.90	Acquisitions d'équipements médicaux, logistiques et informatiques et divers pour le Centre de Transfusion Sanguine.....	626	341	556	518	518
52.009	13.90	Programme Mammographie: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500	500	500	500

44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	55.000	50.000	55.000	70.000	90.000
		Total de la section 44.4.....	67.000	60.092	62.896	74.790	94.821
		Section 44.6 — Observatoire national de la santé					
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques.....	4	38	23	23	23
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	1	2	1	1	1
		Total de la section 44.6.....	5	40	24	24	24
		Total du département 44.....	67.765	60.660	63.401	75.337	95.429

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
45 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 45.0 — Logement							
53.000	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	9.640	10.000	10.500	11.000
53.001	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.002	09.40 09.63	Garantie de l'Etat pour prêt climatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.003	09.40 09.63	Prêt climatique à taux zéro : prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	*	*	*
53.004	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	11	11	11
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.006	07.10	Aide individuelle au logement : prime de création d'un logement intégré. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100	100	100
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	*	*	*	*	*
74.050	07.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	*	*	*	*	*

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
81.030	07.10	Fonds du Logement: compensation de service public. (Crédit non limitatif).....	19.500	19.000	20.000	22.500	22.500
81.031	07.10	Etablissements placés sous la surveillance de l'Etat: participation aux frais résultant d'autres missions en relation avec des projets de logement d'intérêt général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
81.032	07.10	Compensation de service public - bailleur social. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
93.000	07.10	Alimentation du fonds spécial de soutien au développement du logement. (Crédit non limitatif).....	190.000	192.000	300.000	318.000	305.000
Total de la section 45.0.....			217.579	220.819	330.169	351.169	338.669
Total du département 45.....			217.579	220.819	330.169	351.169	338.669

46.0 — Travail. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
46 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE							
Section 46.0 — Travail. - Dépenses générales							
74.001	06.40	Acquisition de vélos de service	3	—	—	—	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	3	3	3	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	27	12	12	12
Total de la section 46.0			3	30	15	15	15
Section 46.2 — Inspection du travail et des mines							
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs.....	149	40	40	—	—
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau	16	—	—	—	—
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	20	19	19	19	19
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	55	12	20	20	20
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	37	47	47	47	47
Total de la section 46.2			277	118	126	86	86
Section 46.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées							
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47	47	47	47	47
Total de la section 46.5			47	47	47	47	47

46.7 — Santé au Travail

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		Section 46.7 — Santé au Travail					
74.030	13.90	Acquisition d'appareils médicaux et de métrologie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
		Total de la section 46.7.....	10	10	10	10	10
		Total du département 46.....	336	205	198	158	158

47.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
47 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE							
Section 47.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales							
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques et audiovisuels	—	5	—	—	—
Total de la section 47.0			—	5	—	—	—
Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale							
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	3	3	3	3
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	472	476	483	492	502
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers	1	1	1	1	1
Total de la section 47.1			484	481	488	497	507
Section 47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	7	—	—	—	—
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	250	264	243	247	230
Total de la section 47.2			256	264	243	247	230
Section 47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale							
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	27	11	12	13	14
Total de la section 47.3			27	11	12	13	14

47.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
		Section 47.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale					
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	4	—	—	—	—
		Total de la section 47.4.....	4	—	—	—	—
		Section 47.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance					
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	—	5	—	—	—
		Total de la section 47.6.....	—	5	—	—	—
		Total du département 47.....	771	766	743	757	751

49.0 — Agriculture. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
49 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales							
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	—	40	40	40	40
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau.....	2	2	2	2	2
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux.....	1	12	1	1	16
74.041	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	4	4	4	4	4
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	1	10	1	1	1
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	2	4	4	4	4
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	66.500	79.000	102.000	116.000	110.000
Total de la section 49.0			66.513	79.074	102.054	116.055	110.070
Section 49.1 — Viticulture							
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	121	145	126	131	145
Total de la section 49.1			122	146	127	132	146
Section 49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	110	—	55	60	350
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	9	1	1	1	1

49.2 — A.S.T.A.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	230	206	143	143	143
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	175	556	80	555	80
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	1	1	1	1	1
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	4	8	8	8
Total de la section 49.2.....			548	768	288	768	583
Section 49.3 — Service d'économie rurale							
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	14	1	1	1	1
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
Total de la section 49.3.....			18	5	5	5	5
Section 49.4 — Administration des services vétérinaires							
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	—	—	—	—
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	1	—	—	—	—
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	5	—	—	—	—
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire.....	261	—	—	—	—
74.031	10.10	Inspecteurs des viandes. - Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	1	—	—	—	—
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	1	—	—	—	—
Total de la section 49.4.....			329	—	—	—	—

49.5 — ALVA		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 49.5 — Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire							
53.030	13.90	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail : indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1	1	1	1
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau. (Crédit non limitatif).....	*	2	2	2	2
74.030	13.90	Acquisition d'appareils spécifiques pour les contrôles de la chaîne alimentaire, d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit non limitatif).....	*	267	212	162	162
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau. (Crédit non limitatif).....	*	2	5	5	5
Total de la section 49.5.....			1	272	220	170	170
Total du département 49.....			67.530	80.265	102.694	117.129	110.973

50.0 — Mobilité/Transports			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
50 et 51 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 50.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs dans le cadre de la soumission centralisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.706	969	1.261	937
74.001	12.00	Acquisition de vélos de service dans le cadre de la soumission centralisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	58	40	25	28
74.002	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	391	195	476	910	308
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2	2	2	2	2
74.041	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition d'équipements spéciaux.....	6	7	6	6	6
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	3	3	3	3	3
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	360	360	510	660	660
74.310	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	4	4	4	4
Total de la section 50.0.....			772	2.339	2.014	2.875	1.951

50.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 50.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile							
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
72.510	13.90	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels.....	226	—	—	—	—
Total de la section 50.1.....			226	—	—	—	—
Section 50.2 — Planification de la mobilité, Transports publics ferroviaires							
61.010	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.915	*	—	—	—
61.011	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway de la Gare Centrale vers la Cloche d'Or. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.394	5.000	15.000	9.400	4.000
61.012	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway du Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg vers l'aéroport du Findel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.606	*	29.000	33.600	6.210
61.013	13.90	Participation aux frais d'investissements liés aux extensions futures du tramway. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	1.333	10.000	28.527
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	1	*	*	*	*
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.639	—	—	—	—
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	212.000	230.000	250.000	270.000	270.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	10.000	20.000	20.000	10.000
Total de la section 50.2.....			265.558	245.003	315.336	343.003	318.740

50.3 — Administration des enquêtes techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 50.3 — Administration des enquêtes techniques							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	40	—	—	—
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	—	—	3	—	—
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	3	—	—
Total de la section 50.3.....			—	40	6	—	—
Section 50.4 — Navigation et transports fluviaux							
51.000	09.30	Régime d'aide aux sociétés en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	100	100	100	100	100
63.000	09.30	Régime d'aide aux communes en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation	20	20	20	20	20
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	—	50
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	*	*	*	*
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	225	236	223	218	228
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2	*	*	*	*
Total de la section 50.4.....			347	356	343	338	398
Section 50.5 — Direction de l'aviation civile							
74.000	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	37	—	—	—	—
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	*	7	*	*	*
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques et audiovisuels	5	*	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	*	*	*	*	*
Total de la section 50.5.....			42	7	*	*	*

50.6 — Administration de la navigation aérienne

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 50.6 — Administration de la navigation aérienne							
72.010	13.90	Aménagement et transformation des locaux affectés à l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	88	88	88	88
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	2	2	2	2
74.020	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	35	35	35	35
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	6.000	4.500	3.600	3.000
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	40	40	40	40
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	200	200	200	200
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	71	71	71	71
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	60	60	60	60
		Total de la section 50.6.....	—	6.496	4.996	4.096	3.496
Section 50.7 — Transports publics routiers							
74.040	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	1.300	1.300	1.300	1.300
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	59	50	50	50
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.536	1.485	1.445	1.445	1.445
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	91	30	82	82	82
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.540	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux	57	207	—	—	—
		Total de la section 50.7.....	3.741	3.080	2.877	2.877	2.877

50.8 — Aéroports et transports aériens

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 50.8 — Aéroports et transports aériens							
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.625	11.878	9.167	8.893	5.508
73.070	13.90	Construction d'un dépôt de carburant pour l'aviation à l'aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.143	17.000	34.000	34.000	—
Total de la section 50.8			19.767	28.878	43.167	42.893	5.508
Section 50.9 — Administration des chemins de fer							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	37	—	—	—	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	*	*	*	*
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	4	1	1	1	1
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115	30	*	*	*
Total de la section 50.9			156	31	1	1	1
Section 51.0 — Dépenses générales							
72.010	13.90	Mesures d'optimisation du bâtiment Alcide de Gasperi	9	8	35	35	35
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	14	15	15	20	20
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	12	12	12
Total de la section 51.0			33	33	62	67	67
Section 51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales							
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	14	15	15	18	20
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	13	16	18

51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
93.001	07.20	Entretien constructif, maintenance et exploitation des infrastructures et équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.000	12.873	13.259	13.818	14.444
		Total de la section 51.1	12.024	12.898	13.287	13.852	14.482
Section 51.2 — Ponts et chaussées							
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	*	*	*	*
63.001	12.12	Raccords et liaisons communaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	*	*	*	*
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95	70	70	70	70
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.375	1.200	1.500	1.500	1.500
73.002	13.90	Voirie non-étatique: travaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.500	100	*	*
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.900	1.730	1.500	1.500	1.500
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	125	125	125	125
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.040	1.040	1.040	1.040	1.040

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
73.016	13.90	Prestations de service et travaux lors du déclenchement de plans d'intervention d'urgence dans le cadre de la prévention et de la gestion de crise d'envergure régionale et nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	700	700	800	800
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.800	1.800	1.850	1.850	1.850
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.050	7.130	7.075	9.180	10.430
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.485	2.300	2.300	1.500	1.500
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	600	400	400	400
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.200	2.000	1.500	1.500	1.500
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	370	370	370	370	370
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	35	10	10	10

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle et de sanction automatisés (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	800	600	600	600
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.500	10.300	11.700	6.000	1.900
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.000	12.300	11.500	10.700	10.400
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires.....	85	75	100	100	100
73.073	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.100	1.000	1.000	1.000	1.000
73.074	13.90	Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	17.100	17.100	17.100	17.100
73.075	13.90	Mise en place d'une gestion centralisée des signaux colorés lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	980	265	135	140
73.076	13.90	Construction de bornes de chargement électrique pour bus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	60	60	60	60
73.077	13.90	Réaménagement des chaussées sur le site SEDAL au Waldhof. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
73.078	13.90	Mise en place d'un système de pesage dynamique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	*	—	—	—
74.001	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.175	4.100	4.100	4.100	4.100
74.002	12.10	Acquisition de voitures automobiles.....	485	250	510	510	510
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau	73	81	80	80	80

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	142	308	150	150	150
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.850	3.100	3.100	3.100	3.100
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	130	150	150	150
74.043	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art.....	83	65	65	65	65
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.046	13.90	Acquisition d'un bateau pour l'entretien du lac d'Esch-sur- Sûre	260	130	—	—	—
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	240	230	230	230	230
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	170	165	170	170	170
74.076	12.12	Participation de l'Etat luxembourgeois au financement des travaux d'infrastructure réalisées sur le territoire français entre Metz et la frontière franco-luxembourgeoise à Zoufftgen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	3.600
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	94	91	95	95	95
Total de la section 51.2.....			76.927	78.886	76.536	71.211	70.666

51.3 — Fonds d'investissements publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 51.3 — Fonds d'investissements publics							
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	550	550	550	550
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240.000	240.000	280.000	250.000	250.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.000	100.000	120.000	130.000	130.000
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.000	95.000	100.000	130.000	130.000
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	55.000	55.000	60.000	60.000
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.000	65.000	65.000	65.000	65.000
93.005	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
Total de la section 51.3			635.550	655.550	720.550	735.550	735.550
Section 51.4 — Bâtiments publics							
10.001	13.90	Infrastructures et aménagements réalisés par l'établissement public Le Fonds Belval, sur le site de Belval-Ouest, dans le cadre du projet "Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022": frais d'études, travaux de construction, d'aménagement et de transformation, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.500	2.830	—	—	—
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	7.350	4.400	2.000	2.000
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250

51.4 — Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
72.023	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.300	3.000	3.000	3.000	3.000
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.150	2.000	2.500	800	500
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs.....	65	—	160	—	155
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	55	8	5	5	5
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	64	48	11	31	30
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques.....	55	8	25	25	25
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	15	25	25	25
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	7	7	7	7
Total de la section 51.4.....			25.472	15.521	10.389	6.149	6.003
Section 51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes							
10.000	13.90	Structures pour demandeurs de protection internationale: frais d'études, travaux de construction, de transformation ; acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.700	4.000	3.500	2.700	2.700
54.062	13.90	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
74.102	01.34	Administrations et services publics: acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.500	6.500	6.500	6.500	6.500
74.103	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux.....	15	90	15	15	15

51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
74.106	06.34	Personnes handicapées: acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	70	70	70	70
		Total de la section 51.5.....	10.350	10.760	10.185	9.385	9.385
		Total du département 50 et 51	1.050.965	1.059.877	1.199.749	1.232.296	1.169.124

52.0 — Environnement. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
52 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE							
Section 52.0 — Environnement. - Dépenses générales							
63.023	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.000	7.000	7.000	15.000	15.000
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	6	6	6	6	6
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	4	4	4	4	4
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	46.000	60.000	63.500	62.500	62.500
93.001	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	88.000	100.000	100.000	100.000	100.000
93.002	07.30	Versement au fonds pour la gestion de l'eau du produit de la taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées. (Crédit non limitatif).....	9.050	8.845	8.845	8.845	8.845
93.003	13.90	Alimentation extraordinaire du fonds pour la gestion de l'eau dans le cadre de la renaturation de l'Alzette. (Crédit non limitatif).....	9.000	—	—	—	—
93.010	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	*	47.700	*	*	*
93.012	07.30	Versement au fonds climat et énergie de 40% du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	26.800	27.200	26.800	26.400	26.000
93.013	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la vente de droits d'émissions. (Crédit non limitatif).....	12.000	12.000	12.000	12.000	14.000
93.014	13.90	Versement au fonds pour la protection de l'environnement des recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. (Crédit non limitatif).....	8.000	8.000	8.500	9.500	9.500

52.0 — Environnement. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
93.015	13.90	Versement au fonds climat et énergie au titre de la taxe CO2. (Crédit non limitatif).....	109.300	117.250	123.850	120.100	127.750
93.016	13.90	Alimentation du fonds climat et énergie pour la prise en charge de la compensation des émissions de CO2 des voyages de service des agents de l'Etat à l'étranger par avion. (Crédit non limitatif).....	—	50	50	50	50
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
52.501	13.90	Participation de l'Etat aux frais de construction par des asbl d'infrastructures à finalité écologique.....	278	—	—	—	—
		Total de la section 52.0.....	315.438	388.055	350.555	354.405	363.655
		Section 52.1 — Administration de l'environnement					
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	250	250	250	250
52.020	09.70	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	17	17	17	17
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	28	—	—	—	—
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau	11	*	*	*	*
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses.....	170	115	135	135	135
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	11	1	1
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	25	50	26	30	35
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	200	200	200	200
		Total de la section 52.1.....	462	634	640	634	639

52.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
Section 52.2 — Administration de la nature et des forêts							
53.020	09.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.500	1.700	1.900	2.100
73.010	10.30	Aménagement et réfection d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	265	300	356	362	368
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs.....	251	198	242	264	154
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	25	—	—	—	—
74.002	10.30	Acquisition de véhicules automoteurs spécialisés et de véhicules agricoles et forestiers.....	300	450	450	450	450
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	15	2	2	2	2
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	383	383	383	383	383
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques	35	35	35	35	35
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	40	40	40	40	40
74.065	10.00	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	466	300	440	410	300
74.300	09.30	Frais d'investissement initiaux pour la reconstitution de peuplements forestiers (achat de plants et de semences, frais de préparation du terrain pour la plantation, frais de plantation, frais de regarnissage et premier dégagement des plants). (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	650	650	650	650
Total de la section 52.2.....			3.081	3.859	4.299	4.497	4.483
Section 52.3 — Administration de la gestion de l'eau							
53.010	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	62	63	64	64

52.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
72.010	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
73.032	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210	200	200	200	200
73.070	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	142	134	100	100
74.000	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	640	147	606	284	489
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	13	7	7	8	8
74.020	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications.....	5	3	3	3	3
74.030	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire.....	469	567	466	412	700
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	194	200	170	170	170
74.051	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.....	71	55	55	55	55
74.061	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	274	260	360	350	330
74.080	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	10	10	10	10	10
Total de la section 52.3.....			2.118	1.663	2.083	1.665	2.138
Total du département 52.....			321.099	394.211	357.577	361.201	370.915

54.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
54 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION							
Section 54.0 — Digitalisation.- Dépenses générales							
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	30	30	30	30	30
74.300	01.10	Dépenses d'investissements en relation avec la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	70	70	70
Total de la section 54.0.....			100	100	100	100	100
Total du département 54.....			100	100	100	100	100

55.0 — Energie		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
55 — MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 55.0 — Energie							
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	6	6	1	1	1
74.041	13.90	Frais en relation avec la reprise par l'Etat de l'infrastructure de charge publique des gestionnaires de réseaux de distribution. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	7.800	*	—	—
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	4	4	4	4	4
74.064	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	17	15	11	11	11
93.001	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	*	*	—	—	—
Total de la section 55.0			27	7.825	16	16	16
Section 55.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	3	2	3	3	3
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	20	18	18	18	18
74.060	07.20	Acquisition de logiciels	15	13	14	15	15
Total de la section 55.1			38	33	35	36	36
Total du département 55			64	7.858	51	52	52

56.0 — Protection des consommateurs			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
56 — MINISTERE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS							
Section 56.0 — Protection des consommateurs							
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
		Total de la section 56.0.....	3	3	3	3	3
Section 56.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire							
74.000	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	96	—	—	—	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	12	—	—	—	—
74.030	05.10	Acquisition d'appareils spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	—	—	—	—
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	3	—	—	—	—
		Total de la section 56.1.....	125	—	—	—	—
		Total du département 56.....	128	3	3	3	3

Chapitre VI – DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des dépenses des opérations financières (2022 — 2026)

Département	Budget 2022	Crédits 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
59 – Opérations financières	1.223.010	2.065.785	533.515	1.532.420	1.734.420
TOTAL DES DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES...	1.223.010	2.065.785	533.515	1.532.420	1.734.420

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

59.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
59 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 59.0 — Opérations financières							
12.250	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.570	13.370	15.000	17.000	19.000
23.010	01.23	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif).....	311	311	311	315	315
81.000	14.10	Amortissement de prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.629	15.500	*	*	*
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de fonds d'investissements, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
82.000	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: avances remboursables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
84.030	07.35	Participation financière à des initiatives relatives à la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.800	13.500	13.500	13.500	13.500
84.036	01.23	Financement d'opérations découlant des engagements du Luxembourg envers les institutions financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.700	7.104	1.604	1.604	1.604
85.010	13.90	Octroi de prêts au secteur public. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
85.011	13.90	Prêt envers les syndicats de communes gérant des zones d'activités économiques afin de racheter des terrains et des halls. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
91.005	14.10	Amortissement de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.167.000	2.016.000	503.100	1.500.000	1.700.000

59.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
91.006	13.90	Décote sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
91.007	13.90	Décaissement de "Billets à Ordre" émis au profit d'institutions financières internationales dans le cadre d'augmentations de capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
Total de la section 59.0			1.223.010	2.065.785	533.515	1.532.420	1.734.420
Total du département 59			1.223.010	2.065.785	533.515	1.532.420	1.734.420

Chapitre VII – RECETTES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des recettes pour ordre
(2022 — 2026)

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
3	13.90	Recettes pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune..	24.000	20.000	20.000	20.000	20.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	316.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération.....	500	500	500	500	500
7	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA).....	35.550	2.096	3.100	3.105	3.110
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'Union Européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits.....	*	*	*	*	*
10	13.90	Produit de l'impôt commercial communal.....	950.000	960.000	910.000	910.000	920.000
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	144	*	*	*	*
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes.....	22.000	17.000	18.000	19.000	20.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	3.017	3.075	—	—	—
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	12.000	7.000	4.400	4.000	3.900
20	13.90	"FEADER" - Fonds européen agricole pour le développement rural - (ex. FEOGA - section orientation): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	*	*	*	*	*
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	33	33	33	33	33
30	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	500	500	500	500	500
31	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes.....	24.630	26.600	27.000	27.400	27.800

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
34	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres Thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	6	*	*	*	*
35	13.90	Remboursement par le centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	10.877	*	*	*	*
37	13.90	Remboursement par l'établissement public "Centres, Foyers et Services" pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	15.681	15.000	15.000	15.000	15.000
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
44	13.90	Programmes INTERREG	60.000	65.000	65.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG	69	*	*	*	*
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	165	180	195	210	225
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	2.435	*	*	*	*
55	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique.....	10.399	8.099	7.030	5.680	5.580

Programme pluriannuel des recettes pour ordre					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	70	70	70	70	70
71	13.90	Part de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	1	1	1	1
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre de "Fonds Asile, Migration et Intégration"	2.295	4.927	3.732	3.406	3.396
87	13.90	Aide aux personnes les plus démunies : a) Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) b) Soutien aux personnes les plus démunies au titre de l'objectif spécifique énoncé à l'article 4, paragraphe 1, point m) du Règlement FSE+	711	711	315	315	315
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	*	*	*	*	*
90	13.90	Recettes pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle d'Osaka en 2025	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	160	160	160	160	160
93	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	500	*	*	*	*
94	01.34	Cofinancement par l'Union européenne des frais pour la réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg	150	200	200	200	200
95	13.90	Part des amendes et des astreintes revenant aux organismes d'autorégulation, prononcées contre leurs membres, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.....	—	50	50	50	50
96	13.90	Prise en location pour les besoins de l'Office des Publications de l'Union européenne.....	—	7.673	7.865	8.062	8.195

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
97	12.44	Redevances pour services en route de la circulation aérienne.....	—	12.241	11.685	11.685	11.685
		Total des recettes pour ordre.....	1.521.923	5.181.148	5.124.867	5.124.409	5.135.752

Chapitre VIII – DEPENSES POUR ORDRE (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre
(2022 — 2026)

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
3	13.90	Dépenses pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	24.000	20.000	20.000	20.000	20.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée; part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	316.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées; dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées.....	500	500	500	500	500
7	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	35.550	2.096	3.100	3.105	3.110
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'Union Européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits.....	*	*	*	*	*
10	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt.....	950.000	960.000	910.000	910.000	920.000
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	144	*	*	*	*
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes.....	22.000	17.000	18.000	19.000	20.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	3.017	3.075	—	—	—
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	12.000	7.000	4.400	4.000	3.900
20	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" (ex. FEOGA - section orientation).....	*	*	*	*	*
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	33	33	33	33	33
30	11.10	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	500	500	500	500	500

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
31	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la Règlementation sur le stationnement payant: dépenses brutes.....	24.630	26.600	27.000	27.400	27.800
34	13.90	Indemnités des chargés de direction du Centre thérapeutique de Manternach et de l'entité "Accueil et Hébergement" auprès du CHNP.....	6	*	*	*	*
35	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	10.877	*	*	*	*
37	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	15.681	15.000	15.000	15.000	15.000
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
44	13.90	Programmes INTERREG.....	60.000	65.000	65.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG.....	69	*	*	*	*
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG.....	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes.....	*	*	*	*	*
49	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité.....	*	*	*	*	*
50	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération.....	165	180	195	210	225
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	2.435	*	*	*	*
55	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	10.399	8.099	7.030	5.680	5.580
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	70	70	70	70	70
71	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	1	1	1	1
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre de "Fonds Asile, Migration et Intégration"	2.295	4.927	3.732	3.406	3.396
87	13.90	Aide aux personnes les plus démunies : a) Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) b) Soutien aux personnes les plus démunies au titre de l'objectif spécifique énoncé à l'article 4, paragraphe 1, point m) du Règlement FSE +	711	711	315	315	315
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales	*	*	*	*	*
90	13.90	Dépenses pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle d'Osaka en 2025	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	160	160	160	160	160
93	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	500	*	*	*	*
94	01.34	Dépenses en matière de réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations pour le compte de cofinancement de l'Union européenne dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg	150	200	200	200	200
95	13.90	Part des amendes et des astreintes revenant aux organismes d'autorégulation, prononcées contre leurs membres, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme	—	50	50	50	50

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2022	Crédits 2023	Prévis. 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026
96	13.90	Prise en location pour les besoins de l'Office des Publications de l'Union européenne.....	—	7.673	7.865	8.062	8.195
97	12.44	Redistribution des redevances pour services en route de la circulation aérienne.....	—	12.241	11.685	11.685	11.685
Total des dépenses pour ordre			1.521.923	5.181.148	5.124.867	5.124.409	5.135.752

